REPUBLIQUE TUNISIENNE

الجمهورية التونسية

Conseil du Marché Financier هيئة السوق المالية Financial Market Council

Bulletin Officiel

N° 4400 Mercredi 17 Juillet 2013 — 18ème ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

NOMINATION DE MONSIEUR KHLIL BEN AMMAR EN TANT QUE NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE D'INTERMEDIATION EN BOURSE - MCP « EX SICOFI » 2

NOMINATION DE MONSIEUR ABDELAZIZ HAMMAMI EN TANT QUE NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE D'INTERMEDIATION EN BOURSE « AMEN INVEST » 2

MODIFICATION DES ORIENTATIONS DE PLACEMENT ET DE LA COMMISSION DE GESTION – MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV - 3

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 4

AVIS DES SOCIETES

PUBLICATION D'INFORMATION SUR LE PACTE CONCLU ENTRE DES ACTIONNAIRES

D'AMEN BANK 5-6

COMMUNIQUE DE PRESSE

TUNIS RE 7

SITEX 8

INDICATEURS D'ACTIVE TRIMESTRIELS

LA SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA 9

LA SOCIETE AeTECH 10

LIBERATION DE LA DEUXIEME TRANCHE D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR – ICF - 11

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOTUVER 12

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION « AMINA » 13

COURBE DES TAUX 14

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 15-16

ANNEXE I
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2012
- UBCI

ANNEXE II
ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2012
- BNA
- UBCI

COMMUNIQUE DU CMF

En application des dispositions de l'article 63 (nouveau) du décret n°99-2478 du 1er novembre 1999 portant statut des intermédiaires en bourse, le collège du Conseil du Marché Financier a donné son accord sur la nomination de Monsieur **Khalil Ben Ammar** en tant que nouveau directeur général de la société d'intermédiation en bourse « MCP (ex-SICOFI) ».

2013 - AC - 12

*****

COMMUNIQUE DU CMF

En application des dispositions de l'article 63 (nouveau) du décret n°99-2478 du 1er novembre 1999 portant statut des intermédiaires en bourse, le collège du Conseil du Marché Financier a donné son accord sur la nomination de Monsieur **Abdelaziz HAMMAMI** en tant que nouveau directeur général de la société d'intermédiation en bourse « Amen Invest ».

2013 - AC - 13

COMMUNIQUE DU CMF

Modification des orientations de placement et de la commission de gestion

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Société d'investissement à capital variable
Agrément du ministre des finances du 13 juin 2000
Adresse : 6 rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis

1. Modification des orientations de placement

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV informe ses actionnaires et le public que le conseil d'administration de la société tenu le 12 juin 2013 a décidé de modifier les orientations de placement de la SICAV comme suit :

Anciennes orientations de placement	Nouvelles orientations de placement
Le choix d'investissement du portefeuille de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV sera orienté vers les placements sous forme d'obligations simples admises ou non admises à la cote de la Bourse de Tunis, d'obligations convertibles en actions, des obligations émises par l'Etat, les collectivités publiques ou par les sociétés anonymes, garanties par l'Etat ou par une ou plusieurs banques de la place et toute autre obligation émise par appel public à l'épargne.	Le portefeuille de Millenium Obligataire SICAV sera composé comme suit : ***Entre 50% et 80%*** *de l'actif en emprunts obligataires cotés à la BVMT ayant fait l'objet d'opérations d'émission par appel public à l'épargne ou ayant fait l'objet d'une notation minimale de BB, emprunts obligataires garantis par l'Etat, Bons de Trésor Assimilables et Bons de Trésor à zéro coupon* ***Entre 0% et 30%*** *de l'actif en Bons de Trésor à court terme, Certificats de Dépôt et Billets de Trésorerie avalisés par une banque* ***Maximum 5%*** *de l'actif net en OPCVM de catégorie obligataire* ***20%*** *de l'actif en liquidités et quasi-liquidités.*

2 - Modification de la commission de gestion

Le conseil d'administration de la société tenu le 12 juin 2013 a décidé de réviser à la hausse la commission de gestion du gestionnaire Compagnie Gestion et Finance « CGF » en contrepartie de ses prestations de gestionnaire financier, administratif et comptable de la SICAV.

Ainsi, la commission de gestion sera fixée à **0,50% HT de l'actif net par an au lieu de 0,40% HT de l'actif net par an**.

Ces modifications entreront en vigueur à partir du 1er août 2013.

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier[1], elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne[2] et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 2ème trimestre de l'exercice comptable 2013, au plus tard le 20 juillet 2013.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE……..

Siège social : ……

La société ……..publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x ème trimestre ……

Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

[1] Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

[2] Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

AVIS DES SOCIETES

Publication d'information sur le pacte conclu entre des actionnaires d'Amen Bank

(Conformément aux articles 62 bis & 62 ter du Réglement du Conseil du Marché Financier relative à l'appel Public à l'épargne)

1 - LES PARTIES AU PACTE

A) La Société de Participation de Gestion et d'Investissement « PGI HOLDING » Société Anonyme au capital de 20 million de dinars dont le siège social est au 150, Avenue de la Liberté 1002-Tunis, représentée par Mme Selma Babbou-Directeur Général Adjoint.

B)La Société « PARENIN » Société Anonyme au capital de 14.000.000 de Dinars,dont le siège Social est à Tunis, route de la Mornaguia KM 5,5, Sijoumi, représentée par son Président Directeur Général Monsieur Mohamed El Fadhel KHALIL.

C)La Société Immobilière Commerciale & Financière « SICOF » Société Anonyme au capital de 8 500 000 dinars dont le siège social est au 150, Avenue de la Liberté Belvédère 1002 Tunis, ayant Matricule Fiscale : 1233W/A /M/000, Registre de Commerce N°B17471997, représentée par son Mandataire Monsieur Karim Ben Yedder.

D)La Compagnie Méditerranéenne d'Assurance et de Réassurances « COMAR » Société Anonyme au capital de 50 000 000 dinars dont le siège social est à Tunis Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba-1001- ayant Matricule Fiscale : 000/301/L/A/M/ 000, Registre de Commerce N° B 13205 1996, représentée par son Président Directeur Général Monsieur Rachid Ben Jemia .

2 - MENTION DE LA SOCIETE DONT LES TITRES FONT L'OBJET DU PACTE

Société AMEN BANK Société Anonyme au capital de 122 220 000 dinars divisé en vingt quatre million quatre cent quarante quatre mille Actions (24 444 000 actions) d'une valeur nominale de cinq dinars (5 dinars chacune).
Dont le siège social est à Tunis, Avenue Mohamed V- 1002-- Matricule Fiscal : 000 221 /M/A/M/ 000, Registre de Commerce N° B176041996, représentée par son Président du Directoire Monsieur Ahmed ElkARM.

3 - LA DATE DE CONCLUSION DU PACTE, LA DUREE DES ENGAGEMENTS ET LE CAS ECHEANT LA DATE D'EFFET DU PACTE

Le pacte a été conclu le 02 juillet 2013 et ce pour une période de cinq ans, il est renouvelable par tacite reconduction pour de nouvelles périodes annuelles, sauf préavis adressé par l'une des parties sous la forme de LR/AR et ce six mois avant la fin de la période en cours.

4 - LE POURCENTAGE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DETENUS PAR CHACUN DES CONTRACTANTS A LA DATE DE SIGNATURE DU PACTE. POUR LES TITRES CONFERANT UN DROIT DE PARTICIPER AU CAPITAL, LE NOMBRE DE TITRE DETENUS PAR CHACUN DES SIGNATAIRES:

Dénomination	Pourcentage	Nombre d'Actions
PGI HOLDING	20,01 %	4 890 045
SICOF	2,23 %	545 110
COMAR	27,11 %	6 625 952
PARENIN	5,22 %	1 275 659

- Suite -

5 - LA TENEUR DES CONDITIONS PREVUES PAR LE PACTE

Obligation de coopération des parties : Les signataires du pacte s'obligent à se concerter par tous moyens de communication et feront leurs meilleurs efforts pour définir une position consensuelle lors des conseils et des assemblées.

Clause d'inaliénabilité : les signataires du pacte ont convenu de ne pas céder leurs participations dans le capital d'Amen Bank pendant la période de validité du pacte sauf dans les trois cas suivants :

---Toute cession d'action de la Société au profit de personnes physiques ou morales,
qui suite à leurs nominations sont obligées, de part la loi ou les statuts, d'être actionnaires, comme le président Directeur Général, les Administrateurs ou les membres du Conseil d'Administration ou du Conseil de Surveillance de la Société.
---Toute rétrocession d'action à son cédant initial et sous réserve que ce dernier soit toujours actionnaire de la Société au jour de la rétrocession.
--- Toute cession intervenue dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Droit de préemption: Les signataires du présent pacte, s'obligent à s'accorder un droit mutuel de préemption, pour le cas où ils décideraient de céder tout ou partie des titres de la Société Amen Bank SA, qu'ils détiennent ou se trouveraient détenir.

Clause de sortie conjointe : En cas ou l'un des signataires décide de céder à tout tiers tout ou une partie des titres qu'il détient dans le capital de la Société «Amen Bank SA », Les autres signataires bénéficient du droit de sortie concomitante et aux mêmes conditions que celles obtenues pour le ou les cédants.

Durée du pacte : Le pacte liera à compter de sa signature, l'ensemble des signataires, leurs ayants droit et ayants cause tant qu'ils détiendront une participation au capital de la Société Amen Bank et ce pour une période de cinq ans renouvelable par tacite reconduction pour de nouvelles périodes annuelles, sauf préavis adressé par l'une des parties.

6 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Néant

7 - SIGNATAIRE(S) (Nom, prénom et qualité du ou des signataires et date de la signature)

Fait à Tunis le 03 juillet 2013

Société PGI HOLDING
Le Directeur Général Adjoint
Selma Babbou

Société «SICOF»
Le Mandataire
Karim Ben Yedder

La Société « PARENIN»
Le Président Directeur Général
Mohamed El Fadhel KHALIL

La société «COMAR»
Le Président Directeur Général
Rachid Ben Jemia

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »
Siège social: 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

A.M Best Co confirme le rating de Tunis Re **B+(Bien)** avec perspectives stables

En dépit d'un contexte économique et financier difficile, l'agence de rating internationale AM Best à confirmé le 10 juillet 2013 la notation technico financière de Tunis Re à **B+(Bien)** avec perspectives stables ; authentifiant ainsi la solidité de la société et sa capacité à Surmonter les difficultés.

Cette confirmation du rating vient appuyer la crédibilité financière de la société et lui offrir de nouvelles perspectives à l'international.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES « SITEX »
Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL

La société Industrielle des Textiles « SITEX » rend public le plan d'investissements défini par son Conseil d'Administration du 30 mai 2013.

Ce plan a pour objectif de répondre aux besoins de la Société pour moderniser ses installations face à ses proches concurrents, développer ses activités et pérenniser son exploitation.

Le Conseil a décidé une réalisation échelonnée du plan d'investissements avec le démarrage immédiat de la première phase portant sur un programme d'un coût de 13,470 millions de dinars.

Cet investissement reste sujet à l'obtention de son financement par crédits bancaires.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

La Société Chimique ALKIMIA

Siège social : 11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE -

La société ALKIMIA publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2ème trimestre 2013.

	Indicateurs		Unités	2ème Trimestre		Cumul du 01.01 au 30.06		Au
				Année 2013	Année 2012	Année 2013	Année 2012	31/12/2012
1	Production		t	32 950,000	29 155,000	61 665,000	63 965,000	116 695,000
2	Ventes		t	31 804,100	28 494,500	60 649,225	54 214,350	112 034,650
3	Consommations spécifiques par tonne de STPP produite	Acide phosphorique (P_2O_5)	t	0.641	0,647	0,641	0,648	0,649
		Carbonate de sodium	t	0.568	0,572	0,567	0,570	0,570
		Eau Industrielle	m^3	2,486	2,516	2,484	2,407	2,512
		Electricité	kwh	192,300	207,636	200,746	199,500	209,427
		Gaz naturel	th	1998,092	2 021,851	2 039,881	2 016,437	2 027,829
4	Chiffre d'affaires	A l'export	DT	45 499 985,864	43 029 625,402	91 496 173,716	85 410 768,580	174 050 723,547
		Sur le marché local	DT	1 157 972,500	1 404 189,800	2 591 438,500	2 733 270,300	5 780 449,050
		Total	DT	46 657 958,364	44 433 815,202	94 087 612,216	88 144 038,880	179 831 172,597
5	Achats	Acide phosphorique (H_3PO_4)	t	21 060,017	18 881,090	38.405,520	42 017,829	75 854,135
		Carbonate de sodium (Na_2CO_3)	t	24 434,964	22 240,940	45.614,532	48 584,162	88 428,005
6	Endettement	CMT	DT	/	/	5 000 000,000	0,000	0,000
		CCT	DT	/	/	24 072 744,783	19 564 526,063	21 528 985,128
7	Investissements		DT	5 355 913,709	2 162 273,958	6 685 048,026	6 660 962,062	12 326 731,932

Les faits saillants du premier semestre 2013 sont :

- La production du 1er semestre 2013 a enregistré une baisse de 3,60% par rapport au 1er semestre 2012 à cause des mouvements sociaux qu'a connus la zone industrielle de Gabès. La production du 2ème trimestre a augmenté par rapport au 1er trimestre de 14,75% et aurait pu être meilleure n'eut été le manque d'acide phosphorique.
- La demande de STPP a enregistré une augmentation faisant passer le volume des ventes de 54 214,350 tonnes au 30.06.2012 à 60 649,225 tonnes au 30.06.2013.
- Le chiffre d'affaires a enregistré une légère croissance compte tenu de l'augmentation du volume des ventes et de l'augmentation du cours du dollar US.
- Les prix des matières premières sont stables, toutefois une légère baisse au niveau du prix de l'acide phosphorique a été enregistrée.
- Les investissements ont atteint 6 685 048,026 dinars. Ils concernent notamment le renouvellement de l'outil de production, la libération du quart du capital de la filiale « les Salines de Tataouine », l'achat de matériel et logiciel informatique et la construction du siège.
- Un crédit à Moyen Terme de 5 000 000 DT a été débloqué au mois de Juin 2013 pour financer en partie la participation de la Société au capital de sa filiale Les Salines de Tataouine qui réalise le projet de fabrication de sulfate de sodium.
- Les travaux de construction de l'Unité de production de sulfate de sodium à Sebkhat Oum El Khialate par la filiale « Les Salines de Tataouine » avancent avec un léger retard compte tenu de la situation sociale. Le montage des équipements a commencé et le démarrage est prévu en début d'année 2014.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Société Adv e-Technologies- AeTECH

Siège social : 29, Rue des Entrepreneurs Charguia II, Zone Industrielle Ariana Aéroport

La société AeTECH publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2ème trimestre 2013.

(en Dinars)	2T/2013	2T/2012	AU30/06/2013	AU 30/06/2012	Var	31/12/12
PRODUITS D'EXPLOITATION	**2 461 056**	**2 193 212**	**4 332 976**	**3 526 273**	**23%**	**8 562 909**
CA DISTRIBUTION	1 843 085	1 598 918	3 142 667	2 370 884	33%	5 357 143
CA SOLUTIONS	617 971	594 294	1 190 309	1 155 389	3%	3 193 753
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION						12 013
CHARGES D'EXPLOITATION	**2 350 503**	**2 101 366**	**4 065 202**	**3 514 060**	**16%**	**8 128 946**
ACHATS CONSOMMES	605 134	681 546	822 175	877 222	-6%	2 405 837
COMMISSIONS DISTRIBUTION	732 149	690 589	1 366 250	1 269 632	8%	2 592 820
CHARGES DE PERSONNEL	509 910	451 385	912 272	808 420	13%	1 695 963
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	43 892	- 909	85 173	68 670	24%	321 797
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	459 418	278 755	879 332	490 116	79%	1 112 529
RESULTAT D'EXPLOITATION	**110 553**	**91 846**	**267 774**	**12 212**	**2093%**	**433 963**
MARGE BRUTE	*1 123 773*	*821 077*	*2 144 551*	*1 379 419*	**55%**	*3 649 219*
TAUX DE MARGE BRUTE	*45.7%*	*37.4%*	*49.5%*	*39.1%*	**10%**	*42.6%*
PRODUITS FINANCIERS	0	1 965	245	11 622		14 889
CHARGES FINANCIERES	43 138	14 434	84 929	53 858		255 768
CHARGES FINANCIERES NETTES	**-43 138**	**-12 469**	**-84 684**	**-42 236**		**-240 879**
ELEMENTS ORDINAIRES	-7,031	-777	-7332	56		12 588
IS			-54 927	-6577		-96 218
RESULTAT ESTIMATIF DE LA PERIODE	**60 384**	**78 600**	**120 831**	**-36 040**		**109 454**

Les indicateurs ont été élaborés à partir de la Comptabilité Générale
Les chiffres de 2012 ont été audités (au 30/06/2012 et au 31/12/2012)

A la date du 30 Juin 2013 la société AeTECH a réalisé un chiffre d'affaires de 4333 mDT contre 3526 mDT pour la même période en 2012 soit 23% d'augmentation

Le résultat au 30/06/2013 est de +121 md alors qu'il était uniquement de -36mdt au 30/06/2012

La marge brute enregistre une augmentation de plus de 10 points par rapport à la même période en 2012

AVIS DES SOCIETES

LIBERATION DE LA DEUXIEME TRANCHE D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR

-ICF-

Siège Social : 4 Bis Rue Amine El Abbassi -1002- Tunis Belvédère

La Société « Industries Chimiques du Fluor –ICF– » informe ses actionnaires et le public que, dans le cadre de l'opération d'augmentation du capital en numéraire de **12 000 000 dinars**, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Décembre 2011, ouverte à la souscription le 10 avril 2012 et libérée du quart à la souscription, conformément au prospectus visé par le CMF en date du 23 mars 2012 sous le n°12-771, et en application de la décision du Conseil d'Administration tenu le 09 Mai 2013, il a été procédé à la libération de la deuxième tranche de cette opération d'augmentation du capital, qui représente 50% du montant total de ladite augmentation, soit **6 000 000 dinars**.

Ainsi, les nouvelles actions ICF sont désormais libérées à hauteur des ¾ (trois quarts) de leur valeur.

AVIS DES SOCIETES

Augmentation du capital annoncée

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES
-SOTUVER-

Siège social : Z.I Djebel Oust -1111 Bir Mcherga Zaghouan-

La Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2013 a décidé d'augmenter le capital social de **2 506 125 dinars** pour le porter de **17 542 875 dinars** à **20 049 000 dinars** et ce, par incorporation d'une partie du report à nouveau d'un montant de **2 506 125 dinars**. La date d'attribution gratuite a été fixée au **18 Juillet 2013**.

Modalité de l'augmentation :
L'augmentation du capital sera effectuée par l'émission de **2 506 125 actions nouvelles gratuites** de nominal un (1) dinar chacune, à attribuer aux détenteurs des 17 542 875 actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse, à raison **d'une (1) action nouvelle gratuite pour sept (7) actions anciennes**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :
Les 2 506 125 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes **à partir du 1er janvier 2013**.

Cotation en Bourse :
-Les actions anciennes SOTUVER seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, **à partir du 18 Juillet 2013**.

-Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse **à partir du 18 Juillet 2013** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

-Les droits d'attribution seront négociables en Bourse **à partir du 18 Juillet 2013.**

Prise en charge par la STICODEVAM :
Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par la STICODEVAM **à compter de la journée de bourse du 18 Juillet 2013**.

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION « AMINA »
(La dénomination sociale est en cours de modification en « GAT VIE » cf. l'AGE du 14/06/2013)
Siège social : 92-94 Avenue Hédi Chaker -1002 Tunis-

Décision à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société GAT VIE(1), réunie le **14 juin 2013**, a décidé de porter le capital de la société de **3 millions de dinars à 7 millions de dinars** par l'émission de **40 000 actions nouvelles** à souscrire en numéraire d'une valeur nominale de 100 dinars émises au pair.

L'Assemblée a fixé les modalités et conditions de cette augmentation de capital comme suit :

Cette augmentation sera réservée aux détenteurs des actions anciennes et/ou cessionnaires de droits de souscription, tant à titre irréductible que réductible. La société n'aura pas recours, lors de cette augmentation, aux procédures de démarchage et de publicité prévues pour les opérations par appel public à l'épargne.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser cette augmentation de capital, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Caractéristiques de l'émission :

Montant *:* **4 000 000 de dinars**
Le capital social de la société GAT VIE sera porté de 3 000 000 de dinars à 7 000 000 de dinars par l'émission de 40 000 actions nouvelles de valeur nominale 100 dinars à souscrire en numéraire et **à libérer intégralement à la souscription.**

Prix d'émission :
Les actions nouvelles seront **émises au pair au prix de 100 dinars chacune**.

Exercice du droit préférentiel de souscription :
La souscription aux 40 000 actions sera réservée aux propriétaires anciens ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. La période de souscription commence à partir de la publication de la notice d'augmentation de capital et **s'étend jusqu'au 23 septembre 2013 inclus.**

L'exercice de ce droit de souscription s'effectue de la manière suivante :
- ***A titre irréductible*** **:** à raison de quatre **(4) actions nouvelles** pour trois **(3) actions anciennes**.
- ***A titre réductible :*** En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et les cessionnaires de droits de souscription pourront en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils désirent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été, éventuellement absorbées par les demandes à titre irréductible.
Les actions non souscrites seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel, proportionnellement à leurs parts dans le capital et dans la limite de leurs demandes.

Lieu des souscriptions et des versements :
Les souscriptions et les versements seront reçus au siège social de la société. Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible réservé à cette augmentation de capital ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT), Agence Mohamed V PME (65) compte numéro 08005000653206532056.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :
Les 40 000 actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir **du 1er janvier 2014**. Elles seront assimilées aux actions anciennes après la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, et la mise en paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2013.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 17 JUILLET 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,806%		
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,778%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,771%	1 002,785
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,767%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,752%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,727%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014		4,704%	
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,696%	1 019,677
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014	4,681%		
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,720%	1 032,948
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,887%	1 030,743
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,077%	998,178
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,195%	1 000,910
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,361%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,409%		994,712
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,558%	1 041,420
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,880%	982,850
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,922%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,986%	976,770
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,224%		962,060
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,296%	1 039,338
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,304%		952,109

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL
	OPCVM DE CAPITALISATION					
	SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION					
1	**TUNISIE SICAV**	TUNISIE VALEURS	20/07/92	**143,490**	**145,848**	**145,860**
	FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE					
2	**FCP SALAMETT CAP**	AFC	02/01/07	**12,612**	**12,838**	**12,839**
	FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
3	**FCP MAGHREBIA PRUDENCE**	UFI	23/01/06	**1,296**	**1,320**	**1,321**
		35,569				
4	**SICAV AMEN**	AMEN INVEST	01/10/92	**35,081**	**35,755**	**35,758**
5	**SICAV PLUS**	TUNISIE VALEURS	17/05/93	**47,709**	**48,639**	**48,643**
		48,489				
6	**FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE**	AXIS GESTION	02/04/08	**165,014**	**159,647**	**159,654**
7	**FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE**	AXIS GESTION	02/04/08	**578,242**	**557,842**	**557,432**
8	**FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE**	MAXULA BOURSE	15/10/08	**128,896**	**120,636**	**121,208**
9	**FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE**	MAXULA BOURSE	15/10/08	**123,727**	**123,059**	**123,129**
10	**FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE**	MAXULA BOURSE	15/10/08	**116,624**	**116,842**	**116,895**
11	**FCP MAXULA STABILITY**	MAXULA BOURSE	18/05/09	**113,323**	**112,199**	**112,288**
12	**FCP INDICE MAXULA**	MAXULA BOURSE	23/10/09	**87,981**	**87,718**	**87,786**
13	**FCP KOUNOUZ**	TSI	28/07/08	**140,483**	**133,464**	**133,407**
14	**FCP VALEURS AL KAOUTHER**	TUNISIE VALEURS	06/09/10	**102,674**	**99,925**	**99,775**
15	**FCP VALEURS MIXTES**	TUNISIE VALEURS	09/05/11	**105,730**	**107,244**	**107,263**
	FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
16	**FCP CAPITALISATION ET GARANTIE**	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	**1 313,441**	**1 338,910**	**1 338,699**
17	**FCP AXIS CAPITAL PRUDENT**	AXIS GESTION	05/02/04	**2 306,497**	**2 277,677**	**2 269,962**
18	**FCP AMEN PERFORMANCE**	AMEN INVEST	01/02/10	**107,249**	**104,656**	**105,134**
19	**FCP OPTIMA**	BNA CAPITAUX	24/10/08	**103,406**	**102,324**	**102,574**
20	**FCP SECURITE**	BNA CAPITAUX	27/10/08	**120,766**	**122,573**	**122,579**
21	**FCP FINA 60**	FINACORP	28/03/08	**1 190,742**	**1 192,253**	**1 190,383**
22	**FCP CEA MAXULA**	MAXULA BOURSE	04/05/09	**127,271**	**126,947**	**126,611**
23	**AIRLINES FCP VALEURS CEA**	TUNISIE VALEURS	16/03/09	**15,247**	**15,565**	**15,470**
24	**FCP VALEURS QUIETUDE 2014**	TUNISIE VALEURS	23/03/09	**5 923,437**	**5 941,836**	**5 940,458**
25	**FCP VALEURS QUIETUDE 2017**	TUNISIE VALEURS	01/10/12	**5 000,000**	**5 060,030**	**5 065,513**
26	**FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE**	UFI	23/01/06	**2,223**	**2,210**	**2,204**
27	**FCP MAGHREBIA MODERE**	UFI	23/01/06	**1,901**	**1,905**	**1,900**
28	**FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS**	UFI	15/09/09	**1,201**	**1,133**	**1,126**

OPCVM DE DISTRIBUTION

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL
				Date de paiement	Montant			
	SICAV OBLIGATAIRES							
29	**SANADETT SICAV**	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	**107,250**	**106,184**	**106,196**
30	**AMEN PREMIÈRE SICAV**	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	**104,162**	**102,542**	**102,552**
31	**AMEN TRESOR SICAV**	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	**105,267**	**103,822**	**103,831**
32	**ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV**	ATTIJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	**102,466**	**100,773**	**100,784**
33	**TUNISO-EMIRATIE SICAV**	AUTO GEREE	07/05/07	27/05/13	3,715	**103,164**	**101,608**	**101,620**
34	**SICAV AXIS TRÉSORERIE**	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	**106,613**	**105,159**	**105,168**
35	**PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**	BNA CAPITAUX	06/01/97	31/05/13	3,814	**103,696**	**102,134**	**102,145**
36	**SICAV TRESOR**	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	**103,579**	**101,744**	**101,754**
37	**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	**104,035**	**102,324**	**102,335**
38	**MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV**	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	**105,393**	**103,842**	**103,852**
39	**GENERALE OBLIG SICAV**	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	**101,616**	**100,165**	**100,174**
40	**CAP OBLIG SICAV**	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	**103,937**	**102,319**	**102,328**
41	**FINA O SICAV**	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	**103,745**	**102,345**	**102,355**
42	**INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV**	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	**106,429**	**105,003**	**105,013**
43	**FIDELITY OBLIGATIONS SICAV**	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	**105,458**	**103,826**	**103,836**
44	**MAXULA PLACEMENT SICAV**	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	**102,929**	**101,751**	**101,758**
45	**SICAV RENDEMENT**	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	**102,350**	**100,875**	**100,885**
46	**UNIVERS OBLIGATIONS SICAV**	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	**104,217**	**102,866**	**102,876**
47	**SICAV BH OBLIGATAIRE**	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	**102,401**	**100,676**	**100,687**
48	**POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT**	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	**103,370**	**101,835**	**101,846**
49	**MAXULA INVESTISSEMENT SICAV**	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	**104,285**	**102,849**	**102,857**
50	**SICAV L'ÉPARGNANT**	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	**102,367**	**100,664**	**100,675**
51	**AL HIFADH SICAV**	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	**103,800**	**101,972**	**101,982**
52	**SICAV ENTREPRISE**	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	**104,521**	**103,147**	**103,156**
53	**UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV**	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	**101,942**	**100,561**	**100,570**

TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM

			FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE					
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,458	10,338	10,339
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	103,310	101,267	101,276
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,455	101,829	101,839
			FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE					
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,079	99,467	99,536
			SICAV MIXTES					
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	70,832	67,606	67,606
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	150,572	149,289	149,338
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1493,097	1486,607	1486,875
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	111,725	108,860	108,756
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	02/05/13	1,693	110,651	107,446	107,470
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	31/05/13	0,349	87,724	86,057	85,959
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,608	16,615
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	271,955	271,758
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	39,445	36,393	36,414
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 463,959	2 368,669	2 366,815
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	78,374	76,068	76,087
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	58,043	56,733	56,715
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	99,438	100,744	100,500
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	111,271	111,129	110,889
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	100,810	100,342
			FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE					
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,554	11,330	11,320
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	12,456	12,068	12,047
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	14,901	14,880
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	15,221	14,512	14,486
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	12,161	11,867	11,861
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,731	10,713	10,705
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,515	10,476	10,469
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,686	10,581	10,580
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,670	126,189	125,987
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	125,225	126,804	126,557
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,509	10,297	10,276
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	111,016	105,195	104,902
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,855	20,216	20,187
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	81,805	81,687
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	82,912	82,939
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,633	97,596	97,566
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	96,707	96,744
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	99,627	99,574
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	99,192	99,190
			FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE					
92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	98,265	95,930	96,226
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	110,268	103,207	103,336
94	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	136,191	130,676	130,392
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,883	10,689	10,638
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	117,185	116,837	116,307
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	116,684	116,713	116,669
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	103,916	103,594	103,312
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	99,602	99,085
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	180,586	184,049	185,348
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	161,095	162,537	163,077
102	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	142,686	141,784	142,078
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 973,706	10 051,664	10 088,388
104	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	19,918	20,199
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	133,911	133,605
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 529,868	1 521,611
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	110,125	109,504
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	88,069	88,609
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	115,510	115,995	115,251
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9 259,595	9 179,835	9 211,381
111	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,671	9,602
			FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE					
112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,411	9,348

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001
Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -
courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

IMPRIMERIE
du
C M F
8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
-UBCI-

Siège social : 139, Avenue de la Liberté-1002 Tunis

Le groupe -UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2012. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Sonia LOUZIR et Fayçal DERBEL.

BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012
(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31-déc-12	31-déc-11 Retraité	31-déc-11
ACTIFS				
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	**1**	85 705	54 779	55 568
Créances sur les établissements bancaires et financiers	**2**	197 392	318 887	308 856
Créances sur la clientèle	**3**	2 050 159	1 883 853	1 883 202
Portefeuille-titres commercial	**4**	12 102	15 097	11 867
Portefeuille d'investissement	**5**	302 276	297 068	133 100
Titres mis en équivalence		0	0	8 376
Valeurs immobilisées	**6**	50 433	52 185	47 497
Actifs d'impôts différés	**7**	6 662	4 186	4 241
Autres actifs	**8**	28 948	30 914	32 503
TOTAL ACTIFS		**2 733 677**	**2 656 969**	**2 485 210**
PASSIFS				
Dépôts et avoirs de la clientèle	**9**	70 118	214 025	0
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	**10**	180 678	142 424	356 449
Dépôts et avoirs de la clientèle	**11**	1 806 245	1 727 985	1 769 826
Emprunts et Ressources spéciales	**12**	87 978	54 700	54 700
Passifs d'impôts différés		0	0	28
Autres passifs	**13**	118 878	84 262	80 472
TOTAL PASSIFS		**2 263 897**	**2 223 396**	**2 261 475**
Intérêts des minoritaires dans le résultat		7 451	5 336	40
Intérêts des minoritaires dans les réserves		197 303	199 455	1 990
INTERETS MINORITAIRES		**204 754**	**204 791**	**2 030**
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE				
Capital		80 494	75 759	75 759
Réserves consolidées et assimilées		171 713	132 255	122 941
Modifications comptables		175	(2 114)	0
Résultat consolidé		12 644	22 882	23 005
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	**14**	**265 026**	**228 782**	**221 705**
TOTAL PASSIFS, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		**2 733 677**	**2 656 969**	**2 485 210**

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012
(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31-déc-12	31-déc-11
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	**15**	687 668	943 436
Crédits documentaires	**16**	395 287	264 452
Total des passifs éventuels		**1 082 955**	**1 207 888**
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	**17**	142 520	252 300
Engagements sur titres	**18**	27	27
(Participations non libérées)			
Total des engagements donnés		**142 547**	**252 327**
ENGAGEMENTS REÇUS			
Garanties reçues	**19**	1 682 609	1 777 759
Total des engagements reçus		**1 682 609**	**1 777 759**

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2012

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2012	Exercice 2011 Retraité	Exercice 2011
Produits d'exploitation bancaire				
Intérêts et revenus assimilés	**21**	118 296	117 920	117 339
Commissions (en produits)	**22**	38 275	35 615	35 960
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	**23**	8 917	7 725	9 560
Revenus du portefeuille d'investissement	**24**	14 817	13 036	6 512
Total des produits d'exploitation bancaire		**180 305**	**174 296**	**169 371**
Charges d'exploitation bancaire				
Intérêts encourus et charges assimilées	**25**	(43 655)	(44 360)	(46 262)
Commissions encourues		(2 240)	(1 989)	(2 298)
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		(493)	(1 926)	0
Total des charges d'exploitation bancaire		**(46 388)**	**(48 275)**	**(48 560)**
PRODUIT NET BANCAIRE		**133 917**	**126 021**	**120 811**
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passifs	**26**	(15 770)	(12 972)	(13 724)
Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	**27**	(1 765)	697	(119)
Autres produits d'exploitation		3 395	2 811	2 761
Frais de personnel		(56 900)	(51 568)	(51 564)
Charges générales d'exploitation		(27 440)	(24 900)	(24 118)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur Immobilisations		(11 164)	(9 250)	(8 931)
RESULTAT D'EXPLOITATION		**24 273**	**30 839**	**25 116**
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		0	0	544
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		61	3 516	3 516
Impôts sur les bénéfices	**28**	(4 239)	(6 137)	(6 131)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		**20 095**	**28 218**	**23 045**
Intérêts des minoritaires		(7 451)	(5 336)	(40)
RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE		**12 644**	**22 882**	**23 005**
Effets des modifications comptables		**175**	**(2 114)**	**(2 114)**
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		**12 819**	**20 708**	**20 891**
RESULTAT CONSOLIDE PAR ACTION	**29**	**0,785**	**1,510**	**1,518**

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2012

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2012	Exercice 2011 Retraité	Exercice 2011
ACTIVITES D'EXPLOITATION				
Produits d'exploitation bancaire encaissés		167 917	160 127	160 452
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(54 168)	(51 133)	(48 601)
Prêts / Remboursement de prêts aux établissements financiers		1 334	2 332	2 332
Dépôts / Retraits dépôts des autres établissements bancaires et financiers		6	170	170
Prêts / Remboursement prêts accordés à la clientèle		(182 011)	(302 179)	(301 527)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		72 656	125 275	135 855
Acquisition / Cession des titres de placement		8 165	(2 341)	(3 610)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(52 376)	(53 886)	(53 543)
Autres flux de trésorerie d'exploitation		11 548	(7 863)	(9 409)
Impôts sur les sociétés		(5 687)	(6 994)	(7 337)
Flux d'exploitation des activités non bancaires		14 138	9 376	154
Flux de trésorerie affectés aux (provenant des) activités d'exploitation		**(18 478)**	**(127 116)**	**(125 064)**
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement		6 001	4 257	4 961
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement		9 384	(49 357)	(36 686)
Acquisitions et cessions des immobilisations		(14 575)	4 043	4 017
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		**810**	**(41 057)**	**(27 708)**
ACTIVITES DE FINANCEMENT				
Emission / Remboursement des emprunts		0	0	(26 500)
Emission/Rachat d'action		35 732	(5 424)	0
Augmentation / diminution des ressources spéciales		33 238	6 988	6 988
Dividendes versés		(20 109)	(19 362)	(12 668)
Réduction de capital		(4 840)	0	0
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		**44 021**	**(17 798)**	**(32 180)**
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		26 353	(185 971)	(184 952)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		5 799	191 770	191 517
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	**30**	**32 152**	**5 799**	**6 565**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

GROUPE UBCI
NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

A. NOTES SUR LES BASES RETENUES POUR L'ELABORATION ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

1.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et sont libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.2. Périmètre, méthodes et règles de consolidation

1.2.1. Périmètre

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'UBCI et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif.

1.2.2. Méthodes de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.3. Règles de consolidation

1.2.3.1. Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur exclusion faite des frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition sont inclus dans le coût.

1.2.3.2. Opérations réciproques et opérations internes

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques sont aussi éliminés.

2. Autres principes comptables d'évaluation et de présentation

2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte ;
- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits sur ressources spéciales ;
- Autres crédits à la clientèle ; et
- Engagements par signature.

2.1.1. Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale.

2.1.2. Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

2.1.3. Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par la Circulaire 99-04 du 19 mars 1999.

Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les engagements incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).
Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours.

2.1.4. Immobilisations données en leasing

Les immobilisations données en leasing sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée, et ce durant toute la période du bail qui varie entre 2 et 7 années.

Les créances de crédit bail sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat.

2.1.5. Provisions sur les engagements

2.1.5.1. Provisions individuelles

Les provisions individuelles sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des actifs financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ; et
- Les hypothèques maritimes dûment enregistrées ;
- les biens donnés en leasing et propriété de l'UBCI .Ces biens sont évalués en appliquant à leur valeur d'origine une décote annuelle de :

    - 5 % pour les biens immeubles ;
    - 20 % pour le matériel roulant ;
    - 40 % pour les biens d'équipement et autres matériels.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classe	**Taux de provision**
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

2.1.5.2. Provisions collectives

En application de la circulaire n° 2012-09 modifiant la circulaire n° 91-24, la banque a constitué au titre de l'exercice 2012 des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24. Ainsi, une provision complémentaire de 2 200 KDT a été dotée au titre de l'exercice 2012.

La provision collective constituée par la banque s'élève, au 31 décembre 2012, à 6 200 KDT.

2.1.6. Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement

Le groupe a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

2.3. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

2.3.1. Composition du portefeuille titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

- ✓ ***Le portefeuille-titres commercial***

Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

- ✓ ***Le portefeuille d'investissement***

Titres d'investissement : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titres d'investissement.

Titres de participation : Ce sont les titres qui sont exclus de la consolidation.

2.3.2. Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.
Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Les titres de transaction: Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

Les titres de placement: Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Les titres d'investissement: Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivant :

- une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3. Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

2.4. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

2.5. Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20 %
Matériels informatiques*	25 %
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %
Matériels informatiques - les grandes machines d'exploitation	20 %

*A partir du 01/01/2007, le matériel informatique est amorti sur une période de 4 ans. Les immobilisations correspondantes acquises avant cette date ont été amorties en 2007 sur la base de la VNC étalée sur la période résiduelle restante.

2.6. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de

référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

2.7. Provisions pour engagements de retraite

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passifs des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

2.8. Impôts sur les sociétés

En application de la loi des finances pour la gestion 2006, le taux d'impôt sur les sociétés du groupe UBCI est de 35% pour les filiales faisant partie des institutions financières ainsi que la société mère.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

2.9. Modifications comptables

Les données financières au 31/12/2011 ont été retraitées afin de prendre en compte des corrections d'erreurs ayant un impact sur les capitaux propres d'ouverture au 01/01/2012 et sur la présentation des états financiers au titre de l'exercice 2011, ainsi que des corrections dues à la modification de la méthode de consolidation des sociétés suivantes : « UTP SICAF », « HANNIBAL SICAV », « SALAMBO SICAV », « UNIVERS ACTIONS SICAV » et « ALYSSA SICAV » qui ont été consolidées par la méthode de la mise en équivalence en 2011 et par la méthode de l'intégration globale en 2012, a donné lieu à des retraitements des données financières au 31/12/2011, au niveau des rubriques du bilan et de l'état de résultat.

2.9.1. Retraitements opérés au niveau de la société-mère « UBCI »

Les données financières au 31/12/2011 ont été retraitées afin de prendre en compte des corrections d'erreurs ayant un impact sur les capitaux propres d'ouverture au 01/01/2012 et sur la présentation des états financiers au titre de l'exercice 2011. Les tableaux ci-dessous reprennent en détails tous les retraitements apportés au bilan et l'état de résultat de la banque tel qu'arrêtés au 31 décembre 2012 :

2.9.1.1. Retraitements opérés sur l'état de résultat :

Rubrique	Nature du retraitement	Solde avant retraitement	Montant du retraitement	Solde après Retraitement
CH 4 : "Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif "		**(13 724)**	**752**	**(12 972)**

Rubrique	Nature du retraitement	Solde avant retraitement	Montant du retraitement	Solde après Retraitement
	Annulation du recours à la méthode du CORRIDOR pour l'évaluation et la comptabilisation de la provision pour engagements de retraite	-	*(1 151)*	-
	Ajustement du taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation de la provision pour engagements de retraite	-	*1 902*	-
CH 7 : "Charges générales d'exploitations		**(23 913)**	**(258)**	**(24 171)**
	Correction des charges à payer au titre de l'exercice 2011	-	*(258)*	-
CH 8 : "Dotation aux amortissements et aux provisions"		**(8 926)**	**(319)**	**(9 245)**
	Constatation d'amortissement complémentaire au titre de l'exercice sur immobilisations mise en exploitation au cours de l'exercice 2011	-	*(319)*	-

2.9.1.2.Reclassement opéré et impactant l'état de résultat au titre de l'exercice 2011:

Rubrique Retraité	***Montant au 31/12/2011***	***Commentaires***
PR4 – Revenus du portefeuille titres d'investissement	(1 268)	Reclassement des plus-values de cession de titres d'investissement de la rubrique PR4 : « *Revenus du portefeuille titre d'investissement* » vers CH5/PR6 : « *Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement* »
CH5/PR6 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement / Solde en gain des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement.	1 268	

2.9.1.3.Retraitements opérés sur le bilan au 31 décembre 2011 :

Rubrique	Nature du retraitement	Solde avant retraitement	Montant du retraitement	Solde après Retraitement
AC 1 : "Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT"		**55 068**	**(788)**	**54 280**

Rubrique	Nature du retraitement	Solde avant retraitement	Montant du retraitement	Solde après Retraitement
	Reclassements des chèques à payer aux fournisseurs de la rubrique PA 3 :"Dépôts de la clientèle" à la rubrique AC 1 :"Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT"	-	(788)	-
AC 3 : "Créances sur la clientèle"		**1 883 093**	**652**	**1 883 745**
	Reclassements de comptes débiteurs de la clientèle de la rubrique AC 7 "Autre actifs" vers la rubrique AC 3 :" Créances sur la clientèle"	-	652	-
AC 6 : " Valeurs immobilisées"		**47 480**	**4 688**	**52 168**
	Constatation d'amortissements complémentaires au titre de l'exercice sur immobilisations mise en exploitation au cours de l'exercice 2011	-	(319)	-
	Rattachement à l'exercice 2011 d'investissements en immobilisations incorporelles comptabilisées en 2012		5 007	
AC 7 : "Autres actifs"		**32 005**	**(1 515)**	**30 490**
	Reclassements de comptes débiteurs de la clientèle de la rubrique AC 7 "Autre actifs" vers la rubrique AC 3 :" Créances sur la clientèle"	-	(652)	-
	Reclassements des intérêts payés d'avance sur les certificats de dépôts et les bons de caisse de la rubrique AC 7 " Autres actifs" vers la rubrique PA 3 "dépôts de la clientèle"	-	(863)	-
PA 1 : "Banques Centrales et CPP"		**-**	**214 025**	**214 025**
	Reclassement des soldes auprès de la Banque Centrale de Tunisie de la rubrique PA 2 :"Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers" vers la rubrique PA 1 "Banques Centrales et CPP""	-	214 025	-
PA 2 : "Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers"		**356 449**	**(214 025)**	**142 424**

Rubrique	Nature du retraitement	Solde avant retraitement	Montant du retraitement	Solde après Retraitement
	Reclassement des soldes auprès de la Banque Centrale de Tunisie de la rubrique PA 2 :"Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers" vers la rubrique PA 1 "Banques Centrales et CPP""	-	(214 025)	-
PA 3 : "Dépôts de la clientèle"		**1 770 165**	**(1 651)**	**1 768 514**
	Reclassements des chèques à payer aux fournisseurs de la rubrique PA 3 :"Dépôts de la clientèle" à la rubrique AC 1 :"Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT"	-	(788)	-
	Reclassements des intérêts payés d'avance sur les certificats de dépôts et les bons de caisse de la rubrique AC 7 " Autres actifs" vers la rubrique PA 3 "dépôts de la clientèle"	-	(863)	-
PA 5 : "Autres passifs"		**79 340**	**4 513**	**83 853**
	Correction des charges à payer au titre de l'exercice 2011	-	257	-
	Annulation du recours à la méthode du CORRIDOR pour l'évaluation et la comptabilisation de la provision pour engagements de retraite	-	1 151	-
	Rattachement à l'exercice 2011 d'investissements en immobilisations incorporelles comptabilisées en 2012		5 007	
	Ajustement du taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation de la provision pour engagements de retraite	-	(1 902)	-

2.9.2. Retraitement suite au changement du périmètre de consolidation

Le changement de la méthode de consolidation des sociétés suivantes : « UTP SICAF », « HANNIBAL SICAV », « SALAMBO SICAV », « UNIVERS ACTIONS SICAV » et « ALYSSA SICAV » qui ont été consolidées par la méthode de la mise en équivalence en 2011 et par la méthode de l'intégration globale en 2012, a donné lieu à des retraitements des données financières au 31/12/2011, au niveau des rubriques du bilan et de l'état de résultat. Ces retraitements se présentent comme suit :

2.9.2.1.Retraitements des rubriques du bilan

Rubrique	Montant du retraitement
AC 2 : "Créances sur les établissements bancaires et financiers"	10 031
AC 4 : "Portefeuille titres commercial"	3 230
AC 5 : "Portefeuille d'investissement"	163 968
Titres mis en équivalence	(8 376)
Actifs d'impôt différé	(55)
AC 7 : "Autres actifs"	(74)
Passifs d'impôt différé	(28)
PA 5 : "Autres passifs"	(723)
Intérêts des minoritaires dans le résultat	5 296
Intérêts des minoritaires dans les réserves	197 465

2.9.2.2.Retraitements des rubriques de l'état de résultat

Rubrique	Montant du retraitement
PR 1 : "Intérêts et revenus assimilés"	581
PR 2 : "Commissions"	*(345)*
PR 3 : "Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières "	(1 835)
PR 4 : "Revenus du portefeuille d'investissement"	7 792
CH 1 : " Intérêts encourus et charges assimilées"	1 902

Rubrique	**Montant du retraitement**
CH 2 : " Commissions encourues"	309
CH 3 : " Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières"	(1 926)
CH 5 : " Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs"	(452)
PR 7 : " Autres produits d'exploitation"	50
CH 6 : " Frais de personnel "	(4)
CH 7 : " Charges générales d'exploitation"	(524)
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	(544)
CH 11 : " Impôts sur les bénéfices"	(6)
Intérêts des minoritaires	(5 296)

B. LES SOCIETES RETENUES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En application des dispositions prévues par la loi n° 2001-117 du 06/12/2001 et des normes comptables tunisiennes, le périmètre de consolidation du groupe UBCI est composé comme suit :

1. Le périmètre et les méthodes de consolidation

Société	Taux de Contrôle		Taux d'Intérêt		Méthode de consolidation			
	2012	2011	2012	2011	2012	2011 retraité	2011	Motif du changement de la méthode de consolidation
UBCI	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale	
UBCI Finance	99,97%	99,98%	99,97%	99,98%	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale	
Global Invest SICAR (G.I.S)	86,06%	86,06%	86,06%	86,06%	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale	
UBCI Développement SICAR	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale	
U T P SICAF	41,75%	41,75%	41,63%	41,63%	Intégration globale	Intégration globale	Mise en équivalence	(a)
HANNIBAL SICAV	24,37%	8,64%	23,47%	8,64%	Intégration globale	Intégration globale	Mise en équivalence	(b)
SALAMBO SICAV	83,57%	15,88%	78,67%	15,88%	Intégration globale	Intégration globale	Mise en équivalence	(b)
UNIVERS SICAV	70,15%	9,64%	68,30%	9,64%	Intégration globale	Intégration globale	Mise en équivalence	(b)
ALYSSA SICAV	3,01%	2,12%	2,68%	2,12%	Intégration globale	Intégration globale	Mise en équivalence	(c)

(a) L'intégration globale de l'U T P SICAF est justifiée par l'existence d'un contrôle de fait[1] exercé par l'UBCI et matérialisé principalement les facteurs suivants :

- La prédominance d'administrateurs de l'UBCI au niveau de son conseil d'administration ;
- La présidence du conseil d'administration est assurée par le Directeur Général de l'UBCI ;
- La gestion de son portefeuille assurée par l'UBCI Finance (Filiale de l'UBCI déjà intégrée globalement) ;
- L'activité de dépôt assurée par l'UBCI ; et
- L'existence d'un contrôle de droit égal à 41.75% et l'absence de tout autre actionnaire en détenant plus.

[1] Conformément aux dispositions de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales et la Norme Comptable 35 relative aux Etats financiers consolidés.

(b) L'intégration globale de HANNIBAL SICAV, SALAMBO SICAV et UNIVERS SICAV est justifiée par l'existence d'un contrôle de fait exercé par l'UBCI et matérialisé principalement les facteurs suivants :

- La prédominance d'administrateurs de l'UBCI au niveau de leur conseil d'administration ;
- La gestion de leur portefeuille est assurée par l'UBCI Finance (Filiale de l'UBCI déjà intégrée globalement) ;
- L'activité de dépôt est assurée par l'UBCI ; et
- L'absence de tout autre actionnaire en détenant plus.

(c) L'intégration globale de ALYSSA SICAV est justifiée par l'existence d'un contrôle de fait exercé par l'UBCI et matérialisé principalement les facteurs suivants :

- La prédominance d'administrateurs de l'UBCI au niveau de son conseil d'administration ;
- La gestion de son portefeuille est assurée par l'UBCI Finance (Filiale de l'UBCI déjà intégrée globalement) ; et
- L'activité de dépôt est assurée par l'UBCI.

2. Les participations dont le taux de détention directe est supérieur à 20% et non retenues dans le périmètre de consolidation

La société-mère détient directement des participations supérieures à 20% dans des sociétés exclues du périmètre de consolidation pour absence d'influence. Elles se détaillent comme suit :

Société	**Taux de détention directe**	
	2012	**2011**
EPAC COMMUNICATION	21,50%	21,50%
SCHNEIDER	30,00%	30,00%
UTIC DIST TUN	28,10%	28,10%
SOMFY SERVICES	30,00%	0,00%
SABA	26,18%	0,00%

C. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

1. ACTIFS

Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2012 un montant de 85 705 KDT contre 54 779 KDT au 31 décembre 2011 et s'analyse comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Caisse	31 450	15 452
Comptes ordinaires BCT	**54 255**	39 327
	85 705	**54 779**

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2012 un montant de 197 392 KDT contre 318 887 KDT au 31 décembre 2011 et se présente comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Banque Centrale de Tunisie	129 110	255 985
Avoirs chez les correspondants	67 266	60 297
Organismes financiers spécialisés	834	2 168
Créances rattachées sur les établissements financiers	182	437
	197 392	**318 887**

Note 3 – Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à un montant de 2 050 159 KDT contre 1 883 853 KDT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

		31/12/2012	31/12/2011
Prêts et comptes rattachés	(1)	2 011 557	1 859 242
dont leasing		*85 855*	*93 359*
Comptes débiteurs de la clientèle		151 279	123 826
Total brut		2 162 836	1 983 068
Provisions		(112 677)	(99 215)
Total net		**2 050 159**	**1 883 853**

(1) Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Crédits accordés à la clientèle	1 765 799	1 663 794
dont Leasing	*85 855*	*93 359*
Autres crédits à la clientèle	87 966	50 667
Créances douteuses	149 590	136 308
Créances rattachées	8 202	8 473
	2 011 557	**1 859 242**

Note 4 – Portefeuille-titres commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2012 un montant de 12 102 KDT contre 15 097 KDT au 31 décembre 2011 et s'analyse comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Titres de transaction	11 228	14 126
Titres de placement	794	794
Créances rattachées	80	177
	12 102	**15 097**

Note 5 – Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2012 à 302 276 KDT contre 297 068 KDT au 31 décembre 2011 et s'analyse comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Titres de participation	166 863	158 880
Titres en portage	1 869	2 269
Titres d'investissement	132 001	133 095
Créances rattachées/ Titres d'investissement	3 713	3 765
Provisions / Dépréciation titres de Participation	(2 170)	(941)
Total Net	**302 276**	**297 068**

Note 6 – Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint 50 433 KDT au 31 décembre 2012 contre 52 185 KDT au 31 décembre 2011 et s'analysent comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Immobilisations corporelles	121 393	116 037
Immobilisations incorporelles	41 033	37 363
Valeurs brutes en fin de période	**162 426**	**153 400**
Amortissements	(111 599)	(100 936)
Provisions pour dépréciation	(394)	(279)
Valeurs nettes en fin de période	**50 433**	**52 185**

Note 7 – Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés se sont élevés à 6 662 KDT au 31 décembre 2012 contre 4 186 KDT au 31 décembre 2011.

Note 8 – Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint 28 948 KDT au 31 décembre 2012 contre 30 914 KDT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Débiteurs divers	18 956	19 614
Comptes de régularisation	8 190	6916
Comptes de Stock	373	237
Créances prises en charge par l'Etat	1 589	1 737
Comptes exigibles après encaissement	0	2 492
Provisions /autres actifs	(160)	(82)
	28 948	**30 914**

2. PASSIFS

Note 9 – Banque Centrale et CCP

Le solde de ce poste a atteint 70 118 KDT au 31 décembre 2012 contre 214 025 KDT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

BCT

	31/12/2012	31/12/2011
Emprunts au jour le jour et à terme	70 000	214 000
Dettes rattachées	118	25
	70 118	**214 025**

Note 10 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste a atteint 180 678 KDT au 31 décembre 2012 contre 142 424 KDT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Banques non-résidentes (Comptes ordinaires)	132 148	115 768
Banques de dépôt	47 937	25 000
Organismes financiers spécialisés	334	328
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	259	1 328
	180 678	**142 424**

Note 11 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 1 806 245 KDT au 31 décembre 2012 contre un solde de 1 727 985 KDT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Comptes à vue	897 866	755 336
Comptes d'épargne	512 746	468 363
CAT / BC et autres produits financiers	193 851	406 367
Autres sommes dues à la clientèle	40 784	37 911
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	163 000	57 500
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	(2 002)	2 508
	1 806 245	**1 727 985**

Note 12 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 87 978 KDT au 31 décembre 2012 contre un solde de 54 700 KDT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Emprunt Obligataire	0	4 000
Autres emprunts	159	159
Ressources étatiques	5 145	5 369
Mobilisation créances	449	449
Crédits partenariat	66 235	26 282
Crédit BIRD	316	316
Autres fonds extérieurs	15 382	17 873
Dettes rattachées à des ressources spéciales	292	252
	87 978	**54 700**

Note 13 – Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 118 878 KDT au 31 décembre 2012 contre un solde de 84 262 KDT au 31 décembre 2011. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Provisions (départ à la retraite, hors bilan,...)	13 166	12 214
Comptes de régularisation	39 051	31 698
Créditeurs divers	60 984	40 350
Comptes exigibles après encaissement	5 677	0
	118 878	**84 262**

Note 14 – Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2012, le capital social du groupe s'élève à 80 494 KDT correspondant au capital de la société mère UBCI. Il est composé de 16 098 793 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérées en totalité.

Le total des capitaux propres du groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2012 s'élève à 265 026 KDT. Les contributions de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Capital	Réserves consolidées	Modifications comptables (*)	Résultat consolidé	Capitaux propres 2012
UBCI	80 494	150 819	175	12 897	244 385
UBCI FINANCE		1 344		(636)	708
GIS		7 732		155	7 887
UBCI DEVELOPPEMENT SICAR		488		(13)	475
UTP		2897		277	3 174
SICAV SALAMBO		1 219		(78)	1 141
SICAV HANNIBAL		429		(3)	426
SICAV UNIVERS		1 336		(152)	1 184
SICAV ALYSSA		5 449		197	5 646
TOTAL	**80 494**	**171 713**	**175**	**12 644**	**265 026**

(*) : Les données financières au 31 décembre 2011 de la société-mère « UBCI », ont été retraitées afin de prendre en compte des corrections d'erreurs ayant un impact sur les capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2012 et sur la présentation des états financiers au titre de l'exercice 2011. Les tableaux ci-dessous reprennent en détails tous les retraitements apportés au bilan et l'état de résultat de la banque tel qu'arrêtés au 31 décembre 2012 :

A. Retraitements opérés sur l'état de résultat :

Rubrique	Nature du retraitement	Montant du retraitement
CH 4 : "Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif "		**752**
	Annulation du recours à la méthode du CORRIDOR pour l'évaluation et la comptabilisation de la provision pour engagements de retraite	*(1 151)*
	Ajustement du taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation de la provision pour engagements de retraite	*1 902*
CH 7 : "Charges générales d'exploitation		**(258)**
	Correction des charges à payer au titre de l'exercice 2011	*(258)*
CH 8 : "Dotation aux amortissements et aux provisions"		**(319)**
	Constatation d'amortissement complémentaire au titre de l'exercice sur immobilisations mise en exploitation au cours de l'exercice 2011	*(319)*

B. Reclassement opéré et impactant l'état de résultat au titre de l'exercice 2011:

Rubrique Retraitée	Montant au 31/12/2011	Commentaires
PR4 – Revenus du portefeuille titres d'investissement	(1 268)	Reclassement des plus-values de cession de titres d'investissement de la rubrique PR4 : « *Revenus du portefeuille titre d'investissement* » vers CH5/PR6 : « *Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement* »
CH5/PR6 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement / Solde en gain des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement.	1 268	

3. ENGAGEMENTS DU HORS BILAN

Note 15 – Cautions, avals et autres garanties donnés

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2012 un montant de 687 668 KDT contre un solde de 943 436 KDT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
En faveur d'établissements bancaires et financiers	**514 482**	**763 635**
En faveur de la clientèle	**173 186**	**179 801**
Cautions fiscales	13 396	9 756
Cautions pour marchés	94 404	97 620
En devises	*13 769*	*19 971*
En dinars	*80 635*	*77 649*
Cautions douanières	19 535	20 422
Cautions diverses	39 687	45 716
En devises	*25 205*	*32 644*
En dinars	*14 482*	*13 072*
Obligations cautionnées	6 164	6 287
	687 668	**943 436**

Note 16 – Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 395 287 KDT au 31 décembre 2012 contre un solde de 264 452 KDT au 31 décembre 2011. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	171 636	69 833
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	223 651	194 619
Ouverture de crédits documentaires	*173 014*	*145 950*
Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	*50 637*	*48 669*
	395 287	**264 452**

Note 17 – Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2012, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 142 520 KDT contre 252 300 KDT au 31 décembre 2011.

Note 18 – Engagements sur titres

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	31/12/2012	**31/12/2011**
EPAC COM	9	9
IDE	7	7
Génie climatique	3	3
FRDCM	8	8
	27	**27**

Note 19 – Garanties reçues

Les garanties reçues se détaillent comme suit :

	31/12/2012	**31/12/2011**
Garanties reçues de l'Etat et des compagnies d'assurances	264 358	199 485
Garanties reçues des banques	729 999	893 422
Garanties reçues des banques résidentes	*219*	*0*
Garanties reçues des banques non -résidentes	*729 780*	*893 422*
Nantissement titres	32 880	37 225
Garanties reçues de la clientèle	655 372	647 627
	1 682 609	**1 777 759**

Note 20 – Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne différent le dénouement qu'en raison du délai d'usance représentant les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2012 comme suit :

Achat au comptant	32 169 KDT
Vente au comptant	5 543 KDT

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2012 comme suit :

Achat à terme	88 532 KDT
Vente à terme	26 796 KDT

4. ETAT DE RESULTAT

Note 21 – Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève à 118 296 KDT en 2012 contre un solde de 117 920 KDT en 2011. Ce poste s'analyse comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	1 736	3 614
Produits sur opérations de crédit	108 175	102 006
Revenus assimilés	8 385	12 300
	118 296	**117 920**

Note 22 – Commissions (en produits)

Le solde de cette rubrique s'élève à 38 275 KDT en 2012 contre un solde de 35 615 KDT en 2011. Ce poste s'analyse comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	31 864	29 476
Commissions de tenue de compte	2 687	2 078
Commission sur opération de change manuel	413	383
Autres commissions	3 311	3 678
	38 275	**35 615**

Note 23 – Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 8 917 KDT en 2012 contre un solde de 7 725 KDT en 2011. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Gain sur portefeuille titres commercial	75 316	10 355
Perte sur portefeuille titres commercial	(66 399)	(2 630)
	8 917	**7 725**

Note 24 – Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise en 2012 un montant de 14 817 KDT contre 13 036 KDT en 2011 se détaillant comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts /titre en portage	92	109
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	14 674	11 039
Dividendes sur portefeuille participation	51	529
Plus value cession titres de participation	0	1 359
	14 817	**13 036**

Note 25 – Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à 43 655 KDT en 2012 contre un solde de 44 360 KDT en 2011. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaire	11 252	7 689
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	29 190	31 701
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	1 672	1 792
Charges assimilées	1 541	3 178
	43 655	**44 360**

Note 26 – Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à 15 770 KDT en 2012 contre un solde de 12 972 KDT en 2011. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux provisions	19 496	15 819
Reprises de provisions	(4 930)	(4 612)
Pertes diverses sur créances irrécouvrables	312	166
Créances radiées	1 018	1 805
Récupération sur créances radiées	(125)	(206)
	15 770	**12 972**

Note 27 – Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 765 KDT en 2012 contre un solde de -697 KDT en 2011 Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Etalement Prime /Titres d'investissement	(13)	113
Dotations aux provisions	1 866	477
Reprises de provisions	(88)	(19)
Plus-value de cession sur titres de participation	0	(1 268)
	1 765	**(697)**

Note 28 – Impôts sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique s'élève à 4 239 KDT en 2012 contre un solde de 6 137 KDT en 2011. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Impôt exigible	6 582	6 974
Impôt différé	(2 343)	(837)
	4 239	**6 137**

Note 29 – Résultat consolidé par action

Le résultat consolidé par action au titre de l'exercice 2012 se présente comme suit :

	31/12/2012	**31/12/2011**
Résultat net consolidé (en KDT)	12 644	22 882
Nombre d'actions ordinaires en circulation	16 098 793	15 151 806
Résultat consolidé par action (en dinars)	0, 785	1,510

Note 30 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2012 un solde de 32 152 KDT contre 5 799 KDT au 31 décembre 2011, ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2012	**31/12/2011**
Caisse	31 450	15 452
Banque Centrale (comptes ordinaires)	55 268	38 850
Banques de dépôts (comptes ordinaires)	26 022	17 312
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	129 110	245 968
Banques de dépôts (comptes au jour le jour et à terme)	40 387	42 985
Banques non-résidentes (prêts au jour le jour et à terme)	(47 937)	(25 000)
Banques de dépôt (comptes ordinaires)	(70 000)	(214 000)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(12 584)	(8 610)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(119 564)	(107 158)
	32 152	**5 799**

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE « UBCI »

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2012

Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 22 juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2012, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 265 026 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 12 644 KDT.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.
Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

3. Justification de l'opinion avec réserves

3.1 Immobilisations incorporelles et frais d'assistance informatique au niveau de la société-mère « UBCI »

Les principales immobilisations incorporelles comptabilisées au niveau de la société-mère « UBCI », reviennent à des acquisitions auprès du groupe BNP Paribas et des prestations fournies par la BDSI. Il en est de même pour les frais au titre des prestations informatiques constatées parmi les charges de l'exercice.

En 2012, les acquisitions d'immobilisations incorporelles auprès du groupe BNP Paribas s'élèvent à 8 341 KDT, dont 5 007 KDT remontant à l'exercice 2011. Les charges au titre des prestations informatiques fournies par le groupe totalisent 5 011 KDT.

Outre le fait que ces acquisitions et prestations n'ont pas obéit à la procédure prévue par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales et l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, les procédures en vigueur au sein de la banque ainsi que les contrats et les factures appuyant ces dépenses ne permettent pas de s'assurer d'une prise en compte adéquate desdites dépenses. Ces procédures ne permettent pas non plus de s'assurer de la bonne application de la convention de séparation des exercices et de la date de départ pour le calcul des amortissements.

Compte tenu de ce qui précède, une incertitude pèse sur l'exhaustivité et la réalité des charges d'assistance informatique et des comptes d'immobilisations incorporelles ainsi que des acquisitions de la période et sur le rattachement des dotations aux amortissements à l'exercice approprié.

3.2 Immobilisations corporelles de la société-mère « UBCI »

Les immobilisations corporelles de la société mère « UBCI » totalisent, au 31 décembre 2012, une valeur brute de 116.946 KDT, un cumul des amortissements de 79.221 KDT et une valeur nette de 37.725 KDT.

Les soldes des immobilisations corporelles ressortant de l'application de gestion sont supérieurs aux soldes comptables de 1.418 KDT. Cet écart n'a pas été justifié par la banque et les soldes ressortant de ladite application n'ont pas été corroborés par des procédures d'inventaire physique des immobilisations depuis plusieurs exercices.

Compte tenu de ce qui précède, une incertitude pèse sur l'existence et l'exhaustivité des immobilisations corporelles de la banque au 31 décembre 2012.

3.3 Etats financiers des filiales

Les travaux de consolidation ont été effectués sur la base des états financiers certifiés des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation, à l'exception des sociétés « UBCI Finance », « Global Invest Sicar » et « UBCI Développement Sicar ».

Les contributions desdites sociétés dans les capitaux propres du groupe s'élèvent respectivement à 708 KDT, 7 887 KDT et 475 KDT.

4. Opinion

A notre avis et sous réserve de l'incidence des situations décrites dans le précédent paragraphe «Justification de l'opinion avec réserve», les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie du groupe de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie

UBCI pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Paragraphes d'Observation

Nous attirons l'attention sur ce qui est mentionné au niveau de la note 2.9 « Modifications comptables » portant notamment sur les points suivants :

- Les données de l'exercice clos le 31 décembre 2011 de la société-mère « UBCI », ont été retraitées pour les besoins de la comparaison avec celles de 2012 et en vue de tenir compte des corrections d'erreurs.
  Le retraitement des données comparatives en pro forma au titre de l'exercice 2011 a eu pour effet des modifications de soldes de plusieurs comptes du bilan et de l'état de résultat ainsi qu'une augmentation du résultat de la société-mère « UBCI » dudit exercice de 175 KDT.
- Les données de l'exercice clos le 31 décembre 2011 du groupe « UBCI », ont été retraitées pour tenir compte du changement de méthode de consolidation de certaines filiales. En effet, les sociétés « UTP SICAF », « HANNIBAL SICAV », « SALAMBO SICAV », « UNIVERS SICAV » et « ALYSSA SICAV » étaient consolidées par mise en équivalence en 2011, et par intégration globale en 2012.
  La consolidation desdites sociétés par la méthode de l'intégration globale en 2011, a eu pour effet des modifications de soldes de plusieurs rubriques du bilan, de l'état de résultat et de l'état des flux de trésorerie, ainsi qu'une baisse du résultat net consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2011, de 123 KDT.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

II- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de nos vérifications et à l'exception des points exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2012.

Tunis, le 10 juillet 2013

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited	**FINOR**
Sonia LOUZIR	**Fayçal DERBEL**

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-

Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 Tunis

La Banque Nationale Agricole –BNA- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, SAMIR LABIDI et Abderrazak GABSI.

BILAN

Arrêté au 31 décembre 2012

(Unité : 1000 DT)

	Notes	31.12.2012	31.12.2011	Variations	
				Volume	(%)
ACTIF					
1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	**4.1**	**386 386**	**237 490**	**148 896**	**62,7**
2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	**4.2**	**83 277**	**121 167**	**-37 890**	**-31,3**
3- Créances sur la clientèle	**4.3**	**6 368 316**	**5 916 989**	**451 327**	**7,6**
a- Comptes débiteurs		*829 046*	*732 018*	*97 028*	*13,3*
b- Autres concours à la clientèle		*5 118 674*	*4 753 120*	*365 554*	*7,7*
c- Crédits sur ressources spéciales		*397 223*	*407 275*	*-10 052*	*-2,5*
d- Créances agricoles sur l'Etat		*23 373*	*24 576*	*-1 203*	*-4,9*
4- Portefeuille-titres commercial	**4.4**	**333 893**	**392 456**	**-58 563**	**-14,9**
5- Portefeuille d'investissement	**4.5**	**457 407**	**369 346**	**88 061**	**23,8**
6- Valeurs immobilisées	**4.6**	**57 180**	**56 111**	**1 069**	**1,9**
7- Autres actifs	**4.7**	**147 168**	**124 737**	**22 431**	**18,0**
a- Comptes d'attente & de régularisation		*105 074*	*86 095*	*18 979*	*22,0*
b- Autres		*42 094*	*38 642*	*3 452*	*8,9*
TOTAL ACTIF		**7 833 627**	**7 218 296**	**615 331**	**8,5**
PASSIF					
1- Banque Centrale et CCP	**4.8**	**1 098 316**	**899 203**	**199 113**	**22,1**
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers	**4.9**	**204 190**	**84 061**	**120 129**	**142,9**
3- Dépôts & avoirs de la clientèle	**4.10**	**5 217 529**	**4 969 221**	**248 308**	**5,0**
a- Dépôts à vue		*1 551 330*	*1 613 828*	*-62 498*	*-3,9*
b- Autres dépôts & avoirs		*3 666 199*	*3 355 393*	*310 806*	*9,3*
4- Emprunts et ressources spéciales	**4.11**	**447 552**	**460 724**	**-13 172**	**-2,9**
a- Emprunts matérialisés		*42 172*	*45 635*	*-3 463*	*-7,6*
b- Autres fonds empruntés					
c- Ressources spéciales		*405 380*	*415 089*	*-9 709*	*-2,3*
5- Autres passifs	**4.12**	**262 050**	**232 222**	**29 828**	**12,8**
a- Provisions pour passif et charges		*20 411*	*19 234*	*1 177*	*6,1*
b- Comptes d'attente & de régularisation		*195 802*	*166 145*	*29 657*	*17,9*
c- Autres		*45 837*	*46 843*	*-1 006*	*-2,1*
TOTAL PASSIF		**7 229 637**	**6 645 431**	**584 206**	**8,8**
CAPITAUX PROPRES					
1a- Capital social	**4.13**	**160 000**	**160 000**		
2- Réserves	**4.13**	**269 069**	**245 215**	**23 854**	**9,7**
3- Actions propres	**4.13**	**-1 367**	**-1 367**	**0**	**0,0**
4- Autres capitaux propres	**4.13**	**133 000**	**133 000**	**0**	
5- Résultats reportés	**4.13**	**82**	**48**	**34**	**70,8**
6- Résultat de l'exercice	**4.13**	**43 206**	**35 969**	**7 237**	**20,1**
TOTAL CAPITAUX PROPRES		**603 990**	**572 865**	**31 125**	**5,4**
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		**7 833 627**	**7 218 296**	**615 331**	**8,5**

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêtés au 31 décembre 2012

(Unité : 1000 DT)

	Notes	31.12.2012	31.12.2011	Variations	
				Volume	(%)
PASSIFS ÉVENTUELS					
HB1- Cautions, avals et autres garanties données	**5.1**	**1 349 235**	**1 246 134**	**103 101**	**8,3**
a - En faveur d'établissements bancaires		*698 330*	*647 972*	*50 358*	*7,8*
b - En faveur de la clientèle		*490 905*	*438 162*	*52 743*	*12,0*
c - En faveur de l'Etat		*160 000*	*160 000*		
HB2- Crédits documentaires		**721 265**	**541 009**	**180 256**	**33,3**
Débiteurs par accréditifs export devises		*178 665*	*11 057*	*167 608*	*1 515,9*
Débiteurs par accréditifs import devises		*542 600*	*529 952*	*12 648*	*2,4*
HB3- Actifs donnés en garantie	**5.2**	**1 035 000**	**898 000**	**137 000**	**15,3**
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS		**3 105 500**	**2 685 143**	**420 357**	**15,7**
ENGAGEMENTS DONNÉS					
HB4- Engagements de financement donnés		**339 681**	**300 664**	**39 017**	**13,0**
Crédits notifiés et non utilisés		*339 681*	*300 664*	*39 017*	*13,0*
HB5- Engagements sur titres		**9 198**	**6 702**	**2 496**	**37,2**
a - Participations non libérées		*9 198*	*6 702*	*2 496*	*37,2*
b - Autres					
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		**348 879**	**307 366**	**41 513**	**13,5**
ENGAGEMENTS REÇUS					
HB7- Garanties reçues	**5.3**	**1 487 244**	**560 890**	**926 354**	**165,2**
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS		**1 487 244**	**560 890**	**926 354**	**165,2**

ÉTAT DE RÉSULTAT

Exercice clos le 31 décembre 2012

(Unité : 1000 DT)

	Notes	2012	2011	Variations	
				Volume	(%)
PR1- Intérêts et revenus assimilés	**6.1**	**361 038**	**335 021**	**26 017**	**7,8**
a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers		*4 562*	*4 570*	*-8*	*-0,2*
b- Opérations avec la clientèle		*341 736*	*319 260*	*22 476*	*7,0*
c- Autres intérêts & revenus assimilés		*14 740*	*11 191*	*3 549*	*31,7*
PR2- Commissions (en produits)	**6.2**	**52 657**	**49 058**	**3 599**	**7,3**
PR3- Gains sur portefeuille commercial et opé. financières	**6.3**	**32 849**	**30 130**	**2 719**	**9,0**
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	**6.4**	**14 529**	**16 656**	**-2 127**	**-12,8**
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		**461 073**	**430 865**	**30 208**	**7,0**
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées	**6.5**	**166 177**	**170 279**	**-4 102**	**-2,4**
a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers		*50 663*	*32 504*	*18 159*	*55,9*
b- Opérations avec la clientèle		*104 643*	*124 723*	*-20 080*	*-16,1*
c- Emprunts & ressources spéciales		*9 123*	*10 760*	*-1 637*	*-15,2*
d- Autres intérêts & charges		*1 748*	*2 292*	*-544*	*-23,7*
CH2- Commissions encourues		**1 313**	**1 450**	**-137**	**-9,4**
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		**167 490**	**171 729**	**-4 239**	**-2,5**
PRODUIT NET BANCAIRE		**293 583**	**259 136**	**34 447**	**13,3**
PR5/CH4- Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif	**6.6**	**-90 391**	**-80 105**	**-10 286**	**12,8**
PR6/CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	**6.7**	**-2 540**	**-378**	**-2 162**	**572,0**
PR7- Autres produits d'exploitation (+)		**504**	**471**	**33**	**7,0**
CH6- Frais de personnel (-)	**6.8**	**117 521**	**108 688**	**8 833**	**8,1**
CH7- Charges générales d'exploitation (-)		**25 937**	**24 805**	**1 132**	**4,6**
CH8- Dotations aux provisions et aux amortissements sur immobilisations (-)		**5 358**	**6 228**	**-870**	**-14,0**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**52 340**	**39 403**	**12 937**	**32,8**
PR8/CH9- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		**232**	**2 705**	**-2 473**	**-91,4**
CH11- Impôt sur les bénéfices (-)	**6.9**	**9 366**	**6 139**	**3 227**	**52,6**
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		**43 206**	**35 969**	**7 237**	**20,1**
PR9/CH10- Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires					
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE AVANT MODIFICATIONS COMPTABLES		**43 206**	**35 969**	**7 237**	**20,1**
Effets des modifications comptables					
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES		**43 206**	**35 969**	**7 237**	**20,1**

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 décembre 2012

(Unité : 1000 DT)

	Notes	2012	2011	Variations	
				Volume	(%)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION					
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		*446 416*	*405 795*	*40 621*	*10,0*
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		*-178 204*	*-169 430*	*-8 774*	*5,2*
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		*7 754*	*84 548*	*-76 794*	*-90,8*
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		*-533 950*	*-771 291*	*237 341*	*-30,8*
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		*259 913*	*192 612*	*67 301*	*34,9*
6- Titres de placement		*-28*	*-4*	*-24*	*600,0*
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		*-114 050*	*-116 005*	*1 955*	*-1,7*
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		*-32 230*	*-9 474*	*-22 756*	*240,2*
9- Impôt sur les sociétés		*-3 150*	*-6 942*	*3 792*	*-54,6*
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	**7.1**	**-147 529**	**-390 191**	**242 662**	***-62,2***
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		*16 478*	*13 501*	*2 977*	*22,1*
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		*-92 472*	*-23 354*	*-69 118*	*296,0*
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		*-6 427*	*-5 258*	*-1 169*	*22,2*
4- Gains & Plus-values sur titres de participations					
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	**7.2**	**-82 421**	**-15 111**	**-67 310**	***445,4***
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
1- a - Rachat actions propres			*-169*	*169*	*-100,0*
b - Emission d'actions					
2- Emission d'emprunts					
3- Remboursement d'emprunts		*-3 335*	*-3 335*	*0*	*0,0*
4- Augmentation / diminution des ressources spéciales		*-9 567*	*-53 451*	*43 884*	*-82,1*
5- Dividendes versés		*-12 763*	*-12 758*	*-5*	*0,0*
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	**7.3**	**-25 665**	**-69 713**	**44 048**	***-63,2***
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		*-255 615*	*-475 015*	*219 400*	*-46,2*
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		*-287 638*	*187 377*	*-475 015*	*-253,5*
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PÉRIODE	**7.4**	**-543 253**	**-287 638**	**-255 615**	***88,9***

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
ARRÊTÉS AU 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 160 millions de dinars, composé de 32 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la BNA est sis à Tunis, avenue Hédi Nouira. Elle est dirigée par un Conseil d'Administration.

Le réseau de la BNA se compose de 16 directions régionales, 3 succursales et 158 agences.

La BNA finance, outre les différents autres secteurs économiques, la quasi-totalité des besoins du secteur agricole en crédits.

La BNA est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la BNA se présente comme suit au 31 décembre 2012 :

Actionnaires	**Nombre d'actions**	**Valeur nominale en dinars**	**% d'intérêt et des droits de vote**
L'État Tunisien	7 531 373	37 656 865	23,54
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 431 632	12 158 160	7,60
Office des Céréales	1 964 560	9 822 800	6,14
Office de Commerce de la Tunisie	1 658 248	8 291 240	5,18
ETAP	1 296 042	6 480 210	4,05
Banque de Tunisie et des Emirats	1 225 603	6 128 015	3,83
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 006 979	5 034 895	3,15
Autres :	14 885 563	74 427 815	46,51
- *Dont Africa Emerging Market Fund*	*1 259 089*	*6 295 445*	*3,93*
TOTAL	**32 000 000**	**160 000 000**	**100,00**

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles applicables aux établissements bancaires.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1. Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des déblocages, pour leur valeur nominale.

3.1.2. Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

3.1.3. Provisions sur les engagements

a) Provisions individuelles :

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les engagements supérieurs à 50 mDT font l'objet d'une évaluation au cas par cas. Les provisions constituées sur ces engagements sont déterminées en tenant compte des garanties admises ainsi que des agios et intérêts réservés.

Il est à noter que compte tenu des difficultés de réalisation des anciennes garanties et des procédures appliquées lors des adjudications, une décote de 40% sur la valeur des garanties réelles a été opérée et ce, pour les dossiers de crédit dont l'ancienneté de transfert à contentieux est supérieure à un an et inférieure à quatre. Pour les dossiers de crédit dont l'ancienneté de transfert à contentieux est supérieure à 4 ans, la décote a été fixée à 100%.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0 & 1	0
2	20%
3	50%
4	100%

Les provisions requises sur les engagements ordinaires inférieurs à 50 mDT sont estimées selon une méthode d'extrapolation en fonction du taux de provisionnement des engagements supérieurs à 50 mDT.

$$P2 = E2 \times (P1/E1)$$

P1 = Provisions sur engagements supérieurs à 50 mDT
E1 = Engagements supérieurs à 50 mDT
P2 = Provisions sur engagements inférieurs à 50 mDT
E2 = Engagements inférieurs à 50 mDT (hors crédits aux particuliers)

Pour les crédits aux particuliers inférieurs à 50 mDT, les provisions couvrent la totalité des impayés (les impayés relatifs aux crédits standing ne sont pas provisionnés).

Quant aux provisions requises sur les créances contentieuses inférieures à 50 mDT, elles sont déterminées en appliquant à l'en-cours net des créances (après déduction des engagements sur fonds budgétaires, de ceux garantis par le FNG et le FNE ainsi que des agios et intérêts réservés) des taux de provisionnement variant entre 30% et 100% en fonction de l'antériorité du transfert de ces créances à contentieux :

Années de transfert à contentieux	Taux de couverture par les provisions
Supérieure à quatre ans	100 %
Supérieure à un an et inférieure ou égale à quatre ans	40 %
Inférieure ou égale à un an	30 %

b) Provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°2012-20 du 06 décembre 2012, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, la BNA a procédé à la constitution, par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2012, d'un complément de provisions collectives (par rapport au montant constaté en 2011) afin d'assurer une couverture adéquate des risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Pour l'évaluation du nouveau montant des provisions collectives, la BNA a recouru à la méthodologie référentielle annexée à la circulaire BCT 2012-20 qui est applicable à partir de l'exercice 2012 et qui prévoit les étapes suivantes :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par secteur d'activité et l'élimination des engagements présentant un profil de risque spécifique qui pourrait biaiser les calculs ;

- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ;

- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2012. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1;

- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Les provisions collectives à constituer résultent alors de la multiplication des engagements de la classe 0 et ceux de la classe 1 du groupe en question, par ces trois paramètres ainsi estimés (taux de migration moyen du groupe, facteur scalaire moyen du groupe et taux minimum de provision spécifique au groupe).

3.1.4. Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en « Intérêts et agios réservés » et présentés en soustraction du poste « Créances sur la clientèle ». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.2. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.2.1. Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement ;

Les titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti ;

Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.2.2. Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'État Tunisien ;
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR ;
- Les montants placés en fonds commun de placement.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en « Engagements hors bilan » pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits des placements obligataires courus sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres côtés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les fonds gérés par les SICAR sont constitués des participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession. Ces titres sont évalués, à la date de clôture, par référence à la valeur mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

3.3. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement ;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.4. Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif, après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage, au fur et à mesure des appels de fonds.

À la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS RE.

3.5. Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux Capitaux propres :

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés ».

3.6. Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi :

Conformément à la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers, chaque employé percevra à l'occasion de son départ à la retraite une indemnité égale à six mensualités, calculée sur la base du salaire du dernier mois travaillé, toutes indemnités servies mensuellement comprises. En outre, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financée par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (indemnité de départ à la retraite et assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

La Banque comptabilise une provision pour avantages du personnel afin de faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite.

Cette provision résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, *Avantages du personnel*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Un complément de provision est également comptabilisé pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en utilisant la même méthode comptable et en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

3.7. Reclassements et retraitements au niveau de certains postes des états financiers

Afin d'améliorer la présentation de la situation financière de la Banque et des résultats de ses opérations conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains changements de méthodes de présentation ont été opérés pour tenir compte des reclassements suivants :

(En mDT)

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Solde au 31/12/2011
Provisions pour dépréciation groupe Khemaissa	**AC6**	**AC7A**	**-125**
Droits d'enregistrement dation groupe Khemaissa	**AC6**	**AC7A**	**125**

4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

4.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 386.386 mDT au 31/12/2012 contre 237.490 mDT au 31/12/2011, soit une variation à la hausse de 148.896 mDT due essentiellement à l'augmentation des avoirs en caisse en dinars et des prêts sur le marché monétaire en dinars à la BCT, en partie compensée par la baisse des prêts sur le marché monétaire en devises à la BCT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2012	**Solde au 31 décembre 2011**
Avoirs en caisse en dinars	69 625	31 062
Avoirs en caisse en devises	8 831	11 220
Avoirs auprès de la BCT en dinars	-	415
Avoirs auprès de la BCT en devises	6 256	7 184
Provisions pour risques divers (avoirs auprès de la BCT en devises)	-466	-2 005
Prêts sur le marché monétaire dinars BCT	210 000	-
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	73 508	185 558
Intérêts à percevoir	62	112
Mouvements IBS	16 344	3 615
Avoirs auprès du CCP	328	329
Chèques TGT	1 898	-
TOTAL	**386 386**	**237 490**

Ratio de liquidité :

En application de l'article 13 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, les banques doivent respecter en permanence un ratio de liquidité qui ne peut être inférieur à 100 %, calculé par le rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible. La BNA affiche au 31 décembre 2012 un ratio de liquidité de 78,13%.

4.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont passées de 121.167 mDT au 31 décembre 2011 à 83.277 mDT au 31 décembre 2012, soit une diminution de 37.890 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste ainsi que leurs soldes se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2012	**Solde au 31 décembre 2011**
a - Créances sur les établissements bancaires	**71 595**	**108 674**
Comptes courants et autres créances	5 803	5 849
Provisions pour risques divers (comptes courants et autres créances)	-705	-
Prêts sur le marché monétaire en dinars	65 835	87 501
Prêts sur le marché monétaire en devises	-	14 701
Intérêts à percevoir	662	623
b - Créances sur les établissements financiers	**11 682**	**12 493**
Comptes courants	4 104	2 946
Prêts à MLT	7 500	9 500
Intérêts à percevoir	78	47
TOTAL	**83 277**	**121 167**

4.3. Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31 décembre 2012 à 6.368.316 mDT contre 5.916.989 mDT au 31 décembre 2011, enregistrant ainsi une augmentation de 451.327 mDT, soit un taux d'accroissement de 7,6 %. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit :

(En mDT)

	En-cours brut en principal	**Intérêts impayés et créances rattachées**	**Produits constatés d'avance**	**Provisions**	**Intérêts et agios réservés**	**En-cours net**
Engagements agricoles :	**677 757**	**371 226**	**-1 645**	**-**	**-362 018**	**685 320**
- Comptes débiteurs	17 441	-	-	-	-	17 441
- Autres concours à la clientèle	403 651	86 808	-1 645	-	-79 066	409 748
- Crédits sur ressources spéciales	256 665	284 418	-	-	-282 952	258 131
Engagements commerciaux et industriels :	**6 245 799**	**129 798**	**-9 785**	**-**	**-149 554**	**6 216 258**
- Comptes débiteurs	837 283	25 250	-	-	-50 928	811 605
- Autres concours à la clientèle	5 270 176	88 533	-9 785	-	-83 363	5 265 561
- Crédits sur ressources spéciales	138 340	16 015	-	-	-15 263	139 092
Comptes courants associés	**541**	-	-	-	-	**541**
Créances agricoles prises en charge par l'État	**23 837**	-	-	**-464**	-	**23 373**
Provisions sur créances	**-**	-	-	**-513 523**	-	**-513 523**
Provisions collectives sur créances non classées	-	-	-	**-43 653**		**-43 653**
TOTAL AU 31/12/2012	**6 947 934**	**501 024**	**-11 430**	**-557 640**	**-511 572**	**6 368 316**
TOTAL AU 31/12/2011	**6 414 656**	**449 391**	**-10 646**	**-477 678**	**-458 734**	**5 916 989**

Les dotations brutes aux provisions sur les créances douteuses constituées au titre de l'année 2012 se sont élevées à 110.626 mDT, contre 80.571 mDT au cours de l'année 2011, soit une augmentation de 30.055 mDT.

4.3.1 Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés :

(En mDT)

	31/12/2011		31/12/2012	
	Engagements	**Provisions**	**Engagements**	**Provisions**
TOTAL ENGAGEMENTS (a)	**7 649 724**	**444 479**	**8 443 573**	**513 987**
CREANCES TRAITEES AU CAS PAR CAS	**6 151 904**	**364 770**	**6 867 347**	**434 815**
Créances non classées (0 et 1)	**5 288 689**		**5 753 062**	**-**
Créances classées (b)	**863 215**	**364 770**	**1 114 285**	**434 815**
Classe 2	106 164	9 743	160 197	19 553
Classe 3	95 951	35 546	99 509	22 077
Classe 4	303 183	127 714	453 766	161 648
Contentieux	357 917	189 067	400 813	223 245
SOFINREC & IMM		2 700		8 292
CREANCES NON TRAITEES AU CAS PAR CAS	**1 497 820**	**79 709**	**1 576 226**	**79 172**
Ordinaires	1 351 347	15 887	1 429 590	16 046
Contentieux (c)	146 473	63 822	146 636	63 126
Total Créances classées (d) = (b) + (c)	**1 009 688**		**1 260 921**	**-**
Taux des Créances Classées (d)*100/(a)	**13,20%**		**14,93%**	
Couverture (e)		**572 365**		**663 541**
Provisions		444 943		513 987
Agios réservés sur CCD		42 487		50 928
Intérêts réservés sur crédits		84 935		98 626
Total créances classées (sans budgétaires) (f)	**892 383**	-	**1 141 032**	-
Taux de Couverture des créances classées par les provisions et agios réservés (e)*100/(f)		**64,1%**		**58,2%**

4.3.2. Évaluation des garanties

La Banque ne dispose pas d'une base de données exhaustive et mise à jour des garanties hypothécaires reçues en couverture des risques encourus sur sa clientèle. Il s'en suit que cette situation pourrait impacter le caractère complet des informations fournies en hors bilan sur les garanties reçues. Ces dernières ne sont identifiées que pour les relations classées et ne font l'objet d'une évaluation indépendante et récente que pour une partie des relations classées présentant des engagements significatifs.

Par ailleurs, la Banque procède à une décote de 40% pour les dossiers de crédit dont l'ancienneté de transfert à contentieux est supérieure à un an et inférieure à quatre ans, et à une décote de 100% pour les dossiers de crédit dont l'ancienneté de transfert à contentieux est supérieure à quatre ans.

4.3.3. Rating des relations et états financiers audités

Il n'est pas exigé de notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 millions de dinars et de 5 millions de dinars prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

4.3.4. Adéquation des provisions collectives (ou sur base portefeuille)

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°2012-20 du 06 décembre 2012, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, la BNA a procédé à la constitution, par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2012, d'un complément de provisions collectives afin d'assurer une couverture adéquate des risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier, et ce pour un montant de 10.917 KDT.

Ainsi, les provisions collectives affichent, au 31 décembre 2012, un solde cumulé de 43.653 KDT (dont 32.736 KDT comptabilisés au cours de l'exercice 2011) qui s'analyse comme suit :

(En mDT)

Catégorie (montants en DT)	Engagement net 2012	Taux de migration TMgi	Facteur scalaire FSgi	Taux de provisionnement	Provision collective 2012
Agriculture	247 214	10,6%	1,00	16,66%	4 363
Autres industries	36 237	1,26%	1	38,62%	176
Autres services	567 929	1,19%	1	19,31%	1 300
Bâtiments et travaux publics BTP	219 131	1,690%	1,30	14,67%	705
Commerce	1 094 938	3,22%	1	26,62%	9 383
Consommation	4 383	16,31%	1	42,55%	304
Habitat	219 588	2,85%	1	18,07%	1 131
Industries manufacturières	1 526 126	3,64%	1	35,95	19 987
Promotion immobilière	479 302	3,29%	1	23,23%	3 665
Tourisme	146 134	7,07%	1	25,53%	2 638
Total Classes 0&1	**4 540 982**				**43 653**

4.3.5. Créances consolidées et créances prises en charge par l'État sans intérêts

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57.266 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'État a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272.325 mDT à la date de leur prise en charge par l'État.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Les créances en principal sur fonds propres et assimilés abandonnées par la Banque sont prises en charge par l'État et remboursées, par ce dernier, sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24.051 mDT à la date de leur prise en charge par l'État.

Selon le § AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* « la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme qui ne porte pas intérêt peut être estimée comme la valeur actuelle de l'ensemble des entrées de trésorerie futures, actualisées au taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire … ayant une notation similaire. Tout montant supplémentaire prêté constitue une charge ou une réduction du résultat, à moins qu'il ne remplisse les conditions de comptabilisation comme un autre type d'actif ».

Il s'ensuit que la juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'État, est nettement inférieure à leur valeur comptable et que la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'État, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 7% :

(En mDT)

Cadre légal	Créances prises en charge par l'État (1)	Créances actualisées à la date de leur prise en charge au taux de 7% (2)	Écart (1)-(2)	En-cours au 31/12/2012 (3)	En-cours au 31/12/2012 actualisé au taux de 7% (4)	Écart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 267	26 695	30 572	27 796	18 322	9 474
Article 25 de la loi n° 98-111 du 28/12/1998	272 325	126 942	145 383	130 712	86 520	44 192
Article 3 de la loi n°99-65 du 15/07/1999	24 051	12 740	11 311	8 881	6 481	2 400
TOTAL en DT	**353 643**	**166 377**	**187 266**	**167 389**	**111 323**	**56 066**

4.3.6. Engagements des entreprises publiques :

Les engagements des entreprises publiques figurant sur la liste prévue par le décret n°2005-910 du 24 mars 2005, portant désignation de l'autorité de tutelle sur les entreprises et les établissements publics à caractère non administratif, tel que modifié et complété par le décret n°2010-90 du 20 janvier 2010, présentent au 31 décembre 2012 un total de 1.140.133 mDT *(ce qui représente 173% des Fonds Propres Nets de la Banque à la même date)* et un risque encouru de 995.570 mDT. Ces engagements concernent 44 relations et se résument comme suit :

(En mDT)

RÉCAPITULATION DES ENGAGEMENTS					
Engagements à court terme	**Engagements à moyen et long termes**	**Crédits de consolidation**	**Engagements par signature**	**Engagements en contentieux**	**TOTAL**
591 056	219 396	69 329	260 324	28	1 140 133

(En mDT)

RÉCAPITULATION DES COUVERTURES						
Fonds budgétaires	**Garantie de l'État**	**Garanties hypothécaires**	**Dépôts affectés**	**GOD**	**Impayés en intérêts**	**TOTAL**
152	112 113	18 904	13 241	9	145	144 563

Onze de ces entreprises publiques, connaissant des difficultés financières chroniques, accusent des découverts en comptes courants et d'autres engagements importants qui ne sont pas classées et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes (Office des Céréales, SNCPA, ONH, OTD, EL FOULEDH, etc.). En effet, sur un engagement total de 781.601 mDT les concernant, ces onze entreprises publiques affichent des engagements avec un risque de contrepartie important pour un montant de 331.888 mDT, adossés à des couvertures évaluées à 112.763 mDT, soit un déficit de financement de 219.125 mDT. Le tableau suivant récapitule la situation des engagements de ces onze relations.

(En mDT)

RELATION / NATURE D'ENGAGEMENT	OFFICE DES CEREALES	O.N.H	EL FOULEDH	O.T.D	TRANSTU	S.N.C.P.A	SOMATRA GET	ELLOUHOUM	S.N.T.R.I	SRT BIZERTE	STE TUN DU SUCRE	TOTAL
Engagements à CT avec contrepartie et à risque relativement faible (a)	***350 169***	***36 983***	***23 088***	***8 248***	***17 474***	***4 246***	***7 855***	***1 434***	-	***217***	-	**449 713**
- Crédits de financement de stocks	*109 000*	-	*13 200*	-	-	-	-	-	-	-	-	**122 200**
- Avances sur marchandises	*57 900*	*29 250*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**87 150**
- Crédits de cultures saisonnières	-	-	-	*8 000*	-	-	-	-	-	-	-	**8 000**
- Escompte commercial	*45 773*	*7 676*	*9 833*	*131*	*2 627*	-	-	-	-	*217*	-	**66 258**
- Engagements par signatures (crédits documentaires, avals, etc.)	*137 496*	-	*54*	*103*	*14 847*	*232*	*7 855*	*1 434*	-	-	-	**162 020**
- Autres	-	*57*	-	*13*	-	*4 014*	-	-	-	-	-	**4 084**
Découverts et autres engagements à CT sans contrepartie et à risque élevé (b)	***111 203***	***31 646***	***47 680***	***1 712***	***10 055***	***20 682***	***3 875***	***9 601***	***1 275***	***706***	-	**238 435**
- Crédits non mobilisables	-	-	*26 581*	-	*8 500*	*4 000*	*1 500*	-	-	-	-	**40 581**
- Facilité de caisse /découvert en compte	*111 203*	*31 646*	*21 099*	*1 712*	*1 555*	*16 682*	*2 375*	*9 601*	*1 275*	*706*	-	**197 854**
Engagements à MLT à risque élevé (c)	-	***25 949***	***5 672***	***37 865***	***8 611***	***1 869***	***2 261***	-	***5 976***	***3 255***	***1 965***	**93 425**
- CMLT d'investissement	-	*267*	*5 672*	*1 000*	*1 090*	-	*2 261*	-	*4 258*	*3 255*	-	**17 803**
- Autres CMT (acquisition de matériel agricole, matériel de transport, etc.)	-	-	-	*1 207*	*7 521*	-	-	-	*1 718*	-	-	**10 446**
- CMT de consolidation, d'assainissement et de restructuration	-	*25 682*	-	*35 000*	-	*1 129*	-	-	-	-	***1 227***	**63 038**
- Impayés en principal et en intérêts	-	-	-	*659*	-	*740*	-	-	-	-	***738***	**2 137**
Engagements compromis en contentieux (d)	-	-	-	***28***	-	-	-	-	-	-	-	**28**
Total des engagements	**461 371**	**94 578**	**76 440**	**47 853**	**36 140**	**26 797**	**13 992**	**11 035**	**7 251**	**4 178**	**1 965**	**781 601**
Dont des engagements à risque de crédit élevé (b)+(c)+(d)	***111 203***	***57 595***	***53 352***	***39 605***	***18 666***	***22 551***	***6 136***	***9 601***	***7 251***	***3 961***	***1 965***	***331 888***
Couvertures admises par la BCT	-	**25 038**	**18 308**	**35 152**	-	**22 551**	**9**	**8 325**	-	**3 255**	**125**	**112 763**
Risque Net (ou déficit de financement)	**111 203**	**32 557**	**35 044**	**4 453**	**18 666**	-	**6 128**	**1 276**	**7 251**	**706**	**1 841**	**219 125**
Classe de risque attribuée en 2012	**0**	**0**	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**	

4.4. Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial de la Banque s'élève à 333.893 mDT au 31 décembre 2012 contre 392.456 mDT au 31 décembre 2011, soit une baisse de 58.563 mDT due essentiellement à la diminution des bons du Trésor détenus par la Banque qui sont passés de 390.939 mDT au 31 décembre 2011 à 332.573 mDT au 31 décembre 2012.

Le portefeuille titres commercial détenu par la Banque se détaille comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2012	**Solde au 31 décembre 2011**
Titres à revenu variable :	**75**	**45**
- Titres côtés	83	58
- Provisions sur titres	-8	-13
Titres à revenu fixe :	**333 818**	**392 411**
- Bons du Trésor	332 573	390 939
- Créances et dettes rattachées	1 245	1 472
TOTAL	**333 893**	**392 456**

4.5. Portefeuille titres d'investissement

Les titres d'investissement de la Banque ont totalisé 457.407 mDT au 31 décembre 2012 contre 369.346 mDT au 31 décembre 2011, soit une évolution à la hausse de 88.061 mDT.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit :

(En mDT)

	Titres de participation	**Autres titres d'investissement**	**Fonds gérés**	**Dettes des Entreprises Publiques**	**Participations avec engagement de rétrocession**	**Agios réservés / portage**	**Total au 31/12/2012**
Valeur brute au 31 décembre 2012 :	**125 232**	**144 019**	**89 438**	**130 938**	**-**	**-**	**489 627**
- *Valeur au 1er janvier*	*112 588*	*64 861*	*77 271*	*141 872*	*900*	*-75*	*397 417*
- *Acquisitions/Souscriptions*	*13 204*	*82 030*	*12 500*	*-*	*-*	*-*	*107 734*
- *Cessions*	*-*	*-*	*-*	*-*	*-900*	*-*	*-900*
- *Récupération souscription*	*-560*	*-*	*-*	*-*	*-*	*-*	*-560*
- *Remboursements*	*-*	*-2 872*	*-333*	*-10 934*	*-*	*75*	*-14 064*
Créances rattachées	**176**	**2 012**	**3 285**	**3**	**-**	**-**	**5 476**
Provisions au 31 décembre 2012 :	**-21 881**	**-**	**-15 815**	**-**	**-**	**-**	**-37 696**
- *Provisions au 1er janvier*	*-19 743*	*-*	*-15 464*	*-*	*-289*	*-*	*-35 496*
- *Dotations de l'exercice*	*-2 494*	*-*	*-2 749*	*-*	*-*	*-*	*-5 243*
- *Reprises de provisions*	*356*	*-*	*2 398*	*-*	*289*	*-*	*3 043*
Valeur nette au 31 décembre 2012	**103 527**	**146 031**	**76 908**	**130 941**	**-**	**-**	**457 407**
Valeur nette au 31 décembre 2011	**92 894**	**66 366**	**67 675**	**141 875**	**611**	**-75**	**369 346**

Les autres titres d'investissement détenus par la Banque sont composés des souscriptions en emprunts obligataires (124.719 mDT) et en fonds communs de placement (19.300 mDT).

La répartition des titres de participation de la Banque en titres cotés, titres non cotés et participations dans les OPCVM se présente comme suit :

(En mDT)

Libellé	**Solde au 31 décembre 2012**	**Solde au 31 décembre 2011**
Titres cotés	56 621	45 069
Titres non cotés	68 012	66 920
Titres OPCVM	599	599
TOTAL	**125 232**	**112 588**

Les provisions sur titres de participation sont passées de 19.743 mDT au 31 décembre 2011 à 21.881 mDT au 31 décembre 2012, et ce suite à la constatation, au cours de l'année 2012, de dotations supplémentaires pour un montant de 2.494 mDT et de diverses reprises pour un montant de 356 mDT.

Les titres de participation se détaillent au 31 décembre 2012 comme suit : *(voir tableau ci-joint).*

(En mDT)

Titres	% de participation	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
		Valeur Brute	Provisions	Valeur Nette	Valeur Brute	Provisions	Valeur Nette
SICAF PARTICIPATIONS	100%	500	-	500	500	-	500
SODASS	0%	-	-	-	560	44	516
BNA CAPITAUX	99%	4 950	-	4 950	4 950	-	4 950
SOFINREC	96%	7 700	-	7 700	7 700	-	7 700
SODAL	69%	1 447	1 254	193	1 447	1 254	193
SOIVM.SICAF	63%	2 461	-	2 461	2 461	-	2 461
LA GENERALE DE VENTE	50%	2 000	1 043	957	2 000	884	1 116
STIA	50%	5 005	5 005	-	5 005	5 005	-
MATEUR JALTA	44%	560	560	-	560	560	-
SMVDA AZIZIA	33%	1 075	1 075	-	1 075	1 075	-
SICAR-INVEST	32%	2 580	-	2 580	2 580	-	2 580
SIMPAR	30%	1 530	-	1 530	1 530	-	1 530
T.I.S	30%	75	-	75	75	-	75
AGROSERVICES	30%	60	-	60	60	-	60
IMMOB. DES OEILLETS	29%	265	-	265	265	-	265
SODINO	28%	9 418	651	8 767	9 418	86	9 332
SICAV BNA	26%	509	-	509	509	-	509
SOGEST	20%	4	-	4	4	-	4
LIAL DU CENTRE	20%	15	15	-	15	15	-
SIDCO	19%	3 055	409	2 646	3 055	115	2 940
MAISON DU BANQUIER	18%	1 542	698	844	1 542	776	766
SODEK	18%	549	48	501	549	-	549
INTER BANK-SERVICES	17%	726	-	726	726	-	726
STR	16%	17 853	-	17 853	8 106	-	8 106
STBG	16%	473	-	473	473	-	473
PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ DE BIZERTE	15%	1 500	161	1 339	1 500	79	1 421
SPEI	15%	15	15	-	15	15	-

		Valeur Brute	Provisions	Valeur Nette	Valeur Brute	Provisions	Valeur Nette
SFBT	14%	14 518	-	14 518	14 518	-	14 518
(En mDT)	19%	4 016	123	3 893	3 185	-	3 185
31 décembre 2012							
SODIS SICAR							
UNIFACTOR	13%	1 875	-	1 875	1 875	48	1 827
SIBTEL	12%	491	-	491	491	-	491
BAT	11%	500	130	370	500	106	394
TAPARURA	11%	250	60	190	250	-	250
AIR LIQUIDE TUNISIE	11%	10 656	-	10 656	10 656	-	10 656
S.T.I TANIT	11%	6 704	3 899	2 805	6 704	3 122	3 582
MONETIQUE TUNISIE	10%	280	-	280	280	-	280
A.T.LEASE	10%	3 800	-	3 800	2 000	-	2 000
HAMMAMET SUD	10%	100	100	-	100	100	-
PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ DE MONASTIR	10%	1 500	-	1 500	1 500	183	1 317
T.D.A	10%	400	400	-	400	400	-
SOTUGAR	8%	250	-	250	250	-	250
TUNISIE LAIT LIBRE	8%	7 560	4 217	3 343	7 560	3 978	3 582
SODICAB	8%	300	79	221	300	82	218
IMPRIMERIES REUNIES	7%	60	60	-	60	60	-
ENTREPOTS FRIGORIFIQUES DU SAHEL	7%	58	-	58	58	-	58
SEM	6%	25	-	25	25	-	25
EVOLUTION ECONOMIQUE	5%	37	37	-	37	37	-
TUNISIE TRADENET	5%	100	-	100	100	-	100
TUNIS CENTER	5%	500	-	500	500	-	500
CDC DEVELOPPEMENT	5%	100	-	100	-	-	-
AUTRES PARTICIPATIONS	< 5%	5 285	1 842	3 443	4 562	1 720	2 842
TOTAL		**125 232**	**21 881**	**103 351**	**112 588**	**19 743**	**92 845**

Les fonds gérés confiés par la Banque aux SICARs se détaillent au 31 décembre 2012 comme suit :

(En mDT)

	Année d'affectation	Montant initial	Remboursements	Moins-values / cession actions propres	Solde au 31/12/2012
Fonds géré SICAR INVEST 1	1997	4 500	-2 306	-281	1 913
Fonds géré SICAR INVEST 2	1997	2 057	-874	-239	944
Fonds géré SICAR INVEST 3	1998	5 550	-3 839	-1 170	541
Fonds géré SICAR INVEST 4	1999	7 350	-2 674		4 676
Fonds géré SICAR INVEST 5	2000	7 000	-3 506	-12	3 482
Fonds géré SICAR INVEST 6	2001	7 000	-2 374	-70	4 556
Fonds géré SICAR INVEST 7	2002	5 000	-585	-156	4 259
Fonds géré SICAR INVEST 8	2003	3 500	-1 385	-30	2 085
Fonds géré SICAR INVEST 9	2005	1 500	-387	-31	1 082
Fonds géré SICAR INVEST 10	2006	5 000			5 000
Fonds géré SICAR INVEST 11	2007	2 500			2 500
Fonds géré SICAR INVEST 12	2008	8 500			8 500
Fonds géré SICAR INVEST 13	2009	20 000			20 000
Fonds géré SICAR INVEST 14	2010	15 000			15 000
Fonds géré SIP SICAR1	2010	1 500			1 500
Fonds DEV IRADA Jendouba	2010	450			450
Fonds DEV IRADA El Kef	2010	450			450
Fonds géré SICAR INVEST 15	2011	10 000			10 000
Fonds géré SIP SICAR2	2011	2 500			2 500
TOTAL		**109 357**	**-17 930**	**-1 989**	**89 438**

L'encours des provisions sur les fonds gérés s'élève au 31 décembre 2012 à 15.815 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 351 mDT par rapport au solde au 31 décembre 2011, et ce suite à la constatation, au cours de l'année 2012, de dotations complémentaires pour un montant de 2.749 mDT et de diverses reprises pour un montant de 2.398 mDT.

4.6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Banque.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles, au 31 décembre 2012, s'établit comme suit *(voir tableau ci-joint)* :

(En mDT)

	31/12/2011	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Affectation interne	31/12/2012
Immobilisations incorporelles :	**11 656**	**1 871**	**-**	**-2 185**	**11 342**
- Logiciels	*11 656*	*1 871*	*-*	*-2 185*	*11 342*
Amortissements :	**-7 283**	**-1 694**	**774**	**-**	**-8 203**
- Logiciels	*-7 283*	*-1 694*	*774*	*-*	*-8 203*
TOTAL NET (1)	**4 373**	**177**	**774**	**-2 185**	**3 139**
Immobilisations corporelles :	**121 354**	**9 211**	**-414**	**-2 479**	**127 672**
- Terrains	2 644	15	-	-	2 659
- Constructions	49 259	-	-4	834	50 089
- Agencements, aménagements et installations	24 019	674	-	473	25 166
- Matériel de transport	1 646	87	-36	-2	1 695
- Mobilier et matériel de bureaux	36 001	1 802	-374	-60	37 369
- Immobilisations en cours	2 386	4 438	-	-1 418	5 406
- Mobilier et matériel de bureaux en stocks	200	1 944	-	-1 812	332
- Avances sur achats de mobilier et matériel de bureaux	441	238	-	-494	185
- Dépenses nouvelles agences	-	13	-	-	13
- Immobilisations en dation	***4 758***	***-***	***-***	***-***	***4 758***
Amortissements :	**-69 279**	**-4 425**	**410**	**-**	**-73 294**
- Constructions	-21 130	-1 195	3	-	-22 322
- Agencements, aménagements et installations	-19 445	-803	-	-	-20 248
- Matériel de transport	-855	-261	36	-	-1 080
- Mobilier et matériel de bureaux	-27 849	-2 166	371	-	-29 644
Dépréciations :	**-337**	**-**	**-**	**-**	**-337**
- Immobilisations en dation	***-337***	***-***	***-***	***-***	***-337***
TOTAL NET (2)	**51 738**	**4 786**	**-4**	**-2 479**	**54 041**
TOTAL GÉNÉRAL (1) + (2)	**56 111**	**4 963**	**770**	**-4 664**	**57 180**

4.6.1. Immobilisations en dation

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31 décembre 2012 :

(En mDT)

Compte	Relation	Description	Valeur d'entrée	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
1106084096	Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 062	1 150	87	-
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 074	1 737	-337	337
			36	36	-	-
1106084102	Société d'Études et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	1 586	1 665	79	-
	TOTAL		**4 758**	**4 552**	**-207**	**337**

4.6.2. Inventaire physique des immobilisations

La BNA a procédé à une prise d'inventaire physique de ses immobilisations corporelles. Mais cette opération n'a pas été couronnée par un rapprochement exhaustif entre les résultats des recensements effectués et les tableaux d'amortissements des immobilisations. La valeur probante de la comptabilité résulte notamment de la concordance (en quantité et en valeur) entre les immobilisations figurant au bilan et les existants réels.

Les immobilisations totalisent, au 31 décembre 2012, une valeur brute de 139.014 mDT, des amortissements et des provisions de 81.834 mDT et une valeur nette de 57.180 mDT, ce qui représente environ 0,73% du total des actifs de la Banque.

4.6.3. Situation foncière du patrimoine immobilier

La BNA a entamé, depuis plusieurs exercices, une action visant l'immatriculation de son patrimoine immobilier. Ce processus a permis d'assainir la situation de plusieurs actifs fonciers. Toutefois, certains terrains et constructions pour lesquels la Banque dispose de contrats d'acquisition ne sont pas encore immatriculés en son nom (action en cours).

4.7. Autres actifs

Les autres postes d'actif de la Banque ont totalisé 147.168 mDT au 31 décembre 2012 contre 124.737 mDT au 31 décembre 2011. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2012	**Solde au 31 décembre 2011**
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	**105 074**	**86 095**
- Débiteurs divers **(*)**	63 051	16 591
- Compte Ministère de la Défense Nationale	1 017	1 017
- État, impôts & taxes	5 484	8 473
- Commissions de gestion à percevoir	2 759	7 610
- Ajustements devises	1 682	263
- Provisions pour risques divers (ajustements devises)	-251	-60
- Billets de banque détériorés & déficits de caisse	442	408
- Provisions pour risques divers (billets de banque détériorés & déficits de caisse)	-217	-175
- Charges payées d'avance	438	261
- Compte d'attente	123	115
- Provisions pour risques divers (compte d'attente)	-60	-59
- Compte de régularisation	1 717	892
- Provisions pour risques divers (compte de régularisation)	-656	-351
- Comptes monétiques	592	570
- Provisions pour risques divers (comptes monétiques)	-592	-570
- ***Comptes liés à la compensation :***	***27 050***	***48 310***
▪ *Valeurs à compenser*	*23 413*	*48 310*
▪ *Anciens suspens T24 (en cours d'apurement)*	*3 637*	-
- Provisions pour risques divers (comptes liés à la compensation)	-2 823	-2 823
- Affaires litigieuses & remises égarées	10 811	9 362
- Provisions pour risques divers (affaires litigieuses & remises égarées)	-8 229	-8 255
- Utilisation de lignes extérieures en attente d'affectation **(**)**	2 237	3 980
- Produits à recevoir	311	325
- Autres comptes	188	211
AUTRES	**42 094**	**38 642**
- Comptes d'attente agricoles	61	61
- Provisions pour risques divers (comptes d'attente agricoles)	-61	-61
- Prêts au personnel	31 165	31 398
- Charges reportées	2 110	-
- Stock cartes de retrait	510	592
- Dotations timbres postaux	27	26
- Dotations timbres fiscaux (y compris timbres spéciaux de voyage)	88	46
- Dépôts et cautionnements	248	248
- Prêts ÉTAT/BNA à recouvrer	140 132	140 132
- Prêts ÉTAT/BNA recouvré	-133 380	-134 480
- Autres comptes	1 194	680
TOTAL	**147 168**	**124 737**

(*) *Ce poste regroupe principalement des opérations inter-siège touchant des comptes clients et parvenues aux structures destinataires après l'arrêté des comptes clients.*

(**) *Ce montant correspond à des sommes imputées sur des lignes de crédit extérieures dont les formalités de réalisation sont en cours de finalisation.*

4.7.1 Comptes liés à la compensation

Au 31 décembre 2012, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 27.050 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 90.166 mDT. Ces comptes d'attente s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal devrait s'opérer le jour suivant *(valeurs à compenser)* et par des suspens issus de la mise en place du système de « Télé-compensation 24 heures » présentant un solde débiteur de 3.637 mDT au 31 décembre 2012.

La BNA a mis en place deux commissions chargées de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures ». Leurs travaux ont abouti à la régularisation d'une partie de ces instances et se poursuivent toujours en 2013.

L'analyse de ces suspens a conduit à l'identification des principales causes suivantes :

- Des Comptes Rendus d'Opération (CRO) non générés automatiquement ;
- Des flux auxquels aucun CRO n'est prévu lors du lancement de la « Télé-compensation 24 heures » ;
- Des générations de CRO doubles résultant de problèmes techniques ;
- Etc.

Au 31 décembre 2012, les suspens résiduels relatifs aux exercices 2011 et 2012, selon les comptes rendus des deux commissions (dont les travaux se poursuivent toujours en 2013), présentent des soldes débiteurs respectivement de 1.678 mDT (1.338 suspens) et 1.959 mDT (1.587 suspens).

4.8. Banque Centrale et CCP

Ce poste a atteint 1.098.316 mDT au 31 décembre 2012 contre 899.203 mDT au 31 décembre 2011, enregistrant ainsi une évolution à la hausse de 199.113 mDT due essentiellement à l'accroissement des utilisations et des emprunts auprès de la Banque Centrale de Tunisie sur le marché monétaire en dinars. Il se détaille comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2012	**Solde au 31 décembre 2011**
Utilisations auprès de la BCT en dinars	60 731	-
Utilisations auprès de la BCT en devises	22	16
Emprunts sur le marché monétaire dinars BCT	1 035 000	898 000
Intérêts à servir	2 563	1 187
TOTAL	**1 098 316**	**899 203**

4.9. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 204.190 mDT au 31décembre 2012 contre 84.061 mDT au 31décembre 2011, enregistrant ainsi une augmentation de 120.129 mDT qui s'explique essentiellement par l'accroissement des emprunts sur le marché monétaire en dinars et en devises. Il se détaille comme suit :

- ***Décomposition par nature de poste :***

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2012	**Solde au 31 décembre 2011**
Dépôts & avoirs des établissements bancaires	197 397	77 928
Dépôts & avoirs des établissements financiers	6 793	6 133
TOTAL	**204 190**	**84 061**

- ***Décomposition par nature de compte :***

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2012	**Solde au 31 décembre 2011**
Comptes à vue	13 425	12 870
Emprunts sur le marché monétaire dinars	65 000	31 500
Emprunts sur le marché monétaire devises	125 653	39 614
Intérêts à payer	112	77
TOTAL	**204 190**	**84 061**

4.10. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 5.217.529 mDT au 31décembre 2012 contre 4.969.221 mDT au 31décembre 2011, enregistrant ainsi une augmentation de 248.308 mDT en montant et un taux de progression de 5%. Ils s'analysent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2012	**Solde au 31 décembre 2011**
Dépôts en dinars :	**4 708 496**	**4 317 256**
- Dépôts à vue	1 212 080	1 154 502
- Dépôts d'épargne	1 895 281	1 680 952
- Bons de caisse	115 058	132 559
- Compte à terme	163 162	169 092
- Comptes spéciaux de placement	533 021	787 987
- Certificats de dépôt	640 500	230 000
- Autres sommes dues à la clientèle	149 394	162 164
Dépôts en devises :	**503 872**	**635 198**
- Dépôts à vue	338 024	458 232
- Bons de caisse	8 921	8 336
- Compte à terme	65 153	70 150
- Comptes de placement	79 049	84 572
- Autres sommes dues à la clientèle	12 725	13 908
Dettes rattachées :	**5 161**	**16 767**
- Intérêts à payer sur dépôts à vue	1 226	1 094
- Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	86	107
- Intérêts à payer sur comptes d'épargne	10 160	9 917
- Intérêts à payer sur bons de caisse, comptes à terme & autres produits financiers	9 106	14 424
- Intérêts servis d'avance sur bons de caisse & comptes spéciaux de placement	-15 417	-8 775
TOTAL	**5 217 529**	**4 969 221**

4.11. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales de la Banque ont totalisé 447.552 mDT au 31 décembre 2012 contre 460.724 mDT au 31 décembre 2011. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2012	Solde au 31 décembre 2011
Emprunts matérialisés :	**42 172**	**45 635**
- Emprunts obligataires	40 387	43 722
- Intérêts à payer	1 785	1 913
Ressources spéciales :	**405 380**	**415 089**
- Ressources extérieures	226 957	269 863
- Ressources budgétaires	228 308	199 361
- Écarts de conversion sur emprunts	-52 701	-57 094
- Intérêts à payer	2 816	2 959
TOTAL	**447 552**	**460 724**

Les taux d'intérêt des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

4.11.1. Ressources extérieures

Certaines anciennes lignes de crédit extérieures, dont a bénéficié la BNA, n'ont pas été remboursées dans leur totalité ou en partie (BEI SOCELTA, BIRD 1746, BIRD AID, GSM et PANO). En outre, la Banque n'a pas procédé à la comptabilisation, au titre de ces ressources extérieures, des intérêts conventionnels et des intérêts de retard ainsi que des commissions lui revenant, conformément aux termes des conventions de prêts s'y rapportant. Par ailleurs, la BNA a supporté le risque imputable à l'État au titre de ces lignes de crédit comme prévu par lesdites conventions.

Dans ce cadre, les services de la BNA et ceux du Ministère des Finances ont tenu plusieurs réunions de travail et ont conclu que, conformément aux conventions applicables, l'État est redevable à la BNA d'un montant net de 1.120 mDT, soit la différence entre les créances de la BNA sur l'État qui se sont élevées à 26.435 mDT et les dettes de la BNA envers l'État qui ont totalisé 25.315 mDT.

Cette créance sur l'État sera réglée par le biais des recouvrements potentiels et futurs des clients de la BNA bénéficiaires des crédits accordés sur ces mêmes lignes.

Suite à la confirmation du Ministère des Finances (PV signé par les deux parties), une convention sera établie entre l'État et la BNA par laquelle ces deux parties s'engagent à ne plus réclamer d'éventuel reliquat constaté ultérieurement.

4.11.2 Ressources budgétaires

Les situations Emplois/Ressources des fonds budgétaires confiés par l'État Tunisien à la BNA ne font pas l'objet d'une confirmation périodique pour attester les emplois, les ressources et les soldes disponibles relatifs à ces fonds.

En outre, la convention du fonds FOPRODI stipule, au niveau de son article 20, que la BNA assume 25% du risque de non-recouvrement des prêts financés sur les ressources de ce fonds (estimé au 31 décembre 2012 à 2.355 mDT). Toutefois, la BNA n'est tenue à cette obligation qu'une fois qu'elle ait épuisé tous les recours possibles pour le recouvrement des créances (PV de carence à l'appui).

Cependant, la BNA ne prend pas en compte ce risque lors de la classification des engagements.

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31 décembre 2012 se présente comme suit :

(En mDT)

Compte comptable	Libellé	Solde au 31 décembre 2012
1850.000000	Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 422
1106.082926	Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	2 540
	TOTAL	**11 962**

Notons, enfin, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités compétentes.

4.11.3. Autres comptes rattachés à la rubrique emprunts et ressources spéciales

Certains comptes de régularisation (passifs) demeurent non justifiés au 31 décembre 2012. Ils ont été auparavant analysés par la BNA sans, toutefois, parvenir à retracer les origines de leurs soldes qui se présentent comme suit :

(En mDT)

Compte	Libellé	Solde au 31 décembre 2012
1105.81257	Prise en charge par l'État des impayés	-2 783
1105.81751	Réajustement intérêts / 3ème ligne de crédit CEE	-1 334
1105.81755	Créditeurs divers / crédits convertis	-1 642

4.12. Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 262.050 mDT au 31 décembre 2012 contre 232.222 mDT au 31 décembre 2011, enregistrant ainsi une évolution à la hausse de 29.828 mDT. Ils se présentent comme suit :

(En mDT)

	31 décembre 2012	**31 décembre 2011**
État, impôts et taxes	11 785	11 197
Impôt sur les sociétés	9 366	6 139
Organismes sociaux	27 740	24 882
Comptes d'ajustement devises	3 448	1 459
Provisions sur comptes d'ajustement devises	83	87
SWAPS devises	244	-61
Congés à payer	7 321	6 796
Produits perçus d'avance	1 544	1 073
Excédent de caisse	1 178	1 040
Charges sur emprunt	50	50
Autres comptes de régularisation passif	2 163	1 591
Provisions sur autres comptes de régularisation passif	13	54
Comptes liés à la compensation	***90 166***	***94 086***
▪ *Valeurs à compenser*	*90 166*	*82 002*
▪ *Anciens suspens T24H à apurer*	-	*12 084*
Comptes de régularisation	33 064	17 857
Comptes Étatiques créditeurs	38 204	35 518
Créditeurs divers	12 960	11 220
Fournisseurs d'immobilisations	2 310	-
Provisions pour passifs et charges :	20 411	19 34
▪ *Provisions pour indemnités de départ à la retraite et charges d'assurance groupe des retraités*	*19 430*	*18 350*
▪ *Provisions pour ristournes dues à la variation du TMM*	*884*	*884*
▪ *Provisions pour pénalités fiscales*	97	-
TOTAL	**262 050**	**232 222**

4.12.1. Indemnités de départ à la retraite et charges d'assurance groupe des retraités

En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Établissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités. En effet, chaque employé a droit, lors de son départ à la retraite, à une indemnité égale à six mensualités, calculée sur la base du salaire du dernier mois travaillé, toutes primes et indemnités servies mensuellement comprises.

En outre, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations…) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, la BNA a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31 décembre 2012 s'élève à 19.430 mDT contre 18.350 mDT au 31 décembre 2011.

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

-	Taux de croissance des salaires	:	4%
-	Taux de mortalité et de départ anticipé	:	5%
-	Taux d'actualisation financière	:	8%
-	Charges sociales (50%)	:	50% * 20,04%
-	Espérance de vie	:	74,3 ans
-	Prime d'assurance prise en charge par la BNA (par retraité)	:	580 DT

4.12.2. Comptes liés à la compensation

Au 31 décembre 2012, les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde de 90.166 mDT, alors que les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) cumulent à la même date un solde de 27.050 mDT. Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J+1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de « Télé-compensation 24 heures » au cours du mois de mai 2011.

La BNA a mis en place deux commissions de travail chargées de l'identification et de l'apurement de ces suspens. De nombreuses anomalies ont été régularisées courant 2012. Les travaux d'assainissement se poursuivent toujours en 2013 afin d'apurer les suspens restants en collaboration avec le fournisseur du logiciel de gestion de la « Télé-compensation 24 heures ».

4.13. Capitaux propres

Les capitaux propres bruts (avant déduction du rachat par la Banque de ses actions propres) ont totalisé 605.357 mDT au 31 décembre 2012 contre 574.232 mDT au 31 décembre 2011. Les mouvements de l'exercice 2012 se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31/12/2011	**Affectation du résultat 2011**	**Résultat de l'exercice**	**Autres mouvements**	**Solde au 31/12/2012**
Capital social	160 000	-	-	-	160 000
Dotation de l'État	***133 000***	**-**	**-**	**-**	***133 000***
Réserves légales	14 215	1 785	-	-	16 000
Réserves extraordinaires	36 135	8 350	-	-	44 485
Réserves à régime spécial	17 802	-	-	-	17 802
Réserves pour réinvestissements exonérés	87 421	12 550	-	-	99 971
Primes d'émission et de fusion	55 077	-	-	-	55 077
Réserves pour fonds social	34 565	500	-	669	35 734
Résultats reportés avant répartition	48	-48	-	-	-
Résultats reportés après répartition	-	32	-	50	82
Résultat net de l'exercice	35 969	-35 969	43 206	-	43 206
TOTAL	**574 232**	**-12 800**	**43 206**	**719**	**605 357**

Parmi les autres mouvements, figurent les intérêts perçus sur les prêts accordés sur le fonds social pour un montant de 669 mDT.

4.13.1. Dotation de l'État de 133.000 mDT

En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Cette convention a permis à la BNA de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la règlementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité (minimum de 5%).

Cependant, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées, en application de cette convention, dès lors que son équilibre financier est rétabli. Il s'ensuit que la situation de ses capitaux propres pourrait être fortement affectée dans le cas où elle serait amenée à restituer lesdites sommes. En effet, le montant de 133.000 mDT, considéré et présenté par la BNA parmi les fonds propres complémentaires, pourrait constituer un passif à rembourser à l'Etat.

4.13.2. Actions propres

Les actions propres détenues par la Banque s'élèvent au 31 décembre 2012 comme au 31 décembre 2011 à 1.367 mDT. Comme le montre le tableau suivant, ce poste n'a connu aucun mouvement en 2012 :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2011	**Acquisitions**	**Cessions**	**Solde au 31 décembre 2012**
Actions propres	-1 367	-	-	-1 367
TOTAL	-1 367	-	-	-1 367

4.13.3. Bénéfice par action

Le bénéfice par action ordinaire en circulation s'est élevé à 1,350 DT en 2012 contre 1,124 DT en 2011, enregistrant ainsi une amélioration de 20%.

(En mDT)

	Exercice clos le 31 décembre 2012	**Exercice clos le 31 décembre 2011**
Bénéfice de l'exercice (en mDT)	43 206	35 969
Bénéfice revenant aux actions propres	115	95
Nombre d'actions ordinaires en circulation	31 915 801	31 915 801
Bénéfice par action de valeur nominale 5 DT	**1,350**	**1,124**

5- NOTES SUR LES ENGAGEMNTS HORS BILAN

5.1. Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste totalise 1.349.235 mDT au 31 décembre 2012 contre 1.246.134 mDT au 31 décembre 2011. Il se décompose comme suit :

(En mDT)

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
a- En faveur d'établissements bancaires :	**698 330**	**647 972**
- Effets endossés	634 000	577 500
- Débiteurs par lettres de garantie d'ordre de nos correspondants étrangers	64 330	70 472
b- En faveur de la clientèle :	**490 905**	**438 162**
- Débiteurs par avals et acceptations	58 170	46 081
- Débiteurs par lettres de garanties	73 415	79 339
- Débiteurs par obligations cautionnées	13 486	14 541
- Débiteurs par cautions fiscales	63 328	45 067
- Débiteurs par cautions sur marchés publics	259 374	234 464
- Avals emprunts obligataires	4 300	5 762
- Avals billets de trésorerie	18 800	10 800
- Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	32	2 108
c- En faveur de l'État :	**160 000**	**160 000**
- Créances budgétaires transférées par l'État	160 000	160 000
TOTAL	**1 349 235**	**1 246 134**

5.1.1 Effets endossés

Le montant des effets endossés est passé de 577.500 mDT au 31 décembre 2011 à 634.000 mDT au 31 décembre 2012. Cette rubrique correspond aux avals de la BNA sur des refinancements opérés par des banques de la place auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

5.1.2 Créances budgétaires transférées par l'État

En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'État et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'État des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.

Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la dé-comptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

Cette convention met à la charge de la BNA l'obligation de restituer les sommes transférées (selon un échéancier à convenir avec l'État), dès lors que son équilibre financier est rétabli. La convention prévoit la présentation de cet engagement parmi les passifs éventuels au niveau des engagements hors bilan.

Conformément, à l'article 6 de la convention de 160.000 mDT, le rétablissement de l'équilibre financier est atteint lorsque les conditions suivantes sont cumulativement réunies sans prise en compte des créances transférées à la BNA en vertu de la convention :

- Les provisions sont dument constituées conformément à la règlementation en vigueur ;
- La couverture minimale des fonds propres est atteinte ;
- Le taux moyen du rendement des capitaux propres du secteur est atteint ;
- Le taux moyen de rendement des actifs est atteint ;
- La Banque assure la distribution de dividendes pour un taux minimum qui excède le taux prévu au niveau de ses statuts.

5.2. Actifs donnés en garantie (HB3)

Le refinancement auprès de la Banque Centrale de Tunisie a atteint 1.035.000 mDT au 31 décembre 2012 contre 898.000 mDT au 31 décembre 2011. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

(En mDT)

Désignation	**31 décembre 2012**	**31 décembre 2011**
Titres de créance	700 000	508 000
Bons du trésor	335 000	390 000
TOTAL	**1 035 000**	**898 000**

5.3. Garanties reçues (HB7)

Le poste « Garanties reçues » est constitué au 31 décembre 2012 des éléments suivants :

(En mDT)

	31 décembre 2012	**31 décembre 2011**
Garanties reçues des banques et des compagnies d'assurance	-	8 791
Garanties reçues de l'État	661 927	223 668
Garanties reçues de la clientèle	825 317	328 431
TOTAL	**1 487 244**	**560 890**

6. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE RESULTAT

6.1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 361.038 mDT en 2012 contre 335.021 mDT en 2011, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 7,8%. Ils s'analysent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2012	**Exercice clos le 31/12/2011**
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	**4 562**	**4 570**
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	3 013	3 323
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	477	722
- Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	789	401
- Report / Déport sur opérations de SWAPS	283	124
Opérations avec la clientèle :	**341 736**	**319 260**
- Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	61 491	53 835
- Intérêts sur crédits à la clientèle	280 245	265 425
Autres intérêts et revenus assimilés	**14 740**	**11 191**
TOTAL	**361 038**	**335 021**

6.2. Commissions perçues

Les commissions perçues par la Banque ont totalisé 52.657 mDT en 2012 contre 49.058 mDT en 2011. Elles se décomposent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2012	**Exercice clos le 31/12/2011**
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	28 284	26 397
Commissions sur opérations Monétique	3 741	3 250
Commissions sur opérations de change	771	561
Commissions sur opérations de commerce extérieur	2 048	1 936
Commissions sur location de coffre-fort	15	19
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	8 367	8 068
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	2 021	2 074
Commissions sur avals billets de trésorerie	339	240
Commissions diverses	7 071	6 513
TOTAL	**52 657**	**49 058**

6.3. Gains sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 32.849 mDT en 2012 contre 30.130 mDT en 2011. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2012	Exercice clos le 31/12/2011
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	**22 349**	**21 934**
- Intérêts nets sur Bons du Trésor (+)	22 339	21 937
- Dividendes & revenus assimilés (+)	5	4
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de placement (+)	5	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement (-)	-	-7
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	**10 500**	**8 196**
- Résultat sur opérations de change	7 468	5 618
- Commissions sur change manuel	3 032	2 578
TOTAL	**32 849**	**30 130**

6.4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 14.529 mDT en 2012 contre 16.656 mDT en 2011, soit une baisse de 12,8 %. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2012	Exercice clos le 31/12/2011
Revenus des titres de participation	8 601	8 802
Revenus des obligations	2 996	2 113
Revenus des fonds gérés	2 932	5 741
TOTAL	**14 529**	**16 656**

6.5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 166.177 mDT en 2012 contre 170.279 mDT en 2011, soit une diminution de 2,4%. Ils se décomposent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2012	**Exercice clos le 31/12/2011**
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	**50 663**	**32 504**
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	49 506	32 083
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	700	89
- Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	250	221
- Report / Déport sur opérations de SWAP	207	111
Opérations avec la clientèle :	**104 643**	**124 723**
- Intérêts sur comptes à vue	6 303	6 217
- Intérêts sur comptes d'épargne	42 404	44 528
- Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	55 936	73 978
Emprunts	**9 123**	**10 760**
Autres intérêts et charges	**1 748**	**2 292**
TOTAL	**166 177**	**170 279**

6.6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 90.391 mDT en 2012 contre 80.105 mDT en 2011, soit une augmentation de 12,8 %. Il s'analyse comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2012	**Exercice clos le 31/12/2011**
Dotations aux provisions pour créances douteuses	-110 626	-80 571
Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	-10 917	-32 736
Créances cédées ou passées par pertes	-9 595	-2 462
Reprises sur provisions pour créances douteuses, engagements hors bilan et passif	41 583	34 103
Dotations aux provisions pour risques et charges	-4 097	-2 384
Reprises sur provisions pour risques et charges	3 261	1 940
Reprises des provisions pour dépréciation des immobilisations en dation	-	2 000
Sommes recouvrées au titre des créances passées par pertes	-	5
TOTAL	**-90 391**	**-80 105**

Les dotations aux provisions pour risques et charges relatives à l'exercice 2012 comprennent :

- Un montant de 2.159 mDT représentant la provision constituée au titre des indemnités de départ à la retraite ; et
- Un montant de 493 mDT représentant la provision constituée au titre de l'assurance groupe au profit des agents retraités.

6.7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (PR6/CH5)

Ce poste totalise 2.540 mDT en 2012 contre 378 mDT en 2011. Il se détaille comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2012	Exercice clos le 31/12/2011
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-2 494	-888
Dotations aux provisions pour fonds gérés	-2 749	-2 443
Pertes exceptionnelles sur portefeuille d'investissement	-340	-280
Reprises sur provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	645	1 797
Reprises sur provisions pour fonds gérés	2 398	1 436
TOTAL	**-2 540**	**-378**

6.8. Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 117.521 mDT en 2012 contre 108.688 mDT en 2011, soit une augmentation de 8,1 %. Ils se décomposent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2012	Exercice clos le 31/12/2011
Salaires et compléments de salaires	87 288	79 085
Charges sociales et fiscales	24 314	22 368
Autres charges du personnel	5 393	6 086
Variation des congés à payer	526	1 149
TOTAL	**117 521**	**108 688**

6.9. Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat se compose uniquement de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et ne tient pas compte des actifs et passifs d'impôt différé (non intégrés au bilan). Pour l'année 2012, elle a été déterminée compte tenu d'un réinvestissement exonéré (en fonds gérés) de 20.000 mDT, et ce comme suit :

(En mDT)

Résultat net	**43 206**
Réintégrations :	**142 952**
- Impôt sur les sociétés	9 366
- Amendes et pénalités	27
- Dons et subventions non déductibles	-
- Charges non déductibles	356
- Timbres de voyage	1
- Réceptions & restaurations excédentaires	9
- Pertes non déductibles	1 994
- Provisions pour risques divers indemnités de départ à la retraite	2 159
- Provisions pour risques divers assurance groupe des retraités	493
- Provisions pour risques divers autres	1 444
- Provisions pour dépréciation des titres de participation	2 494
- Provisions pour dépréciation des titres sur fonds gérés	2 750
- Provisions pour créances douteuses	110 626
- Provisions collectives sur créances non classées	10 917
- Créances abandonnées	316
Déductions :	**17 155**
- Revenus des actions	8 606
- Dividendes et plus-values sur fonds gérés	3 255
- Reprise de provisions pour risques et charges	3 261
- Reprise de provisions pour fonds gérés	1 558
- Reprisses de provisions pour dépréciation des titres de participation	475
Résultat corrigé	**169 003**
Moins :	
- Provisions déductibles dans la limite de 50% du bénéfice fiscal (tires de participation)	249
- Provisions déductibles dans la limite de 50% du bénéfice fiscal (titres sur fonds gérés)	366
- Provisions pour créances douteuses	109 879
- Provisions collectives	10 917
Résultat fiscal	**47 592**
Dégrèvements fiscaux :	
- Réinvestissements auprès des SICAR et FCPR en zones de développement régional « sans minimum d'impôt »	6 432
- Réinvestissements auprès des SICAR « avec minimum d'impôt »	14 400
Résultat imposable	**26 760**
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (35%)	**9 366**

7. NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRESORERIE

7.1. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2012, un flux de trésorerie net négatif de 147.529 mDT s'expliquant comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 268.212 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 259.913 mDT ;
- Les crédits accordés à la clientèle et les remboursements y afférents ont dégagé un flux net négatif de 533.950 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créditeurs divers ont atteint 114.050 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 32.230 mDT.

7.2. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2012, un flux de trésorerie net négatif de 82.421 mDT provenant, d'une part, de l'acquisition de titres d'investissement et d'immobilisations corporelles et incorporelles respectivement pour 92.472 mDT et 6.427 mDT et, d'autre part, de l'encaissement d'intérêts et de dividendes sur portefeuille d'investissement pour un montant cumulé de 16.478 mDT.

7.3. Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2012, un flux de trésorerie net négatif de 25.665 mDT provenant des remboursements d'emprunts pour 3.335 mDT, de la diminution des ressources spéciales de 9.567 mDT et de la distribution de 12.763 mDT de dividendes**.**

7.4. Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique renferme les avoirs en dinars et en devises en caisse, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 543.253 mDT au 31 décembre 2012 contre un solde négatif de 287.638 mDT au 31 décembre 2011. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2012 :

(En mDT)

Liquidités en dinars tunisiens :	**272 779**
- Caisse dinars	69 624
- Avoirs à la BCT en dinars	-60 730
- Avoirs en CCP	328
- Mouvements IBS	16 344
- Avoirs auprès du TGT	1898
- Placements en dinars	250 000
- Correspondants débiteurs en dinars	8 369
- Correspondants créditeurs en dinars	-13 054
Liquidités en devises :	**87 134**
- Caisse devises	8 831
- Avoirs à la BCT devises	6 233
- Correspondants débiteurs en devises	1 538
- Correspondants créditeurs en devises	-371
- Placements en devises	70 903
Emprunts en dinars	**-1 100 000**
Emprunts en devises	**-125 653**
Placements supérieurs à 3 mois (*)	**322 487**
LIQUIDITES & EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU 31/12/2012	**-543 253**

(*) *Les placements en BTA et BTZC, présentés en portefeuille-titres commercial, sont considérés comme étant des équivalents de liquidités.*

8. NOTE SUR LES OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LI ÉES

1) La SICAR INVEST, filiale de la BNA, assure pour le compte de celle-ci la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012, ces fonds ont connu l'évolution suivante :

(En DT)

Solde au 31/12/2011	Remboursements	Moins-values	Affectations	Solde au 31/12/2012
74 870 720	(332 558)	-	10 000 000	84 538 162

2) Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2011 payées par la BNA à la SICAR INVEST, au cours de l'exercice 2012, s'élèvent à 521.959 DT.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2012 s'élèvent à 409 103 DT.

3) La BNA loue des locaux à la BNA Capitaux. Au cours de l'exercice 2012, les loyers encaissés par la BNA, à ce titre, s'élèvent à 11 248 DT hors taxes ;

4) La BNA Capitaux assure la tenue du registre des actionnaires pour la BNA ; la commission payée par cette dernière, au titre de l'exercice 2012, s'élève à 30.000 DT.

5) La BNA Capitaux assure aussi la gestion du portefeuille pour le compte de la BNA ; cette dernière a payé, au cours de l'exercice 2012, un montant de 14.641 DT pour la commission sur encaissement coupon et un montant de 12 609 DT pour la commission de tenue de compte.

6) La BNA est le dépositaire de ses deux filiales SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV. Les commissions de dépositaire facturées au cours de l'exercice 2012 s'élèvent respectivement à 1.000 DT et 747 320 DT.

7) Au cours de l'exercice 2012, la BNA a servi à la SICAV Placement Obligataire, en rémunération de ces dépôts, la somme de 766.938 DT sous forme d'intérêts. La SICAV Placement Obligataire a souscrit en 2009 à l'emprunt obligataire de la BNA ; le solde de cet emprunt à la date du 31/12/2012 est de 3 999 500 DT. Cet emprunt a généré des intérêts pour un montant net de 171.950 DT au cours de l'exercice 2012.

8) La SIP-SICAR, filiale de la BNA, assure pour le compte de cette dernière la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012, ces fonds ont connu l'évolution suivante :

(En DT)

Solde au 31/12/2011	Remboursements	Affectations	Solde au 31/12/2012
1 500 000	-	2 500 000	4 000 000

La SIP SICAR possède des dépôts en compte (BNA placement) auprès de la BNA au 31/12/2012 pour un montant de 1.000 DT. Au cours de l'exercice 2012, la BNA a servi à la SIP SICAR, en rémunération de ces dépôts, la somme de 20 407 DT sous forme d'intérêts.

9) La société Tunisie Informatique Services (TIS) loue un local utilisé comme siège social auprès de la BNA. Le loyer relatif à l'année 2012 s'élève à 12.203 dinars hors taxes.

10) La (TIS) assure la maintenance du matériel informatique de la BNA. Au cours de l'exercice 2012, la rémunération facturée par TIS au titre de cette opération s'élève à 618 202 DT.

11) La BNA a acquis, au cours de l'exercice 2012, du matériel informatique pour 206 364 DT auprès de la TIS ainsi que des fournitures pour la somme de 682 775 DT.

12) La BNA a confié à la SODINO deux fonds gérés à capital risque :

- Fonds de développement IRADA Jendouba pour 450.000 DT ;
- Fonds de développement IRADA Le Kef pour 450.000 DT.

La SODINO possède des dépôts en compte (certificats de dépôt) auprès de la BNA au 31 décembre 2012 pour un montant de 2.000.000 DT. Au cours de 2012, la BNA a servi à la SODINO, en rémunération de ces dépôts, la somme de 81.351 DT sous forme d'intérêts.

13) Les jetons de présence comptabilisés par la BNA au cours de l'exercice 2012, en sa qualité de membre des conseils d'administration des sociétés du groupe, se détaillent comme suit :

(En DT)

Société	**Montant Brut**
BNA CAPITAUX	12 500
IMMOBILIERE LES ŒILLETS	7 500
SOIVM SICAF	3 000
SOFINREC	5 000
SICAF PARTICIPATIONS BNA	1 750
SOGEST	3 348
SIVIA	5 000
SICAR INVEST	5 000
PLACEMENTS OBLIGATAIRES SICAV	2 500
SICAV BNA	1 500
EL MEDINA	6 667
ESSOUKNA	13 542
SIMPAR	6 250
SODINO	2 500
AGRO SERVICES	2 500
GEVE	3 750

14) Les soldes des prêts accordés par la BNA à ses filiales et aux entreprises associées, ainsi que les intérêts y afférents se détaillent comme suit :

(En DT)

Société	Principal	Intérêts
SIMPAR	37 787 789	1 904 778
LES ŒILLETS	1 830 432	101 147
ESSOUKNA	10 662 448	638 193
SOGEST	82 394	6 293
SIVIA	23 874 825	1 561 000
GEVE	5 355 000	-
EL MADINA	10 263 430	798 340
SOFINREC	37 934 242	1 448 182

15) Les concours accordés par la BNA à ses administrateurs totalisent 464.282.564 DT au 31 décembre 2012. Ils se répartissent comme suit :

(en DT)

Administrateur	Solde au 31/12/2012
Office des Céréales	461 371 218
Office du Commerce de la Tunisie	616 545
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	1 531 801
Mr Ahmed BOUZGUENDA	143 000
Groupe Sahbi MAHJOUB	620 000
TOTAL	**464 282 564**

16) Les jetons de présence bruts relatifs à l'exercice 2012 totalisent la somme de 54.250 DT.

17) Les soldes des comptes courants des parties liées ouverts chez la BNA, ainsi que les commissions et les intérêts relatifs à ces comptes, se résument comme suit :

(En DT)

Partie liée	Solde des comptes au 31/12/2012		Commissions encaissées en 2012	Intérêts de l'exercice 2012	
	Débiteur	Créditeur		Encaissés	Servis
SIMPAR	110 330	83 461	39 793	51 065	-
SIVIA	1 013 748	2 892 705	-	117 462	-
ESSOUKNA	-	1 536 204	-	-	13 327
AGRO-SERVICES	-	976 662	13 934	142	3 760
TIS	-	56 971	3 836	1 859	-
BNA CAPITAUX	4 109 745	92 986	-	-	-
LES ŒILLETS	-	58 162	746	-	1 950
SOFINREC	36 734	154 170	264	29	4 194
GEVE	-	150 375	-	-	-
SODINO	-	275 580	-	-	-
POS	-	632 979	30	-	146 309
SOGEST	-	23 741	-	6 292	-
EL MEDINA	-	810 988	2 793	-	11 339
SICAR INVEST	69 638	1 235 090	-	717	-
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	4 707	86	-	14
ZIED	-	193	-	113	-

GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT
Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Immeuble Le Banquier - 2ème étage
Rue du Lac Windermere
Les Berges du Lac - 1053 Tunis - Tunisie
Tél. : (216) 71 656 020
Fax. : (216) 71 656 131
E-mail : gem.gabsi@planet.tn

Samir Labidi
Expert comptable – Commissaire aux Comptes - Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Immeuble Safsaf - entrée B - 4ème étage
1073 Montplaisir - Tunis - Tunisie
Tél.: (216) 71 95 02 52
Fax.: (216) 71 95 12 96
E-mail : samir.labidi@planet.tn

RAPPORT GÉNÉRAL

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
BANQUE NATIONALE AGRICOLE (BNA),

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2010, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) arrêtés au 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et règlementaires.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Nationale Agricole (BNA), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2012, ainsi que l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 603.990 mDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 43.206 mDT.

Responsabilité de la Direction pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des Commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

Justification de l'opinion avec réserves

1) Nos travaux d'audit ont été limités par :

a) L'absence d'une base de données exhaustive et mise à jour sur les garanties hypothécaires ou autres reçues par la BNA en couverture des risques encourus sur sa clientèle, ce qui pourrait impacter non seulement le montant des provisions constituées au titre des relations classées mais aussi le caractère complet des informations fournies en hors bilan sur les garanties reçues. Ces dernières ne sont identifiées que pour les relations classées et ne font l'objet d'une évaluation indépendante et récente que pour une partie des relations classées présentant des engagements significatifs.

b) L'indisponibilité d'une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 millions de dinars et de 5 millions de dinars prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

(Se référer à la Note 4.3 des états financiers)

2) Les engagements de 44 entreprises publiques figurant sur la liste prévue par le décret n°2005-910 du 24 mars 2005, portant désignation de l'autorité de tutelle sur les entreprises et les établissements publics à caractère non administratif, tel que modifié et complété par le décret n°2010-90 du 20 janvier 2010, s'élèvent à 1.140.133 mDT au 31 décembre 2012. Ils n'ont pas été pris en compte lors de l'estimation des provisions à base individuelle et des provisions à base portefeuille (ou collectives) destinées à couvrir les risques avérés et les risques latents encourus par la BNA au titre des créances sur la clientèle.

Particulièrement, 11 de ces 44 entreprises publiques (dont notamment l'Office des Céréales) connaissent des difficultés financières et accusent des découverts en comptes courants et d'autres engagements importants qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes. En effet, les engagements de ces relations, s'élevant au 31 décembre 2012 à 781.601 mDT, ne sont couverts que pour un montant de 112.763 mDT par des garanties admises par la Banque Centrale de Tunisie, soit un risque net encouru par la BNA de 668.838 mDT. Il s'ensuit que la classification de ces engagements même parmi les actifs incertains (classe 2) aurait abouti à la constitution de provisions à base individuelle pour un montant significatif de l'ordre de

133.768 mDT, sans tenir compte de l'incidence financière de la réservation des intérêts et agios relatifs à ces relations et comptabilisés par la BNA en produits d'exploitation.

Par ailleurs, le solde des provisions collectives au 31 décembre 2012 aurait été augmenté de 6.340 mDT en tenant compte des risques latents encourus par la BNA au titre des engagements des entreprises publiques s'élevant à cette date à 1.140.133 mDT et maintenus parmi les actifs courants (classe 0) ou les actifs nécessitant un suivi particulier (classe 1).

La BNA considère qu'elle bénéficie de la garantie implicite de l'Etat qui devrait intervenir pour assainir la situation des entreprises publiques connaissant des difficultés financières afin qu'elles puissent honorer leurs engagements.

(Se référer à la Note 4.3 des états financiers)

Opinion avec réserves

À notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe *« Justification de l'opinion avec réserves »*, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque Nationale Agricole (BNA) au 31 décembre 2012, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons l'attention sur les points suivants :

1) Les créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'État, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application des articles 24 et 25 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998 et de l'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999, présentent une valeur comptable globale (ou valeur nominale) de 167.389 mDT au 31 décembre 2012, alors que leur juste valeur est estimée à 111.323 mDT, en actualisant les encaissements futurs au taux d'intérêt prévalant sur le marché, tel que prévu par la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Ainsi, la moins-value subie par la BNA est de l'ordre de 56.066 mDT.

(Se référer à la Note 4.3 des états financiers)

2) Parmi les fonds propres de la BNA figure une dotation de l'État d'un montant de 133.000 mDT, constituée en application de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la BNA. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'État pour un montant de 160.000 mDT, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003. La présentation de la dotation de l'Etat de 133.000 mDT parmi les passifs du bilan affecterait sensiblement les fonds propres et le ratio de solvabilité de la BNA au 31 décembre 2012.

(Se référer aux Notes 4.13 et 5.1 des états financiers)

3) Les engagements de l'Office des Céréales s'élèvent à 461.371 mDT et représentent 68,58% des fonds propres nets de la BNA au 31 décembre 2012, dépassant ainsi la limite de 25% prévue par l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

4) En application de l'article 13 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, les banques doivent respecter en permanence un ratio de liquidité qui ne peut être inférieur à 100%, calculé par le rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible. Cependant, la BNA affiche un ratio de liquidité de 78,13% au 31 décembre 2012 contre 83,63% au 31 décembre 2011.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1) Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2012.

2) En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé à la vérification de la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la BNA à la réglementation en vigueur. Nous avons relevé que la BNA n'arrive pas à identifier clairement les propriétaires de 80.280 actions (sur un total de 32.000.000 actions composant son capital social).

3) Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la présentation des états financiers. En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne ; elles concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes. Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne, qui fait partie intégrante du présent rapport, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

Tunis, le 10 juillet 2013

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT - GEM	**SAMIR LABIDI**
Abderrazak GABSI, ***Managing Partner***	***Expert comptable***

GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT
Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Immeuble Le Banquier - 2ème étage
Rue du Lac Windermere
Les Berges du Lac - 1053 Tunis - Tunisie
Tél. : (216) 71 656 020
Fax. : (216) 71 656 131
E-mail : gem.gabsi@planet.tn

Samir Labidi
Expert comptable – Commissaire aux Comptes - Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Immeuble Safsaf - entrée B - 4ème étage
1073 Montplaisir - Tunis - Tunisie
Tél.: (216) 71 95 02 52
Fax.: (216) 71 95 12 96
E-mail : samir.labidi@planet.tn

RAPPORT SPÉCIAL

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
BANQUE NATIONALE AGRICOLE (BNA),

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n°65-2001 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit, et des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions suivantes :

1) La BNA a signé avec sa filiale SIP-SICAR une convention de gestion de fonds à capital risque. La situation de ce fonds géré se présente comme suit au 31 décembre 2012 :

(En mDT)

Désignation	Année d'affectation	Montant initial	En-cours au 31/12/2012
Fonds géré SIP-SICAR 1	2010	1.500	1.500
Fonds géré SIP-SICAR 2	2011	2.500	2.500
TOTAL		**4.000**	**4.000**

Les conditions de rémunération de la SIP-SICAR, au titre de la gestion de ce fonds, se

résument comme suit :

- 1% sur les montants déposés et non remboursés ;

- 10% sur les plus-values et produits liés ;
- 5% sur les produits des placements ;
- 2,5% sur les montants recouvrés.

Au cours de l'exercice 2012, la BNA a comptabilisé une charge globale de 40.366 DT au titre de ces différentes commissions.

2) La BNA a signé avec sa filiale SICAR INVEST plusieurs conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se présente comme suit 31 décembre 2012 :

(En mDT)

Désignation	**Année d'affectation**	**Montant initial**	**En-cours au 31/12/2012**
Fonds géré 1	1997	4.500	1.913
Fonds géré 2	1997	2.057	944
Fonds géré 3	1998	5.550	541
Fonds géré 4	1999	7.350	4.676
Fonds géré 5	2000	7.000	3.482
Fonds géré 6	2001	7.000	4.556
Fonds géré 7	2002	5.000	4.259
Fonds géré 8	2003	3.500	2.086
Fonds géré 9	2005	1.500	1.081
Fonds géré 10	2006	5.000	5.000
Fonds géré 11	2007	2.500	2.500
Fonds géré 12	2008	8.500	8.500
Fonds géré 13	2009	20.000	20.000
Fonds géré 14	2010	15.000	15.000
Fonds géré 15	2011	10.000	10.000
TOTAL		**104.457**	**84.538**

Les conditions de rémunération de la SICAR INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion sur l'en-cours des fonds confiés de 0,5% avec un plafond de 200.000 DT par an ;
- Commission de recouvrement de :

- 1% si l'ancienneté de la créance est inférieure à 3 mois,
- 2% si l'ancienneté de la créance est comprise entre 3 mois et 1 an,
- 3% si l'ancienneté de la créance est supérieure à 1 an ;

- Commission de 5% sur les produits perçus.

Au cours de l'exercice 2012, la BNA a comptabilisé une charge globale de 399.569 DT au titre de ces différentes commissions, et a payé à la SICAR INVEST un montant total de 521.959 DT au titre de l'exercice 2011.

3) La BNA a signé avec sa filiale SODINO plusieurs conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se présente comme suit au 31 décembre 2012 :

(En mDT)

Désignation	Année d'affectation	Montant initial	En-cours au 31/12/2012
Fonds géré Irada Jendouba	2010	450	450
Fonds géré Irada Le Kef	2010	450	450
TOTAL		**900**	**900**

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de chacun de ces fonds, se résument comme suit :

- Frais de gestion de 1% des actifs nets du fonds avec un minimum de 4.500 DT pour chaque fonds ;
- Commission de performance de 10% sur les plus-values réalisées et dividendes perçus par chaque fonds ;
- Commission de rendement de 10% sur les produits des placements réalisés par chaque fonds.

4) En vertu de conventions conclues avec la SICAV Placement Obligataire, la SICAV BNA et la BNA Capitaux, la BNA assure la fonction de dépositaire des titres et fonds. En rémunération des prestations fournies à ce titre, elle bénéficie des commissions suivantes :

- 0,15% (hors taxes) du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligataire. La commission perçue en 2012 s'élève à 747.320 DT ;
- 1.000 DT (hors taxes), à verser annuellement par la SICAV BNA ;
- 0,1% (TTC) du montant de l'actif net du FCP Confiance, à verser trimestriellement par la BNA Capitaux. La commission perçue en 2012 s'élève à 420 DT (hors taxes) ;
- 0,1% (TTC) du montant de l'actif net du FCP Progrès, à verser trimestriellement par la BNA Capitaux. La commission perçue en 2012 s'élève à 819 DT (hors taxes) ;
- 0,2% (TTC) du montant de l'actif net du FCP Sécurité, à verser trimestriellement par la BNA Capitaux. La commission perçue en 2012 s'élève à 104.955 DT (hors taxes).

5) Au cours de l'exercice 2007, il a été procédé à la mise à jour de la convention liant la BNA et

la BNA Capitaux et portant sur :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes, en contrepartie desquels la BNA Capitaux bénéficie d'une rétribution forfaitaire s'élevant à 50.000 DT pour l'exercice 2007 et ramenée à 40.000 DT pour 2008 et à 30 000 DT par année à partir de 2009 ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA, en contrepartie de laquelle la BNA Capitaux perçoit une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière. En 2012, la BNA a servi 4 DT de commissions à ce titre ;
- Une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé. En 2012, les commissions servies à ce titre totalisent un montant de 14.641 DT ;
- Des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées, avec un maximum de 2.500 DT par valeur. En 2012, ces frais totalisent un montant de 12.609 DT.
- La gestion du portefeuille pour le compte des clients de la BNA, en contrepartie de laquelle la BNA Capitaux est rémunérée conformément à la tarification de cette dernière affichée au public. Pour les opérations boursières passant par le réseau BNA, il a été convenu de partager, à parts égales, les commissions de transaction y afférentes entre la BNA et la BNA Capitaux. La quote-part revenant à la BNA s'élève à 1.138 DT.

6) Au cours de l'exercice 2012, la BNA a servi à la SICAV Placement Obligataire et à la SIP SICAR, en rémunération de leurs dépôts en comptes, les montants respectifs de 766.938 DT et 20.407 DT sous forme d'intérêts.

La SICAV Placement Obligataire a aussi souscrit à l'emprunt obligataire émis par la BNA, en 2009, pour une valeur de 4.666.500 DT qui a généré des intérêts, au cours de l'exercice 2012, pour une valeur nette de 171.950 DT.

La SICAV Placement Obligataire a souscrit, auprès de la BNA, à des certificats de dépôts de manière répétitive. Au cours de l'exercice 2012, la BNA a servi à la SICAV Placement Obligataire un montant de 4.267.825 DT sous forme d'intérêts en rémunération de ces certificats de dépôts.

7) Le montant des achats d'équipements, de consommables informatiques et des prestations de services auprès de la société Tunisie Informatique Services (TIS) s'élève, au titre de l'exercice 2012, à 1.507.341 DT.

8) La BNA a loué à la BNA Capitaux un local à usage commercial pour l'agence de Sousse. La location est consentie pour une période d'une année commençant le 1er avril 2008, moyennant un loyer mensuel de 400 DT (hors taxes), renouvelable par tacite reconduction avec une majoration annuelle de 5% à partir du 1er avril 2009. Le loyer relatif à l'année 2012 s'élève à 5.765 DT (hors taxes).

9) La BNA a loué à la BNA Capitaux un local à usage commercial situé à Sfax. La location est consentie pour une période d'une année commençant le 1er juillet 2007, moyennant un loyer annuel de 4.200 DT (hors taxes), renouvelable par tacite reconduction avec une majoration annuelle de 5% à partir du 1er juillet 2008. Le loyer relatif à l'année 2012 s'élève 5.483 DT (hors taxes).

10) En décembre 2012, la BNA a conclu avec la société Tunisie Informatique Services (TIS) un avenant au contrat de location d'un local utilisé comme siège social. La location est consentie, moyennant un loyer annuel de 14.400 DT (TTC) avec une majoration de 5% tous les deux ans, et ce à compter du 1er janvier 2011. Le loyer relatif à l'année 2012 s'élève à 12.203 DT (hors taxes).

11) Les concours bancaires accordés par la BNA à ses dirigeants totalisent, au 31 décembre 2012, un montant de 464.282.564 DT, réparti comme suit :

(En DT)

Administrateur	**Montant au 31/12/2012**
Office des Céréales	461.371.218
Office du Commerce de la Tunisie	616.545
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	1.531.801
M. Ahmed BOUZGUENDA	143.000
Groupe Sahbi MAHJOUB	620.000
TOTAL	**464.282.564**

L'Office des Céréales a bénéficié, en 2012, des conditions bancaires préférentielles suivantes :

- Opérations de crédits et d'engagements :
  - Découvert bancaire : TMM+1,5%,
  - Escompte commercial : TMM+0,75%,
  - Crédits à court terme par effets : TMM+2% ;
- Opérations courantes : Tarif partenaire avec Franco pour :
  - Commissions sur effets à l'encaissement et à l'escompte,
  - Commissions sur virements internes ;
- Opérations d'engagements par signature : Tarif partenaire 1 (soit 0,3% l'an) ;
- Opérations avec l'étranger : Tarif partenaire 1 (soit 0,25‰ par mois) ;
- Date de valeur pour remises chèques émis par le Trésor : jour encaissement.

Obligations et engagements de la BNA envers ses dirigeants

1) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) Il §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décision du Ministre des Finances en date du 22 mars 2010. Cette rémunération se compose d'un salaire mensuel, d'un quota de 500 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction et du remboursement des frais téléphoniques ;

- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 19 août 2010. Cette rémunération se compose d'un salaire mensuel, de diverses primes (prime de bilan, prime de rendement, 13ème mois et enveloppe de fin d'année), d'un quota de 400 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction et du remboursement des frais téléphoniques ;

- Le montant des jetons de présence à servir aux administrateurs a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 31 août 2012 à 5.000 DT (net) par administrateur. La charge encourue par la Banque, à ce titre, s'élève à 54.250 DT.

2) Les charges encourues par la BNA au titre de ses dirigeants, tels qu'elles ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012, se présentent comme suit:

Catégorie	PDG	DGA	Administrateurs
Avantages à court terme	99.600	90.374	-
Jetons de présence	-	-	54.250
TOTAL EN DT	**99.600**	**90.374**	**54.250**

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 10 juillet 2013

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT - GEM **SAMIR LABIDI**

Abderrazak GABSI, ***Managing Partner*** ***Expert comptable***

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

-UBCI-

Siège social : 139, Avenue de la Liberté-1002 Tunis

L'UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Sonia LOUZIR et Fayçal DERBEL.

BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

(En Milliers de Dinars)

		31/12/2012	31/12/2011 Retraité	31/12/2011
ACTIF				
Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP, et TGT (*)	1	85 705	54 280	55 068
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	197 392	308 870	308 870
Créances sur la clientèle (*)	3	2 049 947	1 883 745	1 883 093
Portefeuille -titre commercial	4	2 231	7 354	7 354
Portefeuille d'investissement	5	138 446	141 221	141 221
Valeurs immobilisées (*)	6	50 419	52 168	47 480
Autres actifs (*)	7	28 769	30 490	32 005
TOTAL ACTIF		**2 552 909**	**2 478 128**	**2 475 091**
PASSIF				
Banque Centrale et CCP (*)	8-1	70 118	214 025	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (*)	8-2	180 678	142 424	356 449
Dépôts et avoirs de la clientèle (*)	9	1 847 273	1 768 514	1 770 165
Emprunts et Ressources spéciales	10	87 819	54 541	54 541
Autres passifs (*)	11	118 728	83 853	79 340
TOTAL PASSIF		**2 304 616**	**2 263 357**	**2 260 495**
CAPITAUX PROPRES				
Capital		80 494	75 759	75 759
Réserves		155 205	117 608	117 608
Autres capitaux propres		396	488	488
Résultats reportés		1	3	3
Modification comptable (*)		175	(2 114)	(2 114)
Résultat de l'exercice (*)		12 022	23 027	22 852
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	**248 293**	**214 771**	**214 596**
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		**2 552 909**	**2 478 128**	**2 475 091**

(*) Les données comparatives ont été retraitées suite à la modification comptable (voir note 3.9)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012
(En Milliers de Dinars)

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	13	687 668	943 436
Crédits documentaires	14	395 287	264 452
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS		**1 082 955**	**1 207 888**
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	15	142 520	252 300
Engagements sur titres	16	27	27
(Participations non libérées)			
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		**142 547**	**252 327**
ENGAGEMENTS REÇUS			
Garanties reçues		1 682 609	1 777 759
Engagements reçus d'autres établissements		-	-
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS	17	**1 682 609**	**1 777 759**

ETAT DE RESULTAT

PERIODE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2012
(En Milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2012	Exercice 2011 retraité	Exercice 2011
Produits d'exploitation bancaire				
Intérêts et revenus assimilés	19	118 484	117 339	117 339
Commissions	20	38 116	35 502	35 502
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	10 318	9 437	9 437
Revenus du portefeuille d'investissement (*)	22	7 499	6 475	7 743
Total produits d'exploitation bancaire		**174 417**	**168 753**	**170 021**
Charges d'exploitation bancaire				
Intérêts encourus et charges assimilées	23	(45 055)	(46 262)	(46 262)
Commissions encourues		(2 674)	(2 347)	(2 347)
Total charges d'exploitation bancaire		**(47 729)**	**(48 609)**	**(48 609)**
PRODUIT NET BANCAIRE		**126 688**	**120 144**	**121 412**
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif (*)	24	(15 770)	(12 972)	(13 724)
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (*)	25	(1 215)	1 101	(167)
Autres produits d'exploitation		3 146	2 741	2 741
Frais de personnel		(56 418)	(51 113)	(51 113)
Charges générales d'exploitation (*)	26	(26 741)	(24 171)	(23 913)
Dotations aux amortissements sur immobilisations (*)		(11 148)	(9 245)	(8 926)
RESULTAT D'EXPLOITATION		**18 542**	**26 485**	**26 310**
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	27	63	3 516	3 516
Impôts sur les sociétés	28	(6 583)	(6 974)	(6 974)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (*)		**12 022**	**23 027**	**22 852**
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**12 022**	**23 027**	**22 852**
Effets des modifications comptables (*)		**175**	**(2 114)**	**(2 114)**
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		**12 197**	**20 913**	**20 738**
RESULTAT PAR ACTION (DT)	29	**0,747**	**1,520**	**1,508**

(*) Les données comparatives ont été retraitées suite à la modification comptable (voir note 3.9)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2012

(En milliers de Dinars)

	Note	31/12/2012	31/12/2011
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		167 917	160 127
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(52 365)	(49 418)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		1 334	2 332
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		6	170
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(182 011)	(302 179)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		83 270	108 331
Titres de placement / Titres de transaction		5 027	(1 671)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(52 376)	(53 886)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		11 548	(7 863)
Impôts sur les sociétés		(5 687)	(6 994)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		**(23 337)**	**(151 051)**
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		7 551	6 072
Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement		1 508	(39 585)
Acquisitions cessions sur immobilisations		(14 343)	4 324
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		**(5 284)**	**(29 189)**
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Augmentation / diminution ressources spéciales		33 238	6 988
Dividendes versés		(12 489)	(12 489)
Encaissement suite à l'émission d'actions		34 092	0
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		**54 841**	**(5 501)**
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		26 220	(185 741)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		5 776	191 517
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	**30**	**31 996**	**5 776**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. Présentation de la Banque

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie est une société anonyme au capital de **80 493 965** dinars, créée en décembre 1961, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et modifiée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006.

L'UBCI est une banque de dépôt privée, filiale détenue à raison de 50% par la BNP Paribas BDDI participation.

Le capital social est divisé en 16.098.793 actions de 5 DT chacune, réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre d'Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en Dinars	%
Actionnaires Tunisiens	**780**	**8 010 117**	**40 050 585**	**49,76**
Personnes Morales	***43***	***156 411***	***782 055***	***0,97***
Assurances	5	32 537	162 685	0,20
SICAV	5	20 484	102 420	0,13
SICAF	9	36 752	183 760	0,23
SICAR	0	0	0	0,00
FCP	9	10 378	51 890	0,06
Autres Personnes Morales	15	56 260	281 300	0,35
Personnes Physiques	***686***	***1 337 520***	***6 687 600***	***8,31***
Feu Ali FEKIH	1	123 359	616 795	0,77
M.Med Rached CHEBIL	1	135 310	676 550	0,84
M.Abdessalem BEN AYED		69 316	346 580	0,43
Autres Personnes Physiques	684	1 009 535	5 047 675	6,27
Groupes et Familles	***51***	***6 502 668***	***32 513 340***	***40,39***
Groupe TAMARZISTE*	6	1 767 990	8 839 950	10,98
dont				
LE PNEU : 309.960				
MENNINX HOLDING : 1.363.254				
Groupe Mohamed RIAHI**	8	1 076 707	5 383 535	6,69
dont				
DELTA FINANCES: 104.978				
DELTA PROJETS: 113.460				
ALPHA GTI: 2.710				
ALPHA GTI CROISSANCE: 20.539				
Famille SELLAMI				
PERSONNES PHYSIQUES	6	752 534	3 762 670	4,67
STRAMICA	1	191 892	959 460	1,19
STIB	1	76 592	382 960	0,48
CNT	1	70 128	350 640	0,44
INTERBOIS	1	4 667	23 335	0,03

Famille BOURICHA				
PERSONNES PHYSIQUES	5	752 593	3 762 965	4,67
Htiers SADOK BEN SEDRINE				
PERSONNES PHYSIQUES	11	841 971	4 209 855	5,23
Famille JEMAA BEN SEDRINE				
PERSONNES PHYSIQUES	4	378 979	1 894 895	2,35
Mr Saâd HAJ KHELIFA				
PERSONNES PHYSIQUES	1	311 956	1 559 780	1,94
SAI SICAF	1	54 641	273 205	0,34
Famille BOUAOUADJA				
PERSONNES PHYSIQUES	5	222 018	1 110 090	1,38
Actions non créées	-	***13 518***	***67 590***	***0,08***
Provenant d'attributions gratuites revenant à des actionnaires anonymes		13 518	67 590	0,08
Actionnaires Etrangers	**46**	**8 088 676**	**40 443 380**	**50,24**
Personnes Morales non résidentes	***1***	***8 063 086***	***40 315 430***	***50,09***
BNP PARIBAS BDDI PARTICIPATIONS	1	8 063 086	40 315 430	50,085
Personnes Physiques non résidentes	***45***	***25 590***	***127 950***	***0,16***
Personnes physiques non résidentes	45	25 590	127 950	0,16
TOTAL	**826**	**16 098 793**	**80 493 965**	**100,00**

2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de l'UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale N°1 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

3. Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'UBCI sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte.

- Comptes débiteurs de la clientèle.
- Crédits sur ressources spéciales.
- Autres crédits à la clientèle.
- Engagements par signature.

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale.

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

(ii) Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

(iii) Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les créances préoccupantes (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).
Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les créances compromises (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours.

Immobilisations données en leasing

Les immobilisations données en leasing sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée, et ce durant toute la période du bail qui varie entre 2 et 7 années.

Les créances de crédit-bail sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat.

Avant 2008, la banque enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Provisions sur les engagements

a- Provisions individuelles

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;
- les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classe	**Taux de provision**
1	0 %

2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

b- **Provision collective**

En application de la circulaire n° 2012-09 modifiant la circulaire n° 91-24, la banque a constitué au titre de l'exercice 2012 des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24. Ainsi, une provision complémentaire de 2 200 KTND a été dotée au titre de l'exercice 2012.

La provision collective constituée par la banque s'élève, au 31 décembre 2012, à 6 200 KTND.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période. Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis « (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.
Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT / COMPTES EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT

La banque a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

3.3 COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE - TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Composition du portefeuille-titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial :

a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

a) Titres d'investissements : Ce sont des titres à revenu fixe acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titre d'investissement.

b) Titres de participation : Ce sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque.

c) Parts dans les entreprises associées : ce sont les parts détenues dans les entreprises associées (sur lesquelles la banque exerce une influence notable et les filiales que ne sont pas intégrées globalement)

d) Parts dans les entreprises liées : ce sont les parts détenues par la banque dans la société mère et les filiales intégrées globalement.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées :

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
  La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement : le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivant :

  - une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
  - l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3.4 COMPTABILISATION DES INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

3.5 COMPTABILISATION DES VALEURS IMMOBILISEES

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire conformément aux taux ci-après indiqués.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Fonds de commerce	5%
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20%
Matériel de bureau	20%
Matériels informatiques	25 %
Matériels informatiques – les grandes machines d'exploitation	20 %
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %

3.6 CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

3.7 PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

Les engagements de retraite sont estimés à la date du 31 Décembre 2012 à 6 819 KDT.

En l'absence de normes comptables spécifiques à l'évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque a évolué les dits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 traitant des avantages au personnel.

3.8 IMPOTS SUR LES SOCIETES

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Les provisions sur créances ont été totalement déduites du résultat imposable.

3.9 MODIFICATIONS COMPTABLES

Les données financières au 31/12/2011 ont été retraitées afin de prendre en compte des corrections d'erreurs ayant un impact sur les capitaux propres d'ouverture au 01/01/2012 et sur la présentation des états financiers au titre de l'exercice 2011. Les tableaux ci-dessous reprennent en détails tous les retraitements apportés au bilan et l'état de résultat de la banque tel qu'arrêtés au 31 décembre 2012 :

3.9.1 Retraitements opérés sur l'état de résultat :

Rubrique	Nature du retraitement	Solde avant retraitement	Montant du retraitement	Solde après Retraitement
CH 4 : "Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif "		**(13 724)**	**752**	**(12 972)**
	Annulation du recours à la méthode du CORRIDOR pour l'évaluation et la comptabilisation de la provision pour engagements de retraite	-	*(1 151)*	-
	Ajustement du taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation de la provision pour engagements de retraite	-	*1 902*	-
CH 7 : "Charges générales d'exploitations		**(23 913)**	**(258)**	**(24 171)**
	Correction des charges à payer au titre de l'exercice 2011	-	*(258)*	-
CH 8 : "Dotation aux amortissements et aux provisions"		**(8 926)**	**(319)**	**(9 245)**
	Constatation d'amortissement complémentaire au titre de l'exercice sur immobilisations mise en exploitation au cours de l'exercice 2011	-	*(319)*	-

3.9.2 Reclassement opéré et impactant l'état de résultat au titre de l'exercice 2011:

Rubrique Retraité	***Montant au 31/12/2011***	***Commentaires***
PR4 – Revenus du portefeuille titres d'investissement	(1 268)	Reclassement des plus-values de cession de titres d'investissement de la rubrique PR4 : « *Revenus du portefeuille titre d'investissement* » vers CH5/PR6 : « *Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement* »
CH5/PR6 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement / Solde en gain des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement.	1 268	

3.9.3 Retraitements opérés sur le bilan au 31 décembre 2011 :

Rubrique	Nature du retraitement	Solde avant retraitement	Montant du retraitement	Solde après Retraitement

Rubrique	Nature du retraitement	Solde avant retraitement	Montant du retraitement	Solde après Retraitement
AC 1 : "Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT"		**55 068**	**(788)**	**54 280**
	Reclassements des chèques à payer aux fournisseurs de la rubrique PA 3 :"Dépôts de la clientèle" à la rubrique AC 1 :"Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT"	-	(788)	-
AC 3 : "Créances sur la clientèle"		**1 883 093**	**652**	**1 883 745**
	Reclassements de comptes débiteurs de la clientèle de la rubrique AC 7 "Autre actifs" vers la rubrique AC 3 :" Créances sur la clientèle"	-	652	-
AC 6 : " Valeurs immobilisées"		**47 480**	**4 688**	**52 168**
	Constatation d'amortissements complémentaires au titre de l'exercice sur immobilisations mise en exploitation au cours de l'exercice 2011	-	(319)	-
	Rattachement à l'exercice 2011 d'investissements en immobilisations incorporelles comptabilisées en 2012		5 007	
AC 7 : "Autres actifs"		**32 005**	**(1 515)**	**30 490**
	Reclassements de comptes débiteurs de la clientèle de la rubrique AC 7 "Autre actifs" vers la rubrique AC 3 :" Créances sur la clientèle"	-	(652)	-
	Reclassements des intérêts payés d'avance sur les certificats de dépôts et les bons de caisse de la rubrique AC 7 " Autres actifs" vers la rubrique PA 3 "dépôts de la clientèle"	-	(863)	-
PA 1 : "Banques Centrales et CPP"		**-**	**214 025**	**214 025**
	Reclassement des soldes auprès de la Banque Centrale de Tunisie de la rubrique PA 2 :"Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers" vers la rubrique PA 1 "Banques Centrales et CPP""	-	214 025	-
PA 2 : "Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers"		**356 449**	**(214 025)**	**142 424**
	Reclassement des soldes auprès de la Banque Centrale de Tunisie de la rubrique PA 2 :"Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers" vers la rubrique PA 1 "Banques Centrales et CPP""	-	(214 025)	-
PA 3 : "Dépôts de la clientèle"		**1 770 165**	**(1 651)**	**1 768 514**

Rubrique	Nature du retraitement	Solde avant retraitement	Montant du retraitement	Solde après Retraitement
	Reclassements des chèques à payer aux fournisseurs de la rubrique PA 3 :"Dépôts de la clientèle" à la rubrique AC 1 :"Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT"	-	(788)	-
	Reclassements des intérêts payés d'avance sur les certificats de dépôts et les bons de caisse de la rubrique AC 7 " Autres actifs" vers la rubrique PA 3 "dépôts de la clientèle"	-	(863)	-
PA 5 : "Autres passifs"		**79 340**	**4 513**	**83 853**
	Correction des charges à payer au titre de l'exercice 2011	-	257	-
	Annulation du recours à la méthode du CORRIDOR pour l'évaluation et la comptabilisation de la provision pour engagements de retraite	-	1 151	-
	Rattachement à l'exercice 2011 d'investissements en immobilisations incorporelles comptabilisées en 2012		5 007	
	Ajustement du taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation de la provision pour engagements de retraite	-	(1 902)	-

4. Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

4.1 Actifs

Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2012 un montant de 85.705 KDT contre 54.280 KDT au 31 décembre 2011 et s'analyse comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Caisse	31 450	15 453
Comptes ordinaires BCT	54 255	38 827
	85 705	**54 280**

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2012 un montant de 197.392 KDT contre 308.870 KDT au 31 décembre 2011 et se présente comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Banque Centrale de Tunisie (1)	129 110	245 968
Banques de dépôt	-	-
Banques non-résidentes	67 266	60 297
Organismes financiers spécialisés	834	2 168
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers et bancaires	182	437
	197 392	**308 870**

(1) Cette rubrique enregistre les prêts ou placements de la banque, en Dinars ou en devises auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
BCT	129 110				**129 110**
Banques de dépôt	-				**-**
Banques non résidentes	34 044	33 222			**67 266**
Organismes financiers			834	-	**834**
Org. Distribution de crédits			*834*	-	***834***
Créances rattachées	124	58			**182**
	163 278	**33 280**	**834**	**-**	**197 392**

Note 3 – Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à 2.049.947 KDT contre 1.883.745 KDT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

		31/12/2012	31/12/2011
Portefeuille escompte	1	1 765 587	1 663 686
dont Activité leasing		*85 855*	*93 359*
Comptes débiteurs de la clientèle	2	151 279	123 826
Crédits sur ressources spéciales	3	87 966	50 667
Autres crédits à la clientèle	4	149 590	136 308
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		8 202	8 473
Total brut		**2 162 624**	**1 982 960**
Provisions individuelles	5	(106 477)	(95 215)
Provision collective		(6 200)	(4 000)
Total net		**2 049 947**	**1 883 745**

(1) Portefeuille escompte

Le portefeuille escompte enregistre l'ensemble des effets à l'escompte détenus par la banque et qui matérialisent des crédits qu'elle a octroyé à ses clients. Il s'agit des effets de transactions commerciales et des billets de mobilisation représentatifs notamment de crédits de financement de stocks, de crédits de démarrage, de préfinancements d'exportations, de crédits à moyen et long terme, etc.

(2) Comptes débiteurs de la clientèle

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (autres que les classes 2, 3 et 4).

(3) Crédits sur ressources spéciales

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure affectés à des opérations de financement spécifiques.

Les crédits impayés, douteux et litigieux ou en contentieux, sont maintenus dans la rubrique d'origine.

(4) Autres crédits à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à 149.590 KDT contre un solde de 136.308 KDT au 31 décembre 2011 et s'analyse comme suit :

		31/12/2012	31/12/2011
Total créances douteuses	(i)	138 855	129 730
Valeurs impayées		16 815	12 191
Arrangements, rééchelonnements et consolidations		6 109	6 325
Avances sur comptes à terme, bons de caisse et placements en devise	(ii)	858	1 095
Agios réservés classes 2, 3,4		(12 887)	(12 873)
Agios réservés sur les créances régies par la circulaire 2012-02		(160)	(160)
		149 590	**136 308**

(i) Les créances douteuses nettes d'agios réservés se détaillent comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Classe 2	1 131	843
Classe 3	3 902	3 262
Classe 4	120 775	112 592
	125 808	**116 697**

(ii) Ce sont des avances accordées à la clientèle autres que bancaires ou financières. Ces avances sont rémunérées par la perception d'au moins 15 jours d'intérêts calculés au taux appliqué aux comptes à terme ou aux bons de caisse, majoré d'un point de pourcentage. Cette avance est garantie par le nantissement du bon de caisse.

(5) Provisions sur crédits à la clientèle

La variation des provisions sur crédits à la clientèle s'analyse comme suit :

Provisions au 31 décembre 2011		**99 215**
Dotations sur provisions individuelles		15 165
Dotations sur provision collective		2 200
Reprises	(i)	-3 903
Provisions au 31 décembre 2012		**112 677**

(i) La reprise de provision sur créances douteuses s'analyse comme suit :

Reprise sur créances recouvrées	2 693
Reprises sur créances radiées	1 012
Reprise sur créances passées par pertes	198
	3 903

Note 4 – Portefeuille-titre commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2012 un montant de 2 231 KDT contre 7 354 KDT au 31 décembre 2011 et s'analyse comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Titres de placement à revenu variable	794	794
Bons de trésor assimilés BTA	1 357	3 401
Bons de trésor cessibles BTC	0	2 983
Créances rattachées au compte portefeuille titre commercial	80	176
Total	**2 231**	**7 354**

Note 5 – Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2012 à 138 446 KDT contre 141 221 KDT au 31 décembre 2011 et s'analyse comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Titres de participation	3 033	3 033
Parts dans les entreprises liées (i)	15 350	19 457
Titres d'investissement	117 386	114 404
Titres en Portage	1 869	2 269
Créances rattachées aux titres d'investissement	2 978	2 999
Total brut	**140 616**	**142 162**
Provision pour dépréciations de titres	(2 170)	(941)
Total Net	**138 446**	**141 221**

(i) Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés sur lesquelles l'UBCI exerce le pouvoir de participer aux décisions sur les politiques financières et opérationnelles.

TABLEAU DES MOUVEMENTS

Désignation	Valeur Brute 31.12.11	Créances rattachées 2011	Total au 31/12/11	Acquisition	Cession / Rétrocession	Valeur Brute 31.12.12	Créances rattachées 2012	Total au 31/12/12	Provision 2011	Dotation 2012	Reprise 2012	Cumul Provision 2012	VCN 31.12.12
Titres d'investissement	91 404	2 768	**94 172**	0	2 018	**89 386**	2 730	**92 116**	0	0	0	**0**	**92 115**
Titres de participations	3 033	0	**3 033**	0	0	**3 033**	0	**3 033**	665	1 148	0	**1 814**	**1 219**
Parts dans les entreprises liées	19 457	0	**19 457**	19	4 125	**15 350**	0	**15 350**	277	142	62	**357**	**14 993**
SICAR Fonds gérés	23 000	0	**23 000**	5 000	0	**28 000**	0	**28 000**	0	0	0	**0**	**28 000**
Participation en rétrocession	2 269	231	**2 500**	60	460	**1 869**	248	**2 117**	0	0	0	**0**	**2 117**
Total	**139 163**	**2 999**	**142 162**	**5 079**	**6 603**	**137 638**	**2 978**	**140 616**	**942**	**1 290**	**62**	**2 170**	**138 446**

Note 6 – Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint 50 419 KDT au 31 décembre 2012 contre 52 168 KDT au 31 décembre 2011 et s'analysent comme suit :

	31/12/2012	**31/12/2011**
Valeurs brutes en début de période	**153 383**	**150 072**
Acquisitions	9 817	14 021
Cessions	(790)	(10 710)
Valeurs brutes en fin de période	**162 412**	**153 383**
Amortissements	(111 599)	(100 936)
Provisions pour dépréciation	(394)	(279)
Valeurs nettes en fin de période	**50 419**	**52 168**

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées au cours de l'exercice 2012 se présente comme suit :

Libellé	**Val. Brute au 31/12/11**	**Acqui / Cession /**	**Reclas sements**	**Val. Brute au 31/12/12**	**Amort au 31/12/11**	**Dotation 2012**	**Reprise Amort sur cessions**	**Tot Amort au 31/12/12**	**V. Nette au 31/12/12**
Fonds de Commerce	1 076	0	0	1 076	354	44	0	398	**678**
Terrain	5 951	-787	0	5 164	0	0	0	0	**5 164**
Immobilisations d'exploitation	26 604	787	0	27 391	12 886	1 465	0	14 351	**13 040**
Immobilisations hors exploitation	783	0	0	783	308	36	0	344	**439**
Agencements et aménagements	32 887	1 638	0	34 526	20 623	2 141	-261	22 503	**12 023**
Mobilier et Matériels	43 896	3 259	0	47 146	37 949	2 826	-44	40 731	**6 425**
Matériel de Transport	1 923	3	0	1 926	1 212	270	- 190	1 292	**633**
Immobilisations en cours	3 976	457	0	4 433	0	0	0	0	**4 433**
Immobilisations Incorporelle	36 287	3 670	0	39 957	27 604	4 376	0	31 980	**7 977**
Total	**153 383**	**9 027**	**0**	**162 412**	**100 936**	**11 158**	**-495**	**111 599**	**50 813**
Provisions pour dépréciation									-394
Total Général	**153 383**	**9 027**	**0**	**162 412**	**100 936**	**11 158**	**- 495**	**111 599**	**50 419**

Note 7 – Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint 28 769 KDT au 31 décembre 2012 contre 30 490 KDT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit **:**

		31/12/2012	31/12/2011
Débiteurs divers	(i)	18 777	19 190
Comptes de régularisation	(ii)	8 190	6 916
Comptes de Stock		373	237
Créances prises en charge par l'Etat		1 589	1 737
Comptes exigibles après encaissement	(iii)	-	2 492
		28 929	**30 572**
Provision sur autres actifs		(160)	(82)
		28 769	**30 490**

(i) Les comptes débiteurs divers s'analysent comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Prêts et avances au personnel	13 272	13 546
Dépôts et cautionnements constitués par la banque	421	225
Retenue à la source	52	68
Autres débiteurs divers	5 032	5 351
	18 777	**19 190**

(ii) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Charges payées ou comptabilisées d'avance	3 162	288
Produits à recevoir	3 976	3 472
Compensation reçue	4	-
Débits à régulariser et divers	1 048	3 156
	8 190	**6 916**

(iii) Le solde du compte s'analyse comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Portefeuille encaissement	-	81 748
Comptes exigibles après encaissement	-	(79 256)
	-	**2 492**

5.1. Passifs

Note 8-1 – Banque centrale et CCP

Le solde de ce poste a atteint 70.118 KDT au 31 décembre 2012 contre 214.025 KDT au 31 Décembre 2011 et se détaille comme suit :

BCT

	31/12/2012	31/12/2011
Emprunts au jour le jour et à terme	70 000	214 000

Dettes rattachées	118	25
	70 118	**214 025**

Note 8-2 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Le solde de ce poste a atteint 180.678 KDT au 31 décembre 2012 contre 142.424 KDT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

		31/12/2012	**31/12/2011**
Banques de dépôt	(i)	47 937	25 000
Banques non-résidentes	(ii)	132 148	115 768
Organismes financiers spécialisés	(iii)	334	328
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires		259	1 328
		180 678	**142 424**

(i) L'analyse de ce compte se présente comme suit :

	31/12/2012	**31/12/2011**
Banques de dépôts		
Emprunts au jour le jour et à terme	47 937	25 000
	47 937	**25 000**

(ii) L'analyse de ce compte se présente comme suit :

	31/12/2012	**31/12/2011**
Banques non résidentes installées à l'étranger		
Comptes ordinaires	12 580	8 610
Emprunts au jour le jour et à terme	119 568	107 158
	132 148	**115 768**

(iii) L'analyse de ce compte se présente comme suit :

	31/12/2012	**31/12/2011**
Organismes financiers spécialisés		
Comptes ordinaires	190	328
Emprunt	144	-
	334	**328**

Note 9 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 1.847.273 KDT au 31 décembre 2012 contre un solde de 1.768.514 KDT au 31 décembre 2011. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2012	**31/12/2011**
Comptes à vue	(i)	938 894	796 652
Comptes d'épargne	(ii)	512 746	468 363
CAT/BC et autres produits financiers	(iii)	193 851	406 367
Autres sommes dues à la clientèle		40 784	37 123
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	(iv)	163 000	57 500

Dettes rattachées aux comptes de la clientèle et intérêts payés d'avance	(2 002)	2 509
	1 847 273	**1 768 514**

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	**Plus de 3 mois et moins d'1 an**	**Plus d'1 an et moins de 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Total**
Comptes à vue	938 894				938 894
Comptes d'épargne	512 746				512 746
CAT/BC et autres produits financiers	120 458	55 788	17 605	-	193 851
Autres sommes dues à la clientèle	40 785				40 785
Certificats de dépôt et bons de trésor souscrits par la clientèle	45 000	97 500	20 500		163 000
Dettes rattachées	(2 002)				(2 002)
	1 655 881	**153 288**	**38 105**	**-**	**1 847 273**

(i) Les comptes à vue sont analysés comme suit :

	31/12/2012	**31/12/2011**
Compagnies d'assurances	17 372	16 855
Entreprises publiques	134 290	100 818
Autres clientèles commerciales	277 257	203 937
Comptes de non-résidents	227 428	200 037
Clients particuliers	282 547	275 005
	938 894	**796 652**

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

		31/12/2012	**31/12/2011**
Comptes spéciaux d'épargne	(a)	436 522	397 308
Comptes d'épargne investissement		340	355
Comptes d'épargne logement		44 278	53 406
Autres	(b)	31 606	17 294
		512 746	**468 363**

(a) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts aux personnes physiques.

(b) Il s'agit d'une multitude de comptes : Manager 2000, épargne emploi, épargne multi projet, épargne auto, épargne confort…

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Bons de caisse	82 792	85 658
Dépôts à terme	71 570	175 527
Placements en devises	39 489	145 182
	193 851	**406 367**

(iv) Les certificats de dépôts sont des titres de créance matérialisant des placements faits par les entreprises et autres organismes auprès de la banque :

	31/12/2012	31/12/2011
Entreprises étatiques	105 500	29 500
Assurance	22 500	
Sociétés privées	25 000	21 000
Divers	10 000	7 000
	163 000	**57 500**

Note 10 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 87.819 KDT au 31 décembre 2012 contre un solde de 54.541 KDT au 31 décembre 2011. Il s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Emprunt Obligataire	**0**	**4 000**
Ressources Etatiques	**5 145**	**5 369**
FOPRODI	232	278
FONAPRA	4913	5 005
FOSDA		86
Mobilisation créances	**449**	**449**
Crédits partenariat	**66 235**	**26 282**
Ligne PROPARCO	2 920	3 705
Lignes CFD	63 315	22 577
Crédit BIRD	**316**	**316**
Autres fonds extérieurs	**15 382**	**17 873**
Ligne Italienne	4 643	6 208
Ligne FODEP	38	38
Ligne Suisse	0	126
Ligne Espagnole	4 207	4 352
Ligne BEI	4 730	5 113
Ligne K F W	1 311	1 760
Encours FADES	259	276
Ligne NATIXIS	194	-
Dettes rattachées à des ressources spéciales	**292**	**252**
Total Emprunts et Ressources Spéciales	**87 819**	**54 541**

Note 11 – Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 118 728 KDT au 31 décembre 2012 contre un solde de **83 853** KDT au 31 décembre 2011. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2012	31/12/2011
Provisions	(1)	13 166	12 214
Comptes de régularisation	(2)	38 901	31 289
Créditeurs divers		60 984	40 350
Comptes exigibles après encaissement	(3)	5 677	-
		118 728	**83 853**

(1) Les provisions sont analysées comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Provision en franchise d'impôt sur engagements par signature	4 052	4 136
Provisions pour risques et charges	2 197	1 900
Provisions pour charges de retraites	6 917	6 178
	13 166	**12 214**

(2) Le compte de régularisation s'analyse comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Charges à payer	19 729	15 368
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	3 264	2 383
Crédits à régulariser et divers	15 908	13 538
	38 901	**31 289**

(3) Le solde du compte s'analyse comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Comptes exigibles après encaissement	151 590	0
Portefeuille encaissement	(145 913)	0
	5 677	**0**

5.2. Capitaux propres

Note 12 – Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2012, le capital social s'élève à 80.494 KDT composé de 16.098.793 actions d'une valeur de 5 DT.
Le total des capitaux propres de la banque, avant affectation du résultat, s'élève au 31 décembre 2012 à 248 293 KDT.

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves à régime spécial	Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Modifications Comptables *	Total
Solde au 31-12-2011	**75 759**	**6 329**	**16 975**	**94 305**	**487**	**3**	**22 852**	**-2 114**	**214 596**
Augmentation Capital	**4 735**								**4 735**
Résorption Subv Invest					- 92				-92
Report à nouveau						**-3**	**3**		0
Prime d'émission					29 357				29 357
Réserve à régime spécial			10 089				-10 089		0
Réserve extraordinaire				-2 886			2 886		
Résultats reportés						1	-1		0
Distribution des bénéfices							-12 500		-12 500
Réserve légale		1 037					-1 037		0
Modification comptable							-2 114	2 289	175
Résultat au 31-12-2012							**12 022**		**12 022**
Solde au 31-12-2012	**80 494**	**7 366**	**27 064**	**91 419**	**29 752**	**1**	**12 022**	**175**	**248 293**

(*)*Les données comparatives ont été retraitées suite à la modification comptable (voir note 3.9)*

5.3. Engagements hors bilan

Note 13 – Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2012 un montant de 687.668 KDT contre un solde de 943.436 KDT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
En faveur d'établissements bancaires et financiers	**514 482**	**763 635**
Etablissements bancaires	514 482	763 635
En faveur de la clientèle	**173 186**	**179 801**
Cautions fiscales	13 396	9 756
Cautions pour marchés	94 404	97 620
En devises	*13 769*	*19 971*
En dinars	*80 635*	*77 649*
Cautions douanières	19 535	20 422
Cautions diverses	39 687	45 716
En devises	*25 205*	*32 644*
En dinars	*14 482*	*13 072*
Obligations cautionnées	6 164	6 287
	687 668	**943 436**

Note 14 – Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 395.287 KDT au 31 décembre 2012 contre un solde de 264.452 KDT au 31 décembre 2011. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	171 636	69 833
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	223 651	194 619
Ouverture de crédits documentaires	*173 014*	*145 950*
Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	*50 637*	*48 669*
	395 287	**264 452**

Note 15 – Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2012 les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 142 520 KDT contre 252.300 KDT au 31 décembre 2011.

Note 16 – Engagements sur titres

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	31/12/2012	**31/12/2011**
EPAC COM	9	9
IDE	7	7
Génie climatique	3	3
FRDCM	8	8
	27	**27**

Note 17 – Garanties reçues

	31/12/2012	**31/12/2011**
Garanties reçues de l'Etat et des compagnies d'assurances	264 358	199 485
Garanties reçues des banques	729 999	893 422
Garanties reçues des banques résidentes	*219*	-
Garanties reçues des banques non –résidentes	*729 780*	*893 422*
Nantissement titres	32 880	37 225
Garanties reçues de la clientèle	655 372	647 627
	1 682 609	**1 777 759**

Note 18 – Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance représentent les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2012 comme suit :

Achat au comptant	32 169 KDT
Vente au comptant	5 543 KDT

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2012 comme suit :

Achat à terme	88 532 KDT
Vente à terme	26 796 KDT

5.4. Etat de résultat

Note 19 - Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève à 118.484 KDT au 31 décembre 2012 contre un solde de 117.339 KDT au 31 décembre 2011.

Ce poste s'analyse comme suit :

		31/12/2012	31/12/2011
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	(i)	1 736	3 606
Produits sur opérations de crédit	(ii)	108 175	102 006
Revenus assimilés	(iii)	8 573	11 727
		118 484	**117 339**

(i) Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire

Les produits sur opérations de trésorerie et interbancaires se détaillent comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Marché Monétaire au jour le jour	198	251
Marché Monétaire à terme	0	0
Placements en devises auprès des correspondants étrangers	623	889
Marché Monétaire en devises	792	2 281
Autres	123	185
	1 736	**3 606**

(ii) Produits sur opérations de crédit

Les produits sur opérations de crédit se présentent comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Portefeuille effets (court, moyen et long terme)	86 505	80 272
Comptes courants débiteurs	10 635	10 295
Leasing	8 301	9 248
Crédits sur ressources extérieures	2 710	2 179
Créances douteuses ou litigieuses	24	12
	108 175	**102 006**

(iii) Revenus assimilés

Les revenus assimilés se détaillent comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Avals, cautions et acceptations bancaires	4 964	5 462
Commissions de découverts	1 461	1 347

Commissions sur billets de trésorerie	81	72
Report-Déport	2013	4 786
Autres Intérêts assimilés	54	60
	8 573	**11 727**

Note 20 - Commissions

Le solde de cette rubrique s'élève à 38.116 KDT au 31 décembre 2012 contre un solde de 35.502 KDT au 31 décembre 2011. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2012	**31/12/2011**
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	31 864	29 476
Commissions de tenues de comptes	2 528	2 405
Commission sur opération de change manuel	413	383
Autres commissions	3 311	3 238
	38 116	**35 502**

Note 21 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 10.316 KDT au 31 décembre 2012 contre un solde de 9.437 KDT au 31 décembre 2011. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2012	**31/12/2011**
Intérêts perçus sur bons de trésor à court terme	11	5
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	118	213
Gains/Pertes sur opération BTA-BTC	(16)	(14)
Bénéfice de change	75 152	9 934
Perte de change	(64 949)	(701)
Intérêts /emprunt obligataire en portefeuille commercial	-	-
	10 316	**9 437**

Note 22 - Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise au 31 décembre 2012 un montant de 7.499 KDT contre 6.475 KDT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	31/12/2012	**31/12/2011**
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	5 867	4 514
Dividendes sur portefeuille de participation	1 540	1 852
Intérêts sur titres en portages	92	109
	7 499	**6 475**

Note 23 - Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à 45.055 KDT au 31 décembre 2012 contre un solde de 46.262 KDT au 31 décembre 2011.

Ce solde s'analyse comme suit :

		31/12/2012	31/12/2011
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire		11 252	7 689
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	(1)	30 590	33 603
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs		1 672	1 792
Charges assimilées		1 541	3 178
		45 055	**46 262**

(1) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Dépôts à vue	5 008	4 570
Comptes à terme bons de caisse et autres produits financiers	10 403	16 434
Comptes d'épargne	9 366	10 013
Certificats de dépôts	5 813	2 586
	30 590	**33 603**

Note 24 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à 15 770 KDT au 31 décembre 2012 contre un solde de 12 972 KDT au 31 décembre 2011. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux provisions	19 495	15 819
Reprises de provisions	(4 930)	(4 612)
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provision	198	68
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par provision	114	98
Créances radiées	1 018	1 805
Récupération sur créances radiées	(125)	(206)
	15 770	**12 972**

Note 25 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 215 KDT au 31 décembre 2012 contre un solde de (1 101 KDT) au 31 décembre 2011. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Etalement Prime / Titres d'investissement	(13)	113
Dotations aux provisions	1 290	73
Reprises de provisions	(62)	(19)
Plus-value de cession sur titres de participation	-	(1 268)
	1 215	**(1 101)**

Note 26 - Charges générales d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 26 741 KDT au 31 décembre 2012 contre un solde de 24 171 KDT au 31 décembre 2011. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2012	**31/12/2011**
Impôts et taxes	606	150
Travaux, fournitures et services extérieurs	14 913	12 182
Transport et déplacement	784	734
Frais divers de gestion	9 946	10 432
Autres charges d'exploitation	492	673
	26 741	**24 171**

Note 27 - Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 63 KDT au 31 décembre 2012 contre 3 516 KDT au 31 décembre 2011. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2012	**31/12/2011**
Plus value de cession d'immobilisations	87	4 034
Moins value de cession d'immobilisations	(24)	(513)
Autres pertes	-	(305)
Autres gains	-	300
	63	**3 516**

Note 28 – Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2012 totalise 6 583 KDT et se présente comme suit :

Bénéfice comptable avant impôt (avant provisions)	18 604
Réintégrations	33 868
Déductions (dont provisions)	(29 514)
Réinvestissements exonérés	(5 000)
Plus-value de fusion	850
Résultat fiscal	18 808
Taux d'impôt	35%
Impôt sur les sociétés	**6 583**

Note 29 - Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, se présentent comme suit :

	31/12/2012	**31/12/2011**
Résultat net attribuable aux actionnaires	12 022	22 850

Nombre d'actions ordinaires	16 098 793	15 151 806
Résultat de base par action (en DT)	0,747	1,508

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

5.5. Etat de flux de trésorerie

Note 30 - Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2012, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant de 31 996 KDT et se détaillent comme suit :

Rubrique	31/12/2012	31/12/2011
Caisse	31 450	15 452
Banque Centrale (comptes ordinaires)	54 255	38 827
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	26 879	17 312
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	129 110	245 968
Banques non-résidentes (prêts au jour le jour et à terme)	40 387	42 985
Banques de dépôt (Emprunts au jour le jour et à terme)	(47 937)	(25 000)
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour et à terme)	(70 000)	(214 000)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(12 584)	(8 610)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(119 564)	(107 158)
	31 996	**5 776**

Note 31 – Transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2012 se présentent comme suit :

A- Opérations avec GROUPE BNP Paribas

La banque a eu recours au cours de l'exercice 2012 au Groupe BNP Paribas (qui détient 50,085% du capital de l'UBCI) pour la fourniture des prestations d'assistance informatique, d'assistance technique et de logiciels, de développement et d'applications informatiques ainsi que des garanties en couverture de certains engagements de l'UBCI et ce pour un montant total de 13 654 KTND entrant dans le cadre du développement et de standardisation des applications informatiques conformément aux normes standards du Groupe BNP Paribas.

Ce montant est réparti comme suit :

- Prestations d'assistance informatique : 5 011 KTND
- Prestations d'assistance technique (Projet ACE) : 267 KTND
- Acquisitions d'immobilisation incorporelles : 8 341 KTND. Parmi ces acquisitions figurent la nouvelle version V400 de notre système d'information ATLAS 2 pour 4 624 KTND qui a été mise en place fin octobre 2011 et les licences d'utilisations des applications CONDOR et ORACLE relatives à 2011 pour un montant de 382KTND.

- Commissions sur contre-garanties émises par BNPP : 35KTND.

A cet effet, la dépense effective supportée par l'exercice 2012 est de 8 648 KTND

Les prestations fournies par le Groupe BNP Paribas se détaillent comme suit :

1°- PRESTATIONS D'ASSISTANCE INFORMATIQUE

I - ENTRETIEN INFORMATIQUE			
1- MAINTENANCE MATERIEL			
. Maintenance Boitiers BlueCoat (FW-BNPP) :	Proxy internet	21 000	BNPP
. Maintenance Hard FW Extranet - IBO	Firewall pour sécuriser les flux avec nos partenaires externes	24 400	BNPP
. Maintenance Boîtiers Riverbed	Boitiers pour la décompression des données avec BNPP	80 312	BNPP
. Maintenance Boitiers Infoblox	Boitiers pour l'adressage dynamique	8 360	BNPP
. INETG	Maintenance des logiciels installés sur les Firewall Extranet, IBO et Proxy Internet	60 550	BNPP
2- MAINTENANCE LOGICIELS TECHNIQUES		**194 622**	
. ORACLE (licence groupe BNP)	Licences Oracle , dans le cadre du contrat Groupe BNPP	74 190	BNPP
. COBOL (licence groupe BNP) server Express+ Run Time	Licence Cobol, dans le cadre du contrat Groupe BNPP	55 300	BNPP
. Oracle SIEBELpour Client First	Licence Siebel pour l'outil Client First	22 800	BNPP
. Unikix	Licence de l'émulateur 3270 d'Atlas	34 117	BNPP
. Maintenance Software 2 FW pour TOIP	Maintenance logiciels des Firewall ToIP	50 100	BNPP
. Petales Standards BNP Paribas		-	BNPP
. Atlas2 - maintenance corrective	Maintenanec d'Atlas V400	286 120	BNPP
. IVISION	Maintenance outil de Commerce extérieure	335 400	BNPP
. Connexis Trade	Maintenance de l'outil Front pour les opérations Trade, destiné aux clients Corporate	505 000	BNPP
. Connexis Cash	Maintenance de l'outil pour les opérations Cash Mangameent destinés aux clients Coporate	303 540	BNPP

. Trade Access / K+ (Maintenance BNP BFI) + Mission d 'installation	Maintenance de l'outil Salle des marchés Kondor +	358 000	BNPP
. BUSINESS OBJECTS	Maintenanec de l'outil de demande des requêtes « Business Object »	21 000	BNPP
. VinciAp	Maintenance de l'outil Gestion des immos et dépenses « VinciAp »	174 900	BNPP
. Workflow Crédits Entreprise : APCE/ APCX	Maintenance de l'outil de traitements des dossiers de crédits	53 000	BNPP
. Client First		25 000	BNPP
. Shine	Maintenance de l'outil Anti blanchiment pour le contrôle des virements transfrontaliers	28 000	BNPP
. SUN	Maintenance de l'outil Anti blanchiment pour le contrôle des ouvertures de comptes dans les listes noires.	33 600	BNPP
S-TOTAL MAINTENANCE LOGICIEL		**2 434 627**	
SOUS-TOTAL ENTRETIEN INFORMATIQUE		**2 629 749**	
II- LOCATION ET REDEVANCE			
. Serveur Prod Atlas 2 (délocalisé)	Loyer serveur Atlas de test, hébergé à Paris	201 000	BNPP
. Exploitation UBCI Net	Loyer serveur UBCI/Net, hébergé à Paris	165 000	BNPP
. Serveur VinciAp / MM	Loyer serveur Vinci/AP (Immos et dépenses), hébergé à Paris	80 000	BNPP
. Exploitation SearchSpace (anti_blanchiment)	Loyer serveur Outil Anti blanchiment, hébergé à Paris pour le suivi du comportement du client au niveau de ses comptes	345 000	BNPP
S- TOTAL LOCATION ET REDEVANCE		**791 000**	
III- ASSISTANCE EXTERIEURE			
. Missions d'assistance BDSI	Traitement des incidents informatiques demandés par l'UBCI	1 121 331	BDSI
S-TOTAL ASSISTANCE		**1 121 331**	
2- Liaisons télé-informatiques Internationales		-	
. Ls Cable et VSAT Paris (portion Française)	Redevances Liens internationaux avec BNPP	420 259	BNPP
S-TOTAL REDEVANCE TELECOM		**420 259**	
S-TOTAL BASES DE DONNEES		**420 259**	
. Sibes	Redevances des flux Swift	123 500	BNPP
S-TOTAL SWIFT		**123 500**	
TOTAL GENERAL		***5 011 339***	

2. PRESTATIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE :

Le montant des prestations d'assistance technique fournies et facturées par BNP Paribas au titre de l'exercice 2012 s'élève à 267 KDT au titre du projet ACE pour le coaching des projets UBCI et l'amélioration continue de l'efficacité des processus afin de diminuer les coûts et optimiser les processus de la Banque.

3. ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AUPRES DU GROUPE BNPP

(Montants en KDT)

Désignation de l'immobilisation	Valeur brute	objet	
Licence Atlas 2 version 400*	4 624*	Migration nouvelle version ATLAS II V400	BNPP
Maintenance applicative sur Atlas II	900	Prestations immobilisée suite installation V400	BNPP
Prestation de la BDSI	2 115	Développements Informatiques pour l'amélioration des applicatifs	BDSI
Autres applications informatiques	702	Licence CONDOR (290)* Licence MICROSOFT LICENCE ORACLE (92)* ARPSON IVISION-	BNPP
Total	**8 341**	**-**	**-**

** L'acquisition des licences ATLAS 2 version 400, CONDOR et ORACLE a fait l'objet d'un retraitement en correction afin de rattacher l'investissement à l'exercice de leur implémentation effective au sein de la banque (l'implémentation ayant eu lieu en 2011)*

4- GARANTIES EMISES PAR BNPPARIBAS :

Les rémunérations liées aux garanties émises par BNPParibas au profit de nos clients au cours de l'année 2012 sont les suivantes :

- Garantie n° 220251/12 – Bénéficiaire : Groupe Tunisie Télécom – Montant : 18 M TND du 28/9/2012 au 2/1/2013 à 0.2% annuellement soit une commission de 9.600 TND

- Garantie n° 220252/12 – Bénéficiaire : Office des Céréales – Montant : 23,278 M TND du 28/9/2012 au 2/1/2013 à 0.2% annuellement soit une commission de 12.415TND

- Garantie n° 220255/12 – Bénéficiaire : Groupe Poulina – Montant : 25 M TND du 28/9/2012 au 2/1/2013 à 0.2% annuellement soit une commission de 13.333 TND

Soit au total un montant de 35.348 TND.

B- Opérations avec les filiales du groupe UBCI

- La banque est distributrice des actions et/ou dépositaire des actifs des sociétés suivantes : Hannibal SICAV, ALYSSA SICAV, UBCI Univers actions, SALAMBO SICAV et UTP SICAF. En rémunération de ces prestations, la banque a perçu des commissions pour un total de 1.265 KDT.

- Certains cadres de la banque occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées au titre de l'exercice 2012 s'élève à 21 KDT.

C-Transactions avec les sociétés où les administrateurs détiennent une participation :

L'UBCI a fait recours en 2011 à une société de transport de fonds « Tunisie Sécurité » dans laquelle l'administrateur « Meninx Holding » du Groupe TAMARZISTE détient 22% du capital social.

A ce titre la charge relative à l'exercice 2012 s'élève à 727 KTND.

D-Engagements envers les parties liés :

Les engagements de la banque envers les parties liées se présentent comme suit au 31 décembre 2012 :

(Montants en KDT)

Groupe	31-déc-12
Groupe SELLAMI	18 391
Groupe RIAHI	3 051
Groupe BOURICHA	215
Total des engagements envers les parties liées	**21 657**

E-Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants se détaillent comme suit **:**

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration s'élève à 298 KTND
  Le Président du Conseil bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge du carburant. La charge totale au cours de l'exercice 2012 s'élève à 359 KTND dont 43 KTND relatifs à l'exercice 2011.

- La rémunération de l'administrateur Directeur Général est déterminée selon les termes du contrat de travail qui le lie à la Direction Générale de la BNPP. Suivant ce contrat, l'Administrateur Directeur Général bénéficie d'un logement de fonction, d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais d'utilité.

  En Août 2012 Mr Patrick POUPON a succédé à Mr Alain BISCAYE.

  Mr Alain BISCAYE :
  La charge totale au cours de l'exercice 2012 s'élève à 396 KTND

  Mr Patrick POUPON :
  La charge totale au cours de l'exercice 2012 s'élève à 320 KTND

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers annuels. La charge totale au cours de l'exercice 2012 s'élève à 384 KTND.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2012

Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'UBCI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI », comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2012, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 248.293 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 12.022 KDT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.
Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.
Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

3. Justification de l'opinion avec réserves

3.1 Immobilisations incorporelles et frais d'assistance informatique

Les principales immobilisations incorporelles comptabilisées reviennent à des acquisitions auprès du groupe BNP Paribas et des prestations fournies par la BDSI. Il en est de même pour les frais au titre des prestations informatiques constatées parmi les charges de l'exercice.

En 2012, les acquisitions d'immobilisations incorporelles auprès du groupe BNP Paribas s'élèvent à 8.341 KDT, dont 5.007 KDT remontant à l'exercice 2011 (voir note 3.9 « Modifications comptables »). Les charges au titre des prestations informatiques fournies par le groupe totalisent 5.011 KDT.

Outre le fait que ces acquisitions et prestations n'ont pas obéit à la procédure prévue par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales et l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, les procédures en vigueur au sein de la banque ainsi que les contrats et les factures appuyant ces dépenses ne permettent pas de s'assurer d'une prise en compte adéquate desdites dépenses. Ces procédures ne permettent pas non plus de s'assurer de la bonne application de la convention de séparation des exercices et de la date de départ pour le calcul des amortissements.

Compte tenu de ce qui précède, une incertitude pèse sur l'exhaustivité et la réalité des charges d'assistance informatique et des comptes d'immobilisations incorporelles ainsi que des acquisitions de la période et sur le rattachement des dotations aux amortissements à l'exercice approprié.

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles totalisent, au 31 décembre 2012, une valeur brute de 116.946 KDT, un cumul des amortissements de 79.221 KDT et une valeur nette de 37.725 KDT.

Les soldes des immobilisations corporelles ressortant de l'application de gestion sont supérieurs aux soldes comptables de 1.418 KDT. Cet écart n'a pas été justifié par la banque et les soldes ressortant de ladite application n'ont pas été corroborés par des procédures d'inventaire physique des immobilisations depuis plusieurs exercices.

Compte tenu de ce qui précède, une incertitude pèse sur l'existence et l'exhaustivité des immobilisations corporelles de la banque au 31 décembre 2012.

4. Opinion avec réserves

A notre avis et sous réserve de l'incidence des situations décrites dans le précédent paragraphe «Justification de l'opinion avec réserves », les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Paragraphe d'observation

Comme il est indiqué dans la note 3.9 « Modifications comptables » les données de l'exercice clos le 31 décembre 2011, ont été retraitées pour les besoins de la comparaison avec celles de 2012 et en vue de tenir compte des corrections d'erreurs. Le retraitement des données comparatives en pro forma au titre de l'exercice 2011 a eu pour effet des modifications de soldes de plusieurs comptes du bilan et de l'état de résultat ainsi qu'une augmentation nette des capitaux propres d'ouverture de 175 KDT.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

- Sur la base de nos vérifications, et à l'exception des points exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

- Comme il est indiqué dans la note 31 « Transactions avec les parties liées », la banque a réalisé plusieurs opérations avec le groupe BNP Paribas portant sur la fourniture d'immobilisations incorporelles, de prestations d'assistance informatique et d'assistance technique ainsi que l'octroi de garanties et ce, pour un montant total de 13 654 KDT.

  La banque a également réalisé des opérations avec ses filiales « Hannibal SICAV », « Alyssa SICAV », « UBCI univers actions », « Salammbô SICAV » et « UTP SICAF », en leur assurant des prestations de dépôt d'actifs, contre des commissions totalisant un montant de 1 265 KDT.

  La banque a également eu recours aux services de la société de transport de fonds « TUNISIE SECURITE » détenue à concurrence de 22% par la société MENINX HOLDING (Groupe TAMARZIST) qui occupe un siège au sein du conseil d'administration de la banque. Les charges de l'exercice à ce titre s'élèvent à 727 KDT.

  Par ailleurs, les charges de l'exercice relatives à la rémunération des dirigeants de la banque, telles que détaillées dans la note 31 « Transactions avec les parties liées » totalisent 1 459 KDT, dont 384 KDT à titre de jetons de présence.

  Toutes ces opérations n'ont pas obéit à la procédure régissant les conventions réglementées, en ce qui concerne l'autorisation préalable du conseil d'administration et l'information de la Banque Centrale de Tunisie, conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit.

  Ces opérations seront soumises au vote de l'assemblée générale conformément aux dispositions de l'article 202 du Code des Sociétés Commerciales.

- Nous avons également dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que notre examen n'a pas mis en évidence des insuffisances de contrôle majeures, à l'exception de ce qui a été mentionné dans le paragraphe 3 « Justification de l'opinion avec réserves ».

- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 10 Juillet 2013

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Sonia LOUZIR

FINOR

Fayçal DERBEL

II - RAPPORT SPECIAL ETABLI EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI N° 2001-65 RELATIVE AUX ETABLISSEMENTS DE CREDITS ET DES ARTICLES 200, 202 ET 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »

Rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédits et des articles 200, 202 et 475 du code des sociétés commerciales

États financiers - exercice clos le 31 décembre 2012

Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relatives aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions régies par les dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales

Votre conseil d'administration ne nous a pas informé d'opérations et de conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

Néanmoins, nos travaux ont révélé l'existence d'opérations et de conventions régies par les dispositions des articles précités et n'ayant pas obéit à la procédure prévue par lesdites dispositions.

Ces opérations seront soumises au vote de l'assemblée générale conformément aux dispositions de l'article 202 du Code des Sociétés Commerciales, sur la base de notre rapport spécial présenté ci-dessous.

B- Conventions régies par les dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales

Il a été constaté que des opérations et des conventions réglementées n'ont pas été soumises, par inadvertance, à la procédure prévue par les articles 200 du code des sociétés commerciales et 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, notamment en ce qui concerne l'autorisation préalable du conseil d'administration et l'information de la Banque Centrale de Tunisie.

I- Conventions et opérations réalisées avec le groupe BNP PARIBAS

1- Contrats d'applications et de prestations de services informatiques conclus avec BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat cadre avec BNP PARIBAS portant sur des applications et des prestations de services informatiques. Il définit les conditions générales dans lesquelles BNP PARIBAS met à la disposition de l'UBCI, sans aucun transfert de propriété, des applications et/ou des droits d'utilisation d'applications ainsi que des prestations de développement, de maintenance et de production informatique s'y rattachant.
Ce contrat est conclu pour une durée indéterminée avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu des contrats d'application qui se présentent comme suit :

1-1- Contrat d'application ATLAS 2

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque du « Core banking system » ATLAS 2 – V400. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.
Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.
Les montants facturés, en 2011, par BNP PARIBAS au titre du droit d'utilisation du complément de licence et des prestations de déploiement de la version 400, s'élèvent respectivement à 911 KEURO et 1 036 KEURO hors taxes, soit un montant total de 4 624 KDT qui a été comptabilisé parmi les immobilisations incorporelles.
En outre, le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, à titre de maintenance applicative, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2012, s'élève à 900 KDT et a été comptabilisé parmi les immobilisations incorporelles.
Le contrat prévoit également la facturation annuelle, à titre de production informatique centralisée, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2012, s'élève à 286 KDT et a été comptabilisé parmi les charges.

1-2- Contrat d'application SEARCH SPACE

L'UBCI a conclu en date du 22 janvier 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de lutte contre le blanchiment d'argent SEARCH SPACE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.
Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.
Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de production informatique centralisée, d'un montant déterminé en fonction de certains critères, tels que le nombre de comptes et le nombre de mouvement cumulés.
Le montant facturé en 2012, s'élève à 345 KDT et a été comptabilisé parmi les charges.

1-3- Contrat d'application CONNEXIS CASH

L'UBCI a conclu en janvier 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de cash management CONNEXIS CASH. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.
Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.
Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction de certains critères et révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.
Le montant facturé en 2012, s'élève à 304 KDT et a été comptabilisé parmi les charges.

1-4- Contrat d'application VINCI

L'UBCI a conclu en janvier 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de gestion des frais généraux, des immobilisations et de la logistique achats VINCI. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.
Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.
Le déploiement de cette application a été réalisé en 2010, moyennant la facturation d'un montant de 98 KEURO hors taxes, comptabilisé parmi les immobilisations incorporelles.
Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, à titre de maintenance applicative et de droit d'utilisation, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2012, s'élève à 175 KDT et a été comptabilisé parmi les charges.
Le contrat prévoit également la facturation annuelle, à titre de production informatique centralisée, d'un montant déterminé en fonction de certains critères de répartition entre les filiales du groupe BNP PARIBAS. Le montant facturé en 2012, s'élève à 80 KDT et a été comptabilisé parmi les charges.

1-5- Contrat d'application CONNEXIS TRADE

L'UBCI a conclu en janvier 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application d'initiation en ligne des opérations import/export CONNEXIS TRADE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.
Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.
Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction de certains critères de répartition entre les filiales du groupe BNP PARIBAS.
Le montant facturé en 2012, s'élève à 505 KDT et a été comptabilisé parmi les charges.

1-6- Contrat d'application IVISION

L'UBCI a conclu en janvier 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de commerce extérieur IVISION. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.
Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.
Les frais de déploiement de cette application s'élèvent à 62 KEURO, dont 26 KEURO au titre de l'exercice 2011, et ont été comptabilisés parmi les immobilisations incorporelles.
Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, à titre de sa mise à disposition, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2012, s'élève à 335 KDT et a été comptabilisé parmi les charges.

1-7- Contrat d'application SUN

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de lutte contre le financement du terrorisme et de la prévention du blanchiment SUN. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.
Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année.
Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du nombre de clients.
Le montant facturé en 2012, s'élève à 34 KDT et a été comptabilisé parmi les charges.

1-8- Contrat d'application SHINE

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de contrôle des flux de messages SWIFT SHINE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.
Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année.
Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du volume des messages SWIFT échangés.
Le montant facturé en 2012, s'élève à 28 KDT et a été comptabilisé parmi les charges.

1-9- Contrat d'application IVISION

L'UBCI a conclu en date du 22 avril 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de back-office de salle de marché KONDOR. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.
Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année.
Les frais de déploiement de cette application facturés en 2011, s'élèvent à 130 KEURO, et ont été comptabilisés parmi les immobilisations incorporelles.
Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, à titre de sa mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du nombre de licences et révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.
Le montant facturé en 2012, s'élève à 358 KDT et a été comptabilisé parmi les charges.

2- Prestations d'assistance informatique fournies par le groupe BNP PARIBAS

Le groupe BNP PARIBAS a fourni à l'UBCI des prestations d'assistance informatique qui se présentent comme suit :

2-1- Maintenance du matériel informatique

Au cours de l'exercice 2012, le groupe BNP PARIBAS a facturé à l'UBCI des prestations de maintenance de boitiers, de proxy internet et de Firewall pour un montant total de 195 KDT qui a été comptabilisé parmi les charges de l'exercice.

2-2- Maintenance de logiciels

Au cours de l'exercice 2012, le groupe BNP PARIBAS a facturé à l'UBCI des prestations de maintenance de logiciels se détaillant comme suit :

- Mise à disposition de licences informatiques (ORACLE, COBOL, SIEBEL, UNIKIX « Emulateur ATLAS ») pour un montant total de 186 KDT.
- Maintenance des logiciels des Firewall TOIP pour 50 KDT.
- Maintenance des pétales standards du système d'information (BUSINESS OBJECT, APCE/APCX, Client First) pour un montant total de 99 KDT.

Ainsi, le montant total comptabilisé parmi les charges de l'exercice au titre de ces prestations de maintenance de logiciels, s'élève à 335 KDT.

2-3- Locations de serveurs

Au cours de l'exercice 2012, le groupe BNP PARIBAS a facturé à l'UBCI les loyers du serveur de test ATLAS 2 et du serveur UBCI Net, hébergés à Paris, respectivement pour 201 KDT et 165 KDT.

Ainsi, le montant total comptabilisé parmi les charges de l'exercice au titre de ces locations, s'élève à 366 KDT.

2-4- Redevances de télécommunication et de base de données

Au cours de l'exercice 2012, le groupe BNP PARIBAS a facturé à l'UBCI des redevances de liaisons télé-informatiques internationales et de base de données des flux SWIFT (SIBES), respectivement pour 420 KDT et 124 KDT.

Ainsi, le montant total comptabilisé parmi les charges de l'exercice au titre de ces redevances, s'élève à 544 KDT.

3- Acquisition d'immobilisations incorporelles auprès de BNP PARIBAS

Le coût total des licences informatiques (KONDOR, MICROSOFT, ORACLE, ARPSON, IVISION) mises à la disposition de l'UBCI par BNP PARIBAS qui a été inscrit parmi les actifs de la banque, s'élève à 702 KDT, dont 382 KDT remontant à l'exercice 2011 et ayant fait l'objet de correction d'erreurs.

4- Contrats de prestations de services informatiques conclus avec la société BDSI filiale de BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu en date du 30 janvier 2012, un contrat cadre avec la société BDSI filiale de BNP PARIBAS qui définit les conditions générales de fourniture de prestations et de services visés dans un contrat d'application.
Ce contrat cadre est conclu pour une durée d'une année à compter de sa date de signature, renouvelable par tacite reconduction.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu, en date du 30 janvier 2012, un contrat d'application portant sur les prestations de services à fournir par la BDSI pour la gestion de son domaine applicatif standard et spécifique, notamment les demandes d'actions, d'assistance et de formation ainsi que la gestion des incidents et des tables de production…etc.

Les prestations de la BDSI sont facturées trimestriellement en fonction du temps passé et en se basant sur un taux journalier de 228 EURO hors taxes au titre de l'intervention d'un profil « Opérationnel » et de 761 EURO hors taxes pour un profil « Management ».

Les prestations facturées par la BDSI au titre de 2012, totalisent 3 236 KDT se détaillant comme suit :

- Frais d'assistance informatique comptabilisés parmi les charges de l'exercice : 1 121 KDT.
- Frais de développement informatique comptabilisés parmi les actifs de la banque : 2 115 KDT.

5- Prestations d'assistance technique fournies par BNP PARIBAS

Au cours de l'exercice 2012, BNP PARIBAS a facturé à l'UBCI des prestations d'assistance technique au titre du projet d'Amélioration Continue de l'Efficacité (ACE) visant l'optimisation des processus de la banque, pour un montant total de 267 KDT qui a été comptabilisé parmi les charges de l'exercice.

6- Garanties émises par BNP PARIBAS

En vue de respecter les ratios de division des risques prévus par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 juillet 1991, telle que complétée et modifiée par les textes subséquents, la BNP PARIBAS a émis au profit de la banque des garanties en couverture des engagements du groupe TUNISIE TELECOM, de l'Office des céréales et du groupe POULINA, respectivement pour 18 MDT, 23 MDT et 25 MDT.
Ces garanties sont accordées pour la période allant du 28 septembre 2012 au 2 janvier 2013 et sont rémunérées au taux de 0,2% l'an.
Les charges supportées par la banque au titre de ces garanties en 2012, s'élèvent à 35 KDT.

II- Opérations et conventions conclues avec les filiales de l'UBCI

1- La banque assure le dépôt des actifs et la distribution des titres de ses filiales Hannibal SICAV, ALYSSA SICAV, UBCI Univers actions, SALAMBO SICAV et UTP SICAF,

conformément aux conditions suivantes :

Société	Taux de détention	Commission de dépôt	Commission de distribution	Total commissions
Hannibal SICAV	8,67%	0,1% Actifs nets TTC	0,9% Actif net TTC	15 KDT
Alyssa Sicav	2,12%	0,1% Actifs nets TTC	-	1 186 KDT
UBCI Univers SICAV	9,67%	0,1% Actifs nets TTC	0,9% Actif net TTC	18 KDT
Salambo SICAV	15,94%	0,1% Actifs nets TTC	0,665% Actif net TTC	6 KDT
UTP SICAF	40,91%	0,65% Actifs nets TTC	-	40 KDT

Ainsi, la rémunération totale perçue par la banque au titre de ces conventions, s'élève à 1 265 KDT en 2012.

2- Certains cadres de l'UBCI occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres, supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées, s'élève, au titre de l'exercice 2012, à 21 KDT.

III- Opérations et conventions conclues avec les autres parties liées

L'UBCI a conclu en date du 20 septembre 2011, un contrat de transport et de traitement de fonds avec la société TUNISIE SECURITE, détenue à concurrence de 22% par la société MENINX HOLDING (Groupe TAMARZIST) qui occupe un siège au sein du conseil d'administration de la banque.
Ce contrat est conclu pour une période de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction d'année en année.
Les prestations fournies dans le cadre de ce contrat, sont facturées mensuellement en fonction de plusieurs critères et tarifs.
Les charges supportées par la banque en 2012, au titre de ce contrat, s'élèvent à 727 KDT.

IV- Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

1- Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales et approuvés par le conseil d'administration du 21 juin 2013, se détaillent, pour l'exercice 2012, comme suit :

- La rémunération annuelle brute du Président du Conseil s'élève à 298 KDT, dont 34 KDT à titre d'indemnité.
  Le Président du Conseil a bénéficié également d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de carburant et d'assurance groupe.
  La charge totale supportée par la banque au cours de l'exercice 2012 s'élève à 359 KDT, dont 43 KDT relatifs à l'exercice 2011 et 10 KDT de charges fiscales.
- La rémunération de l'administrateur Directeur Général de la banque est déterminée selon les termes du contrat de travail qui le lie à la Direction Générale de la BNPP, comme suit :

  M. Alain BISCAYE : Ancien administrateur Directeur Général (du 01/01/2012 au 31/08/2012) :

  Le salaire annuel brut de l'ancien Directeur Général, tel que prévu par le contrat, s'élève à 272 KDT, avec éventuellement un bonus en sus. Il a bénéficié également d'une indemnité de risque de change de 18 KDT.
  La banque a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant. Elle a mis à sa disposition également un logement de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité y afférents et des frais d'entretien et de déménagement.
  La charge totale supportée par la banque au cours de l'exercice 2012 s'élève à 396 KDT, dont 81 KDT de charges fiscales et sociales.

  M. Patrick POUPOUN : Nouvel administrateur Directeur Général (du 01/08/2012 au 31/12/2012) :

  Le salaire annuel brut du nouveau Directeur Général, tel que prévu par le contrat, s'élève à 267 KDT. Il a bénéficié également d'une indemnité de mutation de 66 KDT.
  La banque a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant. Elle a mis à sa disposition également un logement de fonction avec la prise en

charge des frais d’utilité y afférents et des frais d’entretien et de mutation. En outre, la banque a pris en charge les frais de scolarité de ses enfants.

La charge totale supportée par la banque au cours de l'exercice 2012 s'élève à 320 KDT, dont 66 KDT de charges fiscales et sociales.

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers annuels. La charge totale comptabilisée au cours de l'exercice 2012, s'élève à 384 KDT.

2- Les obligations et engagements de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012, se présentent comme suit (en Dinars) :

	Président du conseil d'administration		Directeur Général (Mr Alain BISCAYE) Du 01/01/2012 au 31/08/2012		Directeur Général (Mr Patrick POUPON) Du 01/08/2012 au 31/12/2012		Membres du Conseil d'Administration	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2012
Avantages à court terme	358 776	0	396 230	0	320 284	0	384 000	0
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres avantages à long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
Indemnité de fin de contrat de travail	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements en actions	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	358 776	0	396 230	0	320 284	0	384 000	0

Tunis, le 10 Juillet 2013

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Sonia LOUZIR

FINOR

Fayçal DERBEL